

Présentation des émetteurs souverains de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)



SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

2022

Bénin I Burkina Faso I Côte d'Ivoire I Guinée-Bissau I Mali I Niger I Sénégal I Togo



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Sommaire

	UNYMES	
ATTE	ESTATION DE L'ÉMETTEUR	7
SOM	MAIRE EXÉCUTIF	8
BREF	F APERÇU DU PAYS	10
1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	11
1.1 1.2	Système politique Organisation administrative	11 16
1.3	Situation géographique	16
1.4	Population	16
1.5	Éducation	20
1.6	Santé	26
1.7	Chômage	33
1.8	Politique pour l'emploi	33
1.9	Rappel des principaux agrégats	35
1.5		
2	SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES	38
2.1	Evaluation du Produit Intérieur Brut	38
3	ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	44
3.1	Réalisations et achèvement récents	44
3.2	Chantiers à venir	48
4	SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS	51
4.1	Eléments structurels	51
4.2	Offre de monnaie	53
4.3	Système bancaire et marchés financiers	54
4.4	Taux d'inflation	63
4.5	Taux de change	63
4.6	Réserves étrangères	64
5	COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	65
5.1	Balance des paiements	65
5.2	Commerce régional	68
5.3	Commerce international	73
5.4	Investissements directs étrangers	83
5.5	Intégration régionale	85
6	QUALITÉ DE SIGNATURE	88
6.1	Climat des affaires	88
6.2	Gouvernance financière	93
6.3	Notations financières	95
7	FINANCES PUBLIQUES	97
7.1	Budget	97
7.2	Politique Fiscale	101

8	FACTEURS DE RISQUE	106
8.1	Risques politiques et sécuritaires	106
8.2	Risques sociaux	106
8.3	Risques macroéconomiques	107
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	109
8.5	Risques sanitaires	110
8.6	Risques environnementaux	111
9	SITUATION DE LA DETTE	112
9.1	Description générale de la dette publique	112
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	117
9.3	Dette extérieure	119
9.4	Dette intérieure	123
9.5	Viabilité et soutenabilité	125
10	ANNEXES	127
11	LEXIQUE	133

ACRONYMES

AEN : Actifs extérieurs nets

AIDE : Appui à l'insertion et au développement de l'embauche

AN : Assemblée nationale

APRODAT: Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo

ARV : Anti rétro viral

ASEA : African Stock Exchanges Association

AVD : Analyse de viabilité de la dette publique

BAD : Banque africaine de développement

BCEAO : Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest

BEPC : Brevet d'études du premier cycle : Bénéfice industriel et commercial

BRVM : Banque ouest-africaine de développement : Bourse régionale des valeurs mobilières

BTS : Brevet de technicien supérieur

CAS-IMEC: Cellule d'appui et de suivi des institutions mutualistes

ou coopératives d'épargne et de crédit

CCA : Cellule Climat des Affaires

CEDEA0 : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest **CEMAC** : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CEPD : Certificat de fin d'études du premier degré **FCFA** : Francs de la Communauté financière africaine

CFE : Centre de formalités des entreprises **CNDP** : Comité national de la dette publique

CNY : Yuan renminbi

CSU : Couverture santé universelle CVA : Chaîne de valeur agricole

DAPP : Droits d'accises sur les produits pétroliers

DAS : Déclaration annuelle de salaire

DB : Doing business

DDPF : Direction de la dette publique et du financement

DGEAE : Direction générale des études et analyses économiques : Direction générale du trésor et de la comptabilité publique

DTS : Droit de tirage spécial

EUR : Euro

FAD : Fonds Africain de Développement

FAIEJ: Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes

FEC : Facilité élargie de crédit

FIDA : Fonds international de développement agricole

FMI: Fonds monétaire international

HAPLUCIA : Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption

et les infractions assimilées

IDE : Investissements directs étrangersIDH : Indice de développement humain

IHPC : Indice harmonisé des prix à la consommation : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique

IMF : Impôt minimum forfaitaire

INSEED: Institut national de la statistique et des études économiques

et démographiques

iRPP : Impôt sur le revenu des personnes physiques

: Impôt sur les sociétés

: Initiative de suspension des Services de la Dette

LMD : Licence-master-doctorat

MIFA : Mécanisme incitatif de financement agricole

MPDD : Mouvement patriotique pour le développement et la démocratie

MRC : Mouvement des républicains centristes

NET : Nouvel engagement togolais
NIF : Numéro d'identification fiscale

ODD : Objectifs de développement durable OMC : Organisation mondiale du commerce

OTR : Office togolais des recettes

PAPR : Programme d'appui aux pistes rurales

PDP : Parti démocratique panafricain
PER : Programme économique régional

POEJV : Projet d'opportunités d'emploi pour les Jeunes Vulnérables

PIB : Produit intérieur brut

PIP : Programme d'investissement public

PME/PMI: Petites et moyennes entreprises/industries

PND: Plan national de développement

PNDS : Plan national de développement sanitairePNIASA : Programme national d'investissement agricole

et de sécurité alimentaire

PNPER : Projet national de promotion de l'entreprenariat rural

PPEJ: Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes

PPP : Partenariat public privéPPTE : Pays pauvre très endetté

PrADEB : Programme d'Appui au Développement à la Base

PROVONAT: Promotion du volontariat national au Togo

PRISET : Projet des réformes et d'investissements dans le secteur

de l'énergie au Togo

PSE : Plan sectoriel de l'éducation

PSNEJ: Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes

PTF : Partenaires techniques et financiers

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

SCAPE : Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi

SFD : Système financier décentralisé

SLE : Schéma de libéralisation des échangesTCP : Taxe complémentaire de protection

TPU : Taxe professionnelle unique
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UMOA : Union monétaire ouest-africaine

UCF : Unité de compte FAD

UFC : Union des forces de changement

UNIR : Union pour la républiqueUSD : Dollar des Etats Unis

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

N°_69___/MEF/SG/DGTCP

REPUBLIQUE TOGOLAISE travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 19 AOUT 2022

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Ekpao ADJABO, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État Togolais, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui pourraient entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

de l'évolution de la situation économique du Togo ;

- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;

de quelques changements intervenus.

Ekpao ADJABO

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Après le choc pandémique de la Covid-19 qui a induit un ralentissement de la croissance en 2020, l'économie togolaise a enregistré en 2021, une croissance de 5,5% traduisant une reprise de l'activité économique. L'activité économique en 2021 a bénéficié de la poursuite d'une part, de la mise en œuvre du plan de riposte et d'autre part de la poursuite des grands travaux inscrits dans la feuille de route gouvernementale.

L'activité économique en 2021 s'est déroulée dans un contexte inflationniste, avec un taux de 4,5% contre 1,7% en 2020. La hausse de l'inflation en 2021 est liée à l'insuffisance de l'offre dans le secteur alimentaire notamment et à la hausse des prix des produits importés, en lien avec les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

S'agissant de la masse monétaire, elle a progressé de 12,3% par rapport à 2020 en ressortant à 2.260,5 milliards de FCFA en 2021. La hausse de la masse monétaire est induite par les actifs étrangers (+12,4%) et les actifs domestiques (+8,5%). L'augmentation des actifs étrangers est tirée par la progression des actifs des banques commerciales de 23,7%. Quant aux actifs domestiques, leur hausse est imputable à la progression du crédit à l'économie de 9,2 %. La composition de la masse monétaire en 2021 montre que les dépôts ont représenté 85,6% de la masse monétaire contre 14,4% pour les devises en circulation.

En termes de commerce extérieur, la balance commerciale du Togo est structurellement déficitaire en raison de l'importance des importations de biens par rapport aux exportations. En 2021, le déficit commercial est estimé à 508,9 milliards de FCFA lié à l'augmentation plus que proportionnelle des importations (+12,0 %) par rapport aux exportations (+7,7 %). Le déficit courant ressortirait à 107,1 milliards de FCFA représentant 2,3% du PIB en lien avec la dégradation du déficit commercial. Le solde global est ressorti excédentaire de 115,4 milliards de FCFA en lien avec la dégradation du solde courant et l'amélioration du solde financier et de celui du capital.

Sur le plan des finances publiques, les recettes de l'Etat se sont établies à 784,3 milliards de FCFA en 2021 contre 702,4 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 11,7% en dépit de la poursuite de la pandémie de la Covid-19. Cette hausse des recettes traduit d'une part, la reprise économique après le choc pandémique de 2020 et d'autre part, la résilience de l'économie togolaise face à la pandémie de la Covid-19. Les dépenses publiques sont ressorties à 1.022,8 milliards de FCFA représentant 21,7% du PIB. En termes de composition, les dépenses courantes ont représenté 62,9% des dépenses budgétaires en 2021 contre 37,1 % pour les dépenses d'investissement.

Sur le plan de la dette, le ratio encours de la dette sur PIB est ressorti à 62,4 % en 2021 contre 58,6 % en 2020 induit par un accroissement aussi bien de la dette intérieure qu'extérieure. En dépit de cette hausse, l'encours de la dette sur le PIB est resté à un niveau inférieur au seuil communautaire de 70 %, grâce à la mise en œuvre d'une politique prudente d'endettement.

En lien avec les efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie et la mise en œuvre du plan de relance de l'activité économique en rapport avec la politique de développement du gouvernement, contenue dans la feuille de route gouvernementale 2020 -2025, le taux de croissance réel du PIB réel passerait de 5,5 % en 2021 à 5,9 % en 2022. Il atteindra 6,5% un an plus tard selon les prévisions de la Direction générale des études et analyses économiques (DGEAE).

BREF APERÇU DU PAYS



République du **Togo**



Superficie 56 785 km²



Population 8 478 242 Hbts (2021)



Capitale Lomé



Régime

Présidentiel et pluraliste



Monnaie FCFA



Langue Officielle Français



PIB Nominal en 2021

4.720,4 milliards FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ► Principal produit d'exportation Phosphate
- Une économie basée sur l'agriculture, la pêche, le tourisme et les services
- ► Taux de croissance en 2021 : 5,5 %
- ► Taux d'endettement en 2021 : 61,70 %
- ► Taux d'inflation en 2021 : 4,5 %

1.1. Système politique.

Le Togo est une République démocratique et laïque. Il a accédé à son indépendance le 27 avril 1960 et vit sous la IVème République. La loi fondamentale actuellement en vigueur est la constitution du 19 mai 2019. Au Togo, le régime est présidentiel et pluraliste. Le français est la langue officielle. Il y a une variété de langues nationales, notamment l'éwé, le kabyé, le kotokoli, le mina et le peul.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le Président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois¹. Le Président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu. Il est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le 15^{ème} jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour. Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux (02) candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux (02) candidats, entre les deux (02) tours, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement. Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix.

Les candidats éligibles doivent être exclusivement de nationalité togolaise de naissance, être âgés de 35 ans révolus à la date du dépôt de la candidature ; jouir de tous leurs droits civils et politiques ; présenter un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par trois médecins assermentés désignés par la Cour Constitutionnelle et résider sur le territoire national depuis douze mois au moins.

La Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Sur cette base, elle est chargée de veiller au respect des dispositions de la Constitution. La Cour constitutionnelle juge de la régularité des consultations référendaires, des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. Elle statue sur le contentieux de ces consultations et élections. Elle est juge de la constitutionnalité des lois et elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Elle est indépendante et jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Le Président de la République est le Chef de l'Etat, garant de l'indépendance et de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, du respect de la constitution et des traités et accords internationaux ainsi que de la continuité de l'Etat et des institutions de la République. Il nomme le Premier ministre, et sur proposition de ce dernier, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leur fonction.

Sous l'autorité du Président de la République, le Gouvernement, composé du Premier ministre et des ministres, détermine et conduit la politique de la Nation et dirige l'administration civile et militaire. Il dispose de l'administration, des forces armées et des forces de sécurité.

L'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au Gouvernement. Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement votée par l'Assemblée nationale. Pendant ce délai, il peut demander une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles, la demande doit être motivée. La nouvelle délibération ne peut être refusée. Le Premier ministre assure l'exécution des lois. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres.

En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le Président de l'Assemblée nationale. La vacance est constatée par la Cour constitutionnelle saisie par

¹ La limitation de mandat a été introduite à la suite de la modification constitutionnelle du 19 mai 2019.

le Gouvernement. Ce dernier convoque le corps électoral dans les cent (100) jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau Président de la République.

En cas d'empêchement du Président de la République, pour cause de maladie ou d'absence du territoire national, son intérim est assuré par le Premier ministre.

Le Togo a connu depuis 2005, quatre (4) élections présidentielles, notamment en 2005, 2010, 2015, et 2020 sanctionnées par l'élection du président Faure Gnassingbé. Les élections de 2020 marquent le début d'une nouvelle ère démocratique car elles s'inscrivent dans la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution qui consacrent la limitation du nombre de mandats présidentiels. Ainsi sur la base desdites dispositions, le Président nouvellement élu ne pourra exécuter plus de deux mandats.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par un Parlement composé de deux assemblées : l'Assemblée nationale (AN) et le Sénat. Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de député et ceux du Sénat portent le titre de sénateur. Le Sénat n'étant pas encore opérationnel, ses attributions sont provisoirement exercées par l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale contrôle l'action du Gouvernement.

Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de six (06) ans renouvelable deux (02) fois. Chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit en deux (02) sessions ordinaires par an : la première session s'ouvre le premier mardi de mars et la seconde session s'ouvre le premier mardi de septembre.

Comme précisé au niveau du pouvoir exécutif, l'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au Gouvernement. Les propositions et les projets de lois sont déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale qui les envoie pour examen à des commissions spécialisées, dont la composition

et les attributions sont fixées par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Les propositions de lois sont, au moins huit jours avant délibération et vote, notifiées pour information au Gouvernement. Les projets de lois sont délibérés en Conseil des ministres. L'Assemblée nationale vote en dernier ressort la loi.

L'Assemblée nationale actuelle issue de la 6ème législature installée depuis janvier 2019 comprend 91 députés élus au suffrage universel direct. Elle est composée de la manière suivante : 59 députés pour l'Union pour la République (UNIR), 14 députés pour l'opposition (7 pour l'UFC, 3 pour le NET, 2 pour le MPDD, 1 pour le PDP et 1 pour le MRC) et 18 indépendants. L'UNIR représente la majorité présidentielle.

1.1.3 Pouvoir iudiciaire

Le pouvoir judiciaire, garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens, est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Les juges ne sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'à l'autorité de la loi. Le Président de la République est garant de l'indépendance de la justice. Il veille à l'impartialité, au professionnalisme, à la probité, à l'intégrité et à la dignité de la magistrature. Il est assisté à cet effet par le Conseil supérieur de la magistrature.

Par ailleurs, selon les articles 20, 21 et 22 de la loi n°2019-015 du 30 octobre 2019 portant code de l'organisation judiciaire, la justice est rendue par les juridictions de droit commun et les juridictions spécialisées. Les juridictions de droit commun sont : la Cour suprême, la Haute Cour de justice, les Cours d'appel et les Cours criminelles d'appel, les tribunaux de grande instance et les tribunaux criminels, les tribunaux d'instance à compétence correctionnelle et civile et les tribunaux d'instance à compétence civile. Les juridictions spécialisées sont: les tribunaux de travail, les tribunaux du commerce, les juges pour enfants et les tribunaux pour enfants et le tribunal militaire et la cour d'appel militaire.

1.1.3.1. La Cour suprême

La Cour suprême est la haute juridiction de l'Etat en matières judiciaire et administrative. Elle est

composée de deux chambres : la chambre judiciaire et la chambre administrative. Chacune de ces chambres constitue une juridiction autonome au sein de la Cour suprême et est composée d'un président de chambre et de conseillers.

La chambre judiciaire de la Cour suprême a compétence pour connaître :

- Les pourvois en cassation formés contre les décisions rendues en dernier ressort par les juridictions civiles, commerciales, sociales et pénales;
- Les prises à partie contre les magistrats de la cour d'appel selon les dispositions du code de procédure civile;
- Les poursuites pénales contre les magistrats de la cour d'appel selon les conditions déterminées par le code de procédure pénale;
- Les demandes en révision et des règlements de juge.

Quant à la chambre administrative de la Cour suprême, elle a compétence pour connaître :

- Les recours en cassation formés contre les décisions rendues en matière de contentieux administratif;
- Les recours pour excès de pouvoir formés contre les actes administratifs des autorités et des administrations nationales;
- Les contentieux des élections locales ;
- Les pouvoirs en cassation contre les décisions des organismes et institutions statuant en matière disciplinaire.

1.1.3.2. La Haute Cour de justice

Elle est composée du président et des présidents de chambres de la Cour suprême et de quatre députés élus par l'Assemblée nationale. La Haute Cour de justice est la seule juridiction compétente pour connaître les infractions commises par le Président de la République et les anciens Présidents de la République. La responsabilité politique du Président de la République n'est engagée qu'en cas de haute trahison.

La Haute Cour de justice connaît les crimes et délits commis par les membres du Gouvernement et les membres de la Cour suprême. La Haute Cour de justice est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent des lois pénales en vigueur au moment où les faits ont été commis.

La décision de poursuivre ainsi que la mise en accusation du Président de la République et des membres du Gouvernement est votée à la majorité des quatre cinquièmes des membres de chacune des deux assemblées composant le Parlement, selon la procédure prévue par une loi organique. En cas de condamnation, ils sont déchus de leurs charges.

1.1.3.3. Les Cours d'appel

Le siège et le ressort de chaque Cour d'appel sont déterminés par décret pris en conseil des ministres.

La Cour d'appel est compétente pour connaître : les appels interjetés contre les décisions rendues en premier ressort par les juridictions inférieures, les appels formés contre les ordonnances du juge d'instruction et tout autre cas prévu par la loi. Elle statue, immédiatement, dans le respect du contradictoire sur la fin de non-recevoir tirée de la forclusion de l'appel.

1.1.3.4. Les Cours criminelles d'appel

La Cour criminelle d'appel est une formation permanente de la Cour d'appel, compétente pour connaître en appel les jugements rendus par les tribunaux criminels. Elle est composée à l'audience de trois (03) magistrats de l'ordre judiciaire et d'un jury de six (06) jurés. La Cour criminelle d'appel est constituée et saisie conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

1.1.3.5. Les tribunaux de grande instance

Le siège et le ressort de chaque tribunal de grande instance sont fixés par décret pris en conseil des ministres. Le tribunal de grande instance est juge de droit commun en matière pénale, civile et administrative.

En matière pénale, le tribunal de grande instance connaît toutes les infractions de droit commun, les demandes de mise en liberté formées par toute personne détenue et poursuivie devant lui, l'action en réparation du dommage causé par l'infraction, sauf dispositions contraires, et l'application des peines.

En matière civile, le tribunal de grande instance connaît en premier et dernier ressort les actions jusqu'à la valeur de cinq cent mille (500 000) francs CFA en capital ou cinquante mille (50 000) francs CFA en revenus annuels, calculés soit par rente, soit par prix de bail. Il statue en premier ressort à charge d'appel pour les actions s'élevant au-dessus de ces sommes ainsi que pour celles dont le taux ne peut être évalué en argent. Le tribunal de grande instance, compétent sur l'action principale, est également compétent pour statuer sur les actions reconventionnelles, quel que soit le montant.

1.1.3.6. Les tribunaux criminels

Le tribunal criminel est une formation permanente du tribunal de grande instance compétente pour juger toutes les infractions qualifiées de crimes au sens des dispositions du code pénal. Il est composé à l'audience de trois (03) magistrats de l'ordre judiciaire et d'un jury de quatre (04) jurés. Le tribunal criminel est constitué et saisi conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

1.1.3.7. Les tribunaux d'instance à compétence correctionnelle et civile

Le tribunal d'instance à compétence correctionnelle et civile est le juge de droit commun en matière pénale et civile.

En matière pénale, il connaît toutes les infractions qualifiées délits ou contraventions, quelles que soient les peines encourues, sauf les exceptions prévues par la loi notamment, en cas de connexité, les demandes de mise en liberté formées par toute personne détenue et poursuivie devant lui et l'application des peines.

En matière civile, il connaît en premier et dernier ressort les actions jusqu'à la valeur de cinq cent mille (500 000) francs CFA en capital ou cinquante mille (50 000) francs CFA en revenus annuels calculés, soit par rente, soit par prix de bail. Il statue en premier ressort à charge d'appel pour les actions s'élevant au-dessus de ces sommes, ainsi que pour celles dont le taux ne peut être évalué en argent. Le tribunal d'instance à compétence correctionnelle et civile, compétent sur l'action principale. Il est également compétent pour statuer sur les actions reconventionnelles, quel que soit le montant.

1.1.3.8. Les tribunaux d'instance à compétence civile

Le tribunal d'instance à compétence civile est le juge de droit commun en matière civile. Il connaît en premier et dernier ressort les actions jusqu'à la valeur de cinq cent mille (500 000) francs CFA en capital ou cinquante mille (50 000) francs CFA en revenus annuels calculés, soit par rente, soit par prix de bail. Il statue en premier ressort à charge d'appel pour les actions s'élevant au-dessus de ces sommes, ainsi que pour celles dont le taux ne peut être évalué en argent. Le tribunal d'instance à compétence civile, compétent sur l'action principale. Il est également compétent pour statuer sur les actions reconventionnelles, quel que soit le montant.

1.1.3.9. Les tribunaux de travail

L'organisation, le fonctionnement et la procédure à suivre devant les tribunaux du travail sont prévus par la loi portant code du travail. Le président du tribunal du travail est compétent pour : (i) statuer en matière de référé ; (ii) rendre des ordonnances sur requêtes ; (iii) siéger en qualité de membre du conseil d'arbitrage en matière de règlement des différends collectifs ;(iv) organiser et répartir les tâches juridictionnelles entre les membres du tribunal au vu des conclusions des réunions ; (v) nommer les présidents des sections et (vii) administrer le tribunal.

1.1.3.10. Les tribunaux du commerce

Les tribunaux de commerce fonctionnent conformément aux dispositions de la loi n°2020-002 du 07 janvier 2020 portant modification de la loi n°2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en république togolaise.

Les tribunaux de commerce connaissent :

- Des contestations relatives aux engagements et transactions entre commerçants et non commerçants au sens de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général;
- Des contestations entre toutes personnes relatives aux actes et effets de commerce au sens de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, exception faite des actes mixtes dans lesquels la partie non commerçante peut saisir les tribunaux de droit commun;
- Des contestations relatives aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique;
- Des procédures collectives d'apurement du passif;
- Des contestations entre associés d'une société commerciale ou d'un groupement d'intérêt économique;
- Des contestations relatives aux sûretés et privilèges consentis pour garantir l'exécution d'obligations commerciales;
- Des litiges en matière de concurrence, de distribution, de propriété industrielle et d'opérations comptables;
- Des litiges en matière de consommation et de protection du consommateur et plus généralement, l'application des législations commerciales quelle que soit la nature des personnes concernées;
- Des contestations relatives aux baux à usage professionnel;
- Des litiges en matière de transports terrestre, aérien et maritime ;
- Des différends relatifs aux intermédiaires de commerce pour les actes accomplis à l'occasion ou pour les besoins de leur commerce et les différends qui concernent

leurs relations commerciales;

 Des contentieux liés à l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).

Le tribunal de commerce statue :

- En premier et dernier ressort sur toutes les demandes dont le taux de litige n'excède pas un million (1.000.000) de francs CFA en capital ou cent mille (100.000) francs CFA en revenus annuels calculés soit par rente, soit par prix de bail;
- En premier ressort sur toutes les demandes dont le taux du litige est supérieur aux montants mentionnés ci-dessus.

1.1.3.11. Les juges pour enfants et les tribunaux pour enfants

Dans chaque tribunal de grande instance et d'instance, il est institué un ou plusieurs juges des enfants et un tribunal pour enfants. L'organisation et le fonctionnement des juridictions pour enfants sont prévus par la loi portant code de l'enfant.

1.1.3.12. Le tribunal militaire et la cour d'appel militaire

Les juridictions militaires sont spécialisées dans le jugement des affaires militaires. L'organisation, la compétence et la procédure à suivre devant les juridictions militaires sont prévues par le nouveau code de justice militaire. Ce code distingue deux juridictions militaires : le tribunal militaire et la Cour d'appel militaire.

Le tribunal militaire est compétent sur l'ensemble du territoire national. Il est la juridiction de premier degré pour les affaires relevant de sa compétence. Il comprend un parquet, un ou plusieurs juges d'instruction militaires, une ou plusieurs chambres correctionnelles, une ou plusieurs chambres criminelles et un greffe militaire.

La Cour d'appel militaire est le second degré de juridiction en matière de justice militaire. Elle comprend un parquet militaire, une chambre de contrôle d'instruction, une ou plusieurs chambres d'appels correctionnels, une ou plusieurs chambres criminelles et un greffe.

1.2. Organisation administrative

Selon la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 ianvier 2018. le territoire national est divisé en collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ces collectivités territoriales sont : les régions et les communes. La région est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière. Elle est composée de préfectures. Les organes de la région sont le conseil régional et son bureau exécutif. La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle regroupe les habitants d'un espace territorial continu. Elle est composée d'un ou de plusieurs cantons. Elle peut également être constituée d'un découpage de cantons. Les organes de la commune sont le conseil municipal et son bureau exécutif. Les collectivités territoriales sont administrées librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi.

Le Togo est divisé en cinq (5) régions administratives, elles-mêmes découpées en trente-neuf préfectures. Les préfectures sont subdivisées en communes. Le Togo compte cent dix-sept 117 communes, y compris la commune de Lomé qui est subdivisés en cinq arrondissements. Le District autonome du Grand Lomé est une collectivité territoriale particulière, conçue afin d'exécuter des actions propres à la capitale, dont certains volets d'aménagement, d'entretien et de fonctionnalité vont au-delà des compétences des communes. Du Sud au Nord, les cinq (5) régions administratives sont : région Maritime (chef-lieu Lomé), région des Plateaux (chef-lieu Atakpamé), région Centrale (chef-lieu Sokodé), région de la Kara (chef-lieu Kara) et région des Savanes (chef-lieu Dapaong).

1.3. Situation géographique

Situé en Afrique de l'Ouest, sur la côte du golfe de

2 : https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/togo/#people-and-society 3 Calculer sur la base de la formule Puissance (Pop2021/Pop2010 ;1/10) -1

Guinée, le Togo s'étale sur une superficie de 56 785 km². Il s'étire sur une longueur de 600 km et une largeur variant entre 50 et 150 km. Il est limité au nord par le Burkina-Faso, au sud par l'océan Atlantique, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana. Le relief togolais est composé principalement de deux (2) plaines couvertes de savanes séparées par la chaîne du Togo (Atakora), orientée du Nord-Est au Sud-Ouest.

Il existe plusieurs lacs au Togo dont le plus grand est le lac Togo. Le pays jouit d'un climat tropical subdivisé en deux (2) grandes zones : une zone de type guinéen au sud avec deux (2) saisons sèches (de novembre à mars et de juillet à août) et deux (2) saisons pluvieuses (de mars à juillet et de septembre à octobre), une seconde zone de type soudanien recouvrant la moitié nord et caractérisée par une seule saison de pluies (de mai à octobre) et une saison sèche (de novembre à avril).

1.4. Population

1.4.1. Tendance démographique

Selon le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la population togolaise s'élevait à 6.191.155 habitants en 2010. Elle était composée à 48,6 % d'hommes et 51,4 % de femmes en 2010. Le Togo a lancé en décembre 2020 son 5ème recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et la collecte de données du dénombrement pilote a démarré en décembre 2021, afin d'actualiser ses données démographiques et humaines, 10 ans après la dernière opération de ce genre.

En attendant la disponibilité des résultats du RGPG-5, la population est estimée à 8.478.242 habitants en 2021 selon les statistiques des Nations Unies contre 8.278.737 en 2020, soit un taux d'accroissement de 2,4 %, avec une densité de 155,9 habitants/km². Les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 50,2 % contre 49,8 % pour les hommes. L'espérance de vie à la naissance était de 61,04 ans en 2019 contre 59,9 ans en 2015. L'indice synthétique de fécondité est estimé à 4,23 enfants² par femme en 2022 contre 4,3 enfants en 2018. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM)³ de la population est ressorti à 2,3 % entre 2012 et 2021.

Tableau 1.

Evolution de la population togolaise de 2012 à 2020 (en millions d'habitants)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population totale	6,77	6,95	7,14	7,32	7,51	7,70	7,89	8,08	8,28	8,48
Hommes	3,36	3,45	3,55	3,64	3,73	3,83	3,92	4,02	4,12	4,22
Femmes	3,41	3,50	3,59	3,68	3,78	3,87	3,97	4,06	4,16	4,26
Proportion Homme / Femme (%)	98,6	98,6	98,7	98,8	98,8	98,9	98,9	99,0	99,0	99,1
Taux de croissance démographique (%)	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,2	2,4

Source: Nation Unies, estimation novembre 2021

La pyramide des âges de la population togolaise en 2021 présente une base large traduisant une prépondérance de la jeunesse indépendamment du sexe. En effet, la structure par grands groupes d'âges montre que 60,2 % de la population est âgée de moins de 25 ans, 29,6 % a un âge compris entre 25 ans et 50 ans, 8,6% est âgée de plus de 50 ans et moins de 70 ans et seulement 1,6% est âgée de plus de 70 ans.

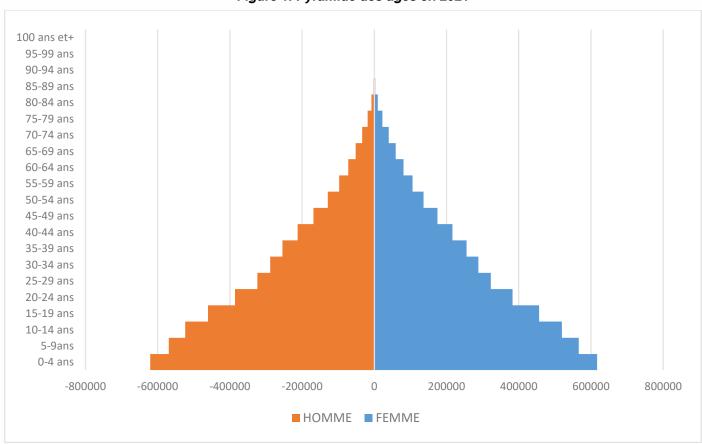


Figure 1. Pyramide des âges en 2021

Source : sur la base des données de nations Unies, estimations nov. 2021

En termes de projection, la population togolaise est estimée à 8,68 millions en 2022 et atteindrait 15,42 millions en 2050. La structure connaîtrait une légère

évolution en 2050. En effet, la proportion des moins de 25 ans serait de 51,0 % contre 57,5 % en 2030 et 60,2 % en 2021.

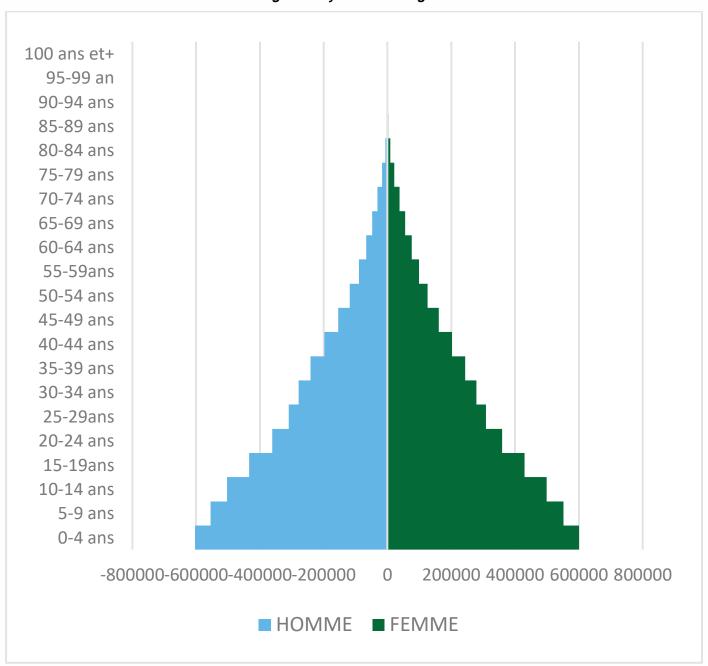
Tableau 2.

Evolution des projections de la population Togolaise de 2022 à 2050 (en millions d'habitants)

	2022	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Homme	4,32	4,64	5,19	5,79	6,41	7,04	7,68
Femme	4,36	4,67	5,23	5,82	6,44	7,08	7,74
Population Totale	8,68	9,31	10,42	11,61	12,85	14,12	15,42

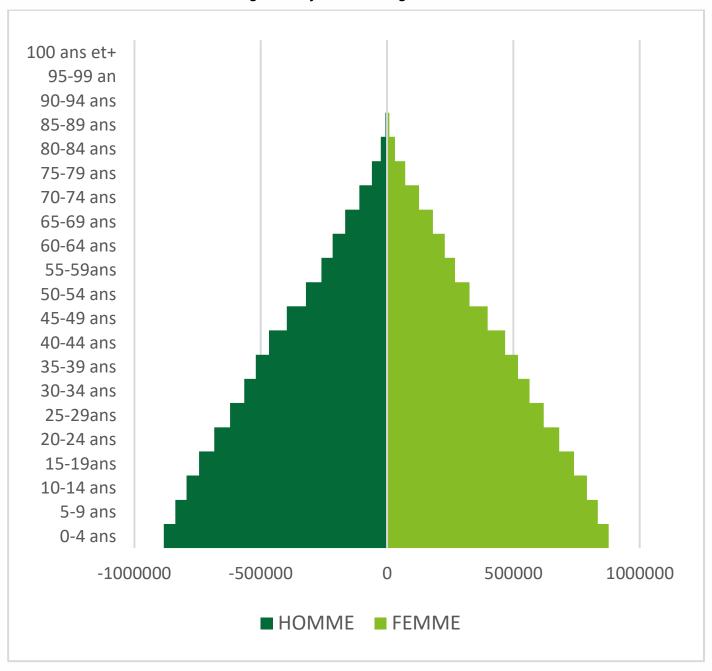
Source: Nations Unies, estimation novembre 2021

Figure 2. Pyramide des âges en 2030



Source: Nations Unies, estimations novembre 2021

Figure 3. Pyramide des âges en 2050



Source: Nations Unies, estimations novembre 2021

La population togolaise est à dominante rurale. En 2021, la population rurale est ressortie à 4,80 millions contre 4,74 millions en 2020, soit un accroissement de 1,27 %. Elle représente 56,6 % de la population totale en 2021 contre 57,2 % un an plus tôt traduisant ainsi une tendance à l'urbanisation rapide, nourrie par un exode rural massif. La population migre en fonction des opportunités économiques, des campagnes vers les villes mais aussi vers l'extérieur

du pays. La population urbaine quant à elle est passée de 3,54 millions d'habitants en 2020 à 3,68 millions d'habitants en 2021, en accroissement de 3,95 %. Le ratio population rurale sur population urbaine est ressorti à 130,6 contre 133,6 en 2020 maintenant ainsi sa tendance baissière. Le taux d'urbanisation était de 43,4 % en 2021 contre 42,8 % en 2020.

Tableau 3.

Evolution de la population Togolaise rurale et urbaine de 2012 à 2021 (en millions d'habitants)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population Totale	6,77	6,95	7,14	7,32	7,51	7,70	7,89	8,08	8,28	8,48
Population rurale	4,16	4,24	4,31	4,39	4,46	4,53	4,60	4,67	4,74	4,80
Population Urbaine	2,61	2,72	2,83	2,94	3,05	3,17	3,29	3,41	3,54	3,68
P.RUr./PUrb.	159,4	156	152,7	149,4	146,1	142,9	139,8	136,7	133,6	130,6
Taux d'urbanisation (%)	38,6	39,1	39,6	40,1	40,6	41,2	41,7	42,3	42,8	43,4

Source: Estimations et projections de l'ONU, Nov. 2020

En termes de projection, la population rurale devrait prédominer jusqu'en 2030. A partir de 2035, la population togolaise devrait être à prédominance urbaine. En effet, la population urbaine ressortirait à 6,02 millions contre 5,64 millions pour la population rurale

Tableau 4.

Evolution des projections de la population Togolaise rurale et urbaine de 2022 à 2050

	2022	2023	2024	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population Urbaine	3,81	3,95	4,10	4,25	5,11	6,02	7,03	8,12	9,27
Population Rurale	4,87	4,93	5,00	5,06	5,40	5,64	5,83	5,96	6,03
Population rurale / Urbaine (%)	127,7	124,8	121,9	119,1	105,8	93,7	82,9	73,5	65,1

Source : Estimations et projections de l'ONU, Nov. 2020

1.4.2. Religion

Selon l'article 25 de la constitution, toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression. L'exercice de ces droits et libertés se fait dans le respect des libertés d'autrui, de l'ordre public et des normes établies par la loi et les règlements. L'organisation et la pratique des croyances religieuses s'exercent librement dans le respect de la loi. Il en est de même des ordres philosophiques.

L'exercice du culte et l'expression des croyances se font dans le respect de la laïcité de l'État. Les confessions religieuses ont le droit de s'organiser et d'exercer librement leurs activités dans le respect de la loi. Les religions pratiquées au Togo sont notamment, le christianisme, l'islam et les religions traditionnelles. En termes de répartition, en 2021, la population togolaise était composée de chrétiens (48,1 %), d'animistes (32,7 %), de musulmans (18,5 %) et d'autres croyances (0,7 %)⁴.

1.5. Education

Pour relever le défi du développement et de la modernisation de son système éducatif, le pays s'est doté d'un Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2010-2020), qui a été adopté en mars 2010 puis révisé en décembre 2013 pour la période 2014-2025. Le Togo a procédé entre septembre 2018 et juillet 2019 à son 4ème diagnostic sectoriel de l'éducation à travers le RESEN (Rapport sur l'état du système éducatif national).

En 2020, il a procédé à la révision de son plan sectoriel de l'éducation pour la période 2020-2030 pour tenir compte des nouveaux défis qui restent à relever pour améliorer la performance du système éducatif en lien avec le Plan National de Développement (PND) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). La révision du PSE s'explique aussi par la nécessité de prendre en considération les engagements pris par le Gouvernement togolais aux niveaux communautaire, continental et international, notamment avec :

- (i) Les réformes de l'UEMOA;
- (ii) L'agenda 2063 de l'Union Africaine ;
- (iii) La stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 ;
- (iv) La Stratégie 2024 pour la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique;
- (v) Le programme 2030 des Nations-Unies.

Sur la base du nouveau PSE, le système éducatif togolais a pour objectifs majeurs de :

- i) Garantir un enseignement de qualité pour tous avec des enseignant(e)s qualifié(e)s;
- ii) Réguler les flux et améliorer la pertinence et la qualité de l'offre de formation professionnelle et technique afin d'élever le niveau d'employabilité des sortants et de contribuer efficacement au développement économique et social du pays et;
- iii) Réduire les disparités qui existent, en matière d'éducation, entre les régions, les sexes, le milieu urbain et rural, les riches et les pauvres et les personnes en situation de handicap.

Il faut rappeler que depuis une décennie déjà, le Togo a opté pour la gratuité de l'école primaire sur toute l'étendue de son territoire national. Aussi, le pays a décidé de la suppression des frais d'inscription aux différents examens que ce soit au niveau scolaire ou universitaire. Cette dernière réforme est mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

Organisation des cycles scolaires

Le système scolaire formel commence avec le préscolaire qui dure deux ans et s'adresse aux enfants âgés de 4 à 5 ans. L'entrée dans l'enseignement primaire se fait à 6 ans et dure 6 ans, la fin du primaire étant sanctionnée par un certificat de fin d'études du premier degré (CEPD) qui donne accès au secondaire. L'enseignement secondaire général comprend un premier cycle de quatre ans couronné par le brevet d'études du premier cycle (BEPC) et un second cycle de trois ans, sanctionné par le baccalauréat.

Les élèves qui choisissent la voie professionnelle après le BEPC peuvent poursuivre leurs études dans un collège d'enseignement technique et professionnel. L'enseignement supérieur dure de deux à sept ans et est ouvert aux bacheliers. Il assure des formations académiques et professionnelles. En juillet 2008, le système Licence-Master-Doctorat (LMD) a été introduit dans l'enseignement supérieur. Les formations de BTS sont assurées par le secteur privé.

Enseignement préscolaire

Les effectifs scolarisés au préscolaire ont nettement augmenté au cours des six dernières années en passant de 132.725 enfants en 2016 à 206.034 enfants en 2021 en lien avec une forte augmentation des effectifs du public et du privé. Soit un rythme moyen annuel de progression de 9,4 %. Le taux brut de scolarisation est passé de 35,3 % en 2016 à 43,7 % en 2020 tiré par le taux de scolarisation des filles. En effet, le taux de préscolarisation des filles a atteint 44,5 % en 2020 contre 42,9 % pour les garçons. En 2021, le taux de préscolarisation est ressorti à 43,4 % en léger repli par rapport à 2020.

Tableau 5. Evolution du taux brut de scolarité à la maternelle (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Prévisions
Effectifs Prescolaire	132 725	143 897	155 739	172 225	171 555	206.034
Taux brut de pré-scolarité	35,3	37,2	38,1	37,3	43,7	43,4
Variation (%)		1,9	0,9	-0,8	6,4	-0,3
TBS Garçon	32,4	34,2	35,3	36,7	42,9	_
Variation (%)		1,8	1,1	1,4	6,2	_
TBS Filles	38,6	40,6	41,4	37,8	44,5	_
Variation (%)		2	0,8	-3,6	6,7	_

Source: TBE-2019-2020, nov. 2020; Annuaire statistiques nationale 2014-2019, juin 2021

Enseignement primaire

Les effectifs du primaire, bien qu'ils soient plus nombreux que ceux du préscolaire, ont progressé à un rythme beaucoup moins élevé que dans le préscolaire. Le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles primaires togolaises est passé de 1.498.312 en 2016 à 1.629.064 en 2021, soit une progression à un rythme annuel moyen de 1,7 % sur la période. Par rapport à 2020, les effectifs scolaires en 2021 ont connu un repli de 0,3%.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est ressorti en 2021 à 119,5 % contre 123,3 % en 2020. Soit un repli de 3,8 points de pourcentage. Ce chiffre

bien que supérieur à 100% ne signifie pas pour autant que tous les enfants togolais ont désormais accès à l'enseignement primaire. En effet, il est utile de rappeler que le TBS n'est pas un indicateur de couverture effective, car il inclut les redoublants et tous les enfants scolarisés au primaire quel que soit leur âge. Il s'agit d'un indicateur de la capacité physique du système à assurer cette couverture. Autrement dit, il décrit dans quelle mesure les écoles du pays sont capables d'accueillir les enfants en âge d'être scolarisés. L'analyse par sexe montre que le taux brut est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Chez les garçons, il est ressorti en 2020 à 125 % contre 121,5 % pour les filles.

Tableau 6.

Taux brut de scolarisation au primaire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Effectifs scolaires	1.498.312	1.524.195	1.548.876	1.584.376	1.634.441	1.629.064
Taux brut de scolarité	129,6	128,2	126,8	122,8	123,3	119,5
Variation (%)		-1,4	-1,4	-4	0,5	-3,8
TBS Garçon	129	127,5	125,4	125	125	-
Variation (%)	-	-1,5	-2,1	-0,4	0	
TBS Filles	130,2	129	128,2	120,8	121,5	_
Variation (%)	-	-1,2	-0,8	-7,4	0,7	

Source: TBE-2019-2020, nov. 2020; Annuaire statistiques nationale 2014-2019, juin 2021

Les autorités justifient l'importance du taux brut de scolarisation par les initiatives du Gouvernement visant à augmenter la présence des jeunes élèves à l'école, et améliorer la scolarisation dans son ensemble, notamment les cantines scolaires et *School assur*⁵.

Ces performances ne concernent pas seulement la scolarisation brute au niveau primaire, d'autres indicateurs se sont également améliorés. Ainsi, il est observé des améliorations au niveau du taux d'achèvement du niveau primaire qui est ressorti en 2021 à 119,5 % contre 87 % en 2020. De même, le taux net de scolarisation, qui était de 92,9 % en 2018 est passé à 96,7 % en 2019. En 2021, le taux net de scolarisation est ressorti à 94% contre 97,0 % un an plus tôt.

Enseignement secondaire

Au niveau du secondaire, le taux brut de scolarité est passé de 69,3 % en 2016 à 77,7 % en 2018 dans le 1^{er} cycle. L'augmentation des effectifs du premier cycle du secondaire est liée à l'inscription massive des élèves dans le primaire, induites par la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement préscolaire et primaire public depuis 2008. Les cohortes d'élèves inscrites au primaire entre 2009 et 2012 se sont retrouvées donc de façon massive au collège entre 2015 et 2018.

En 2019, le TBS a enregistré un léger repli de 0,8 point induit par le TBS des filles (-1,5 point) avant de s'inscrire à nouveau en hausse en ressortant à 77,6 % en 2020. Le taux brut de scolarisation est

⁵ Lancé depuis le 1^{er} septembre 2017, School Assur vise à assurer une couverture assurance aux écoliers des établissements primaire et secondaire du secteur public du Togo.

davantage tiré par celui des garçons. En effet, ce dernier est passé de 76,6 % en 2016 à 83,5 % en 2020. S'agissant des filles, elles ont enregistré un TBS de 71,6 % en 2020 contre 61,5% en 2016. En 2021, le TBS s'est de nouveau inscrit en repli

de 1 point pour s'établir à 76,6 %. S'agissant du taux d'achèvement au 1^{er} cycle du secondaire, il est ressorti 56,9 % en 2021 contre à 51,7 % en 2020, soit 5,2 points d'amélioration.

Tableau 7. Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	*2021
Secondaire 1er cycle					1	
Taux de scolarisation	69,3	77,5	77,7	76,9	77,56	76,6
Variation		8,2	0,2	-0,8	0,66	-0,96
TBS Garçons	76,6	83,8	83,2	83,4	83,5	
Variation		7,2	-0,6	0,2	0,1	
TBS Filles	61,5	70,9	71,8	70,3	71,6	
Variation		9,4	0,9	-1,5	1,3	
Secondaire 2 nd cycle						
Taux de scolarisation	28	30,5	31,6	32,8	35,4	35,2
Variation		2,5	1,1	1,2	2,6	-0,2
TBS Garçons	37,4	39,9	40,3	41,4	83,5	
Variation		2,5	0,4	1,1	42,1	
TBS Filles	18,2	20,8	22,7	24,2	27,3	
Variation		2,6	1,9	1,5	3,1	

Source: Annuaire statistiques nationale 2014-2019, juin 2021; TBE-2019-2020, nov. 2020-*PSE 2020-2030, juillet 2020

Au niveau du second cycle, le taux brut de scolarisation, bien plus faible que celui du 1er cycle, est passé de 28 % en 2016 à 35,2 % en 2021. Par rapport à 2020, le TBS a enregistré un repli de 0,2 point. Le taux d'achèvement au secondaire 2nd cycle était de 27,9 % en 2019 contre 16 % en 2018, soit une progression de 11,9 points en l'espace d'un an, conséquence des efforts du Gouvernement dans le renforcement du système éducatif. Mais en 2020, le taux d'achèvement a enregistré un repli en s'établissant à 22,9% induit dans une large mesure par le taux d'achèvement des filles (16%). En 2021, il a été noté une amélioration du taux d'achèvement avec une valeur de 28,9 %.

Pour ce qui est de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les effectifs, après un repli en 2015, se sont inscrits dans une tendance haussière pour s'établir à 47.682 apprenants en 2019 contre 35.892 apprenants, soit une augmentation moyenne annuelle de 7,5 %. Les effectifs sont tirés par l'enseignement technique. Il est noté par ailleurs que seul un tiers des apprenants est accueilli dans des structures publiques. En 2017-18, les effectifs du privé représentaient en effet 65 % des apprenants scolarisés dans le secondaire technique et professionnel. En 2020, l'effectif des apprenants était de 45.090, en léger repli par rapport à 2020. Toutefois, il est prévu que l'effectif connaisse à nouveau une croissance pour se situer 48.013 apprenants en 2022.

Tableau 8.

Statistiques de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Enseigneme	nt technique		
Garçons	19 697 12 53		15 205	14 452	15 329	16 057
Filles	12 824	13 779	16 281	15 480	16 690	17 543
S/ Total	32 521	26 318	31 486	29 932	32 019	33 600
		Enseigne	ment et Forr	nation Profes	sionnelle	
Garçons	7 384	8 316	9 134	10 691	12 727	12 339
Filles	5 314	1 258	1 273	1 589	1 734	1 743
Totale	12 698	9 574	10 407	12 280	14 461	14 082
Total ETFP	45 219	35 892	41 893	42 212	46 480	47 682

Source: Annuaire statistiques nationale 2014-2019, juin 2021

Enseignement supérieur

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, selon l'analyse faite dans le Plan National de Développement 2018-2025, il reste faiblement développé. Le sous-secteur est confronté à plusieurs difficultés liées à la massification des effectifs, à la vétusté et l'insuffisance des infrastructures d'accueil, à l'insuffisance des équipements pédagogiques, au manque d'enseignants, à la faiblesse des ressources financières, etc.

Ces difficultés affectent la qualité des enseignements et l'efficacité interne et externe des formations. Les résultats de recherche sont peu compétitifs, et le domaine reste marqué par de faibles innovations et progrès. Le Gouvernement est conscient que la recherche-développement est un domaine prioritaire et doit être encouragée et soutenue pour en faire un levier de la croissance économique. Une politique nationale de recherche et d'innovation est en cours d'élaboration.

La répartition des effectifs de l'enseignement supérieur selon les grands domaines d'études indique que les filières relatives à l'agriculture, la sylviculture, l'halieutique et aux sciences vétérinaires accueillent seulement 1 % des étudiants. Les étudiants s'orientent davantage vers le commerce, l'administration et le droit, qui regroupent plus du tiers des effectifs du supérieur (40 %). Les autres domaines de formation attractifs sont les lettres et les arts (20 %) ainsi que les sciences sociales, le journalisme et l'information (17 %).

Tableau 9.

Evolution du taux brut de scolarisation au tertiaire 2014 à 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux brut de scolarité	11,28	11,56	12,86	12,99	13,51	13,68	15,40
Variation	-	0,28	1,30	0,13	0,52	0,16	1,72
Sexe Masculin	15,91	16,21	17,80	17,79	18,08	17,94	19,71
Variation	14,80	0,30	1,59	0,00	0,28	-0,13	1,77
Sexe Féminin	6,65	6,90	7,91	8,17	8,92	9,38	11,06
Variation	6,10	0,25	1,00	0,26	0,76	0,46	1,68
Taux de scolarisation filles / garçons	41,84	42,60	44,44	45,90	49,37	52,28	56,09

Source: Banque Mondiale, avril 2022

En termes d'effectif, l'enseignement supérieur connaît depuis peu une évolution soutenue. En effet, l'effectif⁶ de l'enseignement supérieur est passé de 72.737 étudiants en 2013 à 97.923 étudiants en 2018. En 2020, l'effectif des étudiants était de 106.136 et devrait atteindre 114.793 en 2022. Il est important de noter que l'augmentation du nombre d'étudiants est beaucoup plus marquée dans le secteur privé.

Le taux brut de scolarisation s'est affiché à 15,40 % en 2020 en hausse par rapport à son niveau de 2019. Le TBS des garçons au niveau de l'enseignement supérieur est plus important que celui des filles.

Alphabétisation

En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, malgré les actions menées par l'Etat et les organisations de la société civile notamment avec la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire, l'analphabétisme des adultes et la non-scolarisation des jeunes demeurent une réalité quotidienne pénalisant bon nombre d'individus au sein de la population. Le taux d'analphabétisme des individus âgés de 15 ans et plus s'élevait à 36,7 % en 2015 (enquête QUIBB 2015)7. Cette proportion d'individus ne dispose pas de compétences pour accéder notamment aux formations professionnelles et aux apprentissages de qualité nécessaires à l'entrepreneuriat et à l'emploi.

Après quelques années de mise en œuvre de la stratégie du faire-faire, le diagnostic sectoriel a révélé

des résultats peu satisfaisants en termes de nombre d'apprenants en raison notamment de l'insuffisance des ressources financières et de la régression du nombre de centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

En vue de réduire de façon significative la proportion des jeunes et adultes de 15-45 ans et plus non alphabétisés et des enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif d'ici 2030, le Gouvernement s'est fixé trois objectifs majeurs :

- Élargir l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle aux jeunes et adultes de 15-45 ans et plus analphabètes et aux enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif tout en corrigeant les disparités de tous genres;
- Améliorer la qualité des offres/programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle;
- Améliorer la gestion et le pilotage des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Cette nouvelle perspective permettrait d'améliorer le taux d'alphabétisation, qui en dépit de sa tendance haussière, demeure encore non satisfaisant. Il est passé de 63,75 % en 2015 à 67,7 % en 2017. En 2019, le taux d'alphabétisation est ressorti à 66,5%.

Tableau 10.

Evolution du taux d'alphabétisation de 2000 à 2019

	2000	2006	2009	2011	2015	2017*	2019
Valeurs	53,18	56,89	57,09	60,41	63,75	67,7	66,5
Variations	-	3,71	0,2	3,32	3,34	3,95	1,2

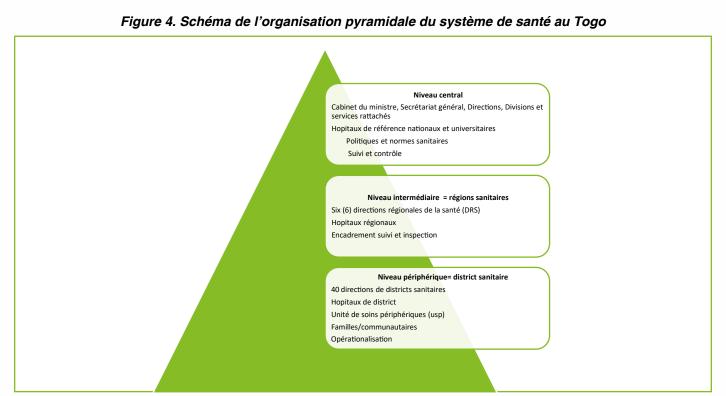
Source: Banque Mondiale avril 2022. *Annuaire statistique 2018 BCEAO

1.6. Santé

La vision de la politique de santé est « d'assurer à toute la population le niveau de santé le plus élevé possible en mettant tout en œuvre pour développer un système basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous en particulier les plus vulnérables ». La politique de santé reste basée sur les soins de santé primaires et prend en compte les engagements internationaux du Togo vis-à-vis des organisations sous régionales, régionales et mondiales en matière de santé.

Architecture du système sanitaire

Le système de santé au Togo est organisé en six (6) régions sanitaires : région des Savanes, région de Kara, région Centrale, région des Plateaux, région Maritime et région Lomé Commune. La gestion administrative du système sanitaire est assurée par une organisation pyramidale à trois niveaux : central, intermédiaire et périphérique.



Source : Plan National de Développement Sanitaire 2017-2022

Le niveau central est représenté par le cabinet du ministre, le secrétariat général, les deux (2) directions générales et dix (10) directions centrales avec leurs divisions et sections. Le niveau intermédiaire comprend six (6) directions régionales de la santé (DRS) et le niveau périphérique est représenté par le district sanitaire qui constitue l'entité opérationnelle. L'administration des districts sanitaires est assurée par quarante (40) directions de district sanitaire.

Selon les résultats de la carte sanitaire élaborée en 2015, l'Etat est le principal fournisseur de soins avec 59 % de l'offre. Le secteur privé (41 % de l'offre de soins) est en majorité libéral et surtout concentré

dans les grands pôles urbains, principalement à Lomé où l'on enregistre une plus grande solvabilité de la demande. Il est toutefois peu régulé, surtout en termes d'implantation géographique et pas toujours pris en compte dans la planification de l'offre de services. A cette offre, il faut ajouter, la présence d'un secteur traditionnel assez influant, surtout en milieu rural.

En matière de protection sociale en santé au Togo, outre le financement des soins publics à travers des allocations budgétaires, il existe plusieurs dispositifs de couverture du risque maladie. Ces dispositifs sont constitués de mécanismes de gratuité notamment:

- La subvention partielle ou totale de la prise en charge des frais des soins aux indigents dans les formations sanitaires;
- La gratuité des soins préventifs de certaines couches vulnérables, gratuité des ARV pour les PVVIH décrétée par le Gouvernement en novembre 2008, subvention de la césarienne effective depuis le 2 mai 2011;
- La gratuité ou subvention de la prise en charge de certaines maladies (dialyse, prise en charge de la tuberculose, du paludisme simple, de la lèpre etc.

Il existe aussi des mécanismes assuranciels de protection contre le risque financier tels que :

 La prise en charge des risques professionnels par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'assurance maladie obligatoire pour les fonctionnaires et les ayant-droits, effective depuis le 1^{er} mars 2012;

- L'assurance des élèves des établissements scolaires publics (School Assur) depuis octobre 2017;
- L'assurance des bénéficiaires du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) en 2017, les mutuelles de santé communautaires et les sociétés d'assurance maladie privées à visée lucrative.

Données sanitaires

Le système de santé du Togo s'est amélioré ces dernières années. Cela s'est traduit par une amélioration du bien-être de la population. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance est passée de 53,5 ans en 2000 à 61,34 ans en 2020. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En effet, elles avaient une espérance de vie de 62,24 ans contre 60,43 ans pour les hommes en 2020.

Tableau 11. Evolution de l'espérance de vie à la naissance (années)

	2000	2010	2018	2019	2020
Hommes	52,7	56,78	59,89	60,15	60,43
Femmes	54,3	58,13	61,61	61,92	62,24
Total	53,5	57,47	60,76	61,04	61,34

Source : Banque Mondiale, février 2022

Mortalité infantile et maternelle

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sanitaire, le Gouvernement a entrepris de rapprocher les soins des communautés à travers la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures de santé. Il a développé des initiatives de gratuité et de subventions ciblées. En outre, il a engagé la réforme du secteur visant à augmenter les interventions dans les zones les plus pauvres et auprès des populations les plus démunies et les plus vulnérables en réorientant les ressources vers la mise en œuvre des interventions à fort impact sur la santé des populations.

Le Gouvernement a, depuis 2010, mis en place avec l'appui de la France en partenariat avec l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA et ONU Femmes, le programme Muskoka d'un montant de 13,5 millions d'euros dont l'objectif est la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, et infanto-juvénile. A partir de 2016, le gouvernement a aussi lancé un projet d'amélioration de l'accès aux soins et aux services de planification familiale, ainsi que de renforcement des capacités des équipes du ministère, dans les régions de Maritime et des Plateaux. À terme, le projet vise à réduire de 20 % la mortalité néonatale, de 25 % la mortalité maternelle et d'augmenter la prévalence contraceptive de 5 % dans les régions concernées.

Par ailleurs, plusieurs programmes sont menés avec succès, entre autres la mise en place du programme de gratuité de la prise en charge de la femme enceinte et le transfert monétaire aux ménages les plus démunis.

Les différentes initiatives et les mesures de gratuité ont produit des résultats significatifs en termes de réduction de la mortalité infantile et néonatale. En effet, le taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans est ressorti en 2020 à 64,4 % contre 86,2 % en 2011, et le taux de mortalité néonatale est passé de 28,9 % en 2011 à 24,5 % en 2020. S'agissant du nombre de décès maternels pour 100 000 naissances, il s'est stabilisé autour de 396 depuis 2017.

Tableau 12.

Evolution des taux de mortalités néonatale, infantile et maternelle

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	28,9	28,4	27,8	27,4	26,9	26,4	25,9	25,4	25	24,5
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, garçons (pour 1 000)	92	89,2	86,4	83,8	81,2	78,7	76,3	73,8	71,4	69,3
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)	80,2	77,6	75,1	72,6	70,2	67,9	65,6	63,4	61,2	59,2
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	86,2	83,5	80,9	78,3	75,9	73,4	71,1	68,8	66,5	64,4
Taux de mortalité maternelle (100 000 naissances)	422	410	404	401	398	395	396	-	-	

Source : Banque Mondiale, Avril 2022

Selon les résultats de l'EDST-III (2013-2014), 3 décès maternels sur 4 sont liés à des causes obstétricales directes telles que les hémorragies (36,4 %), l'éclampsie (23,5 %), les complications d'avortement (16,9 %), les infections du post-partum (14 %) et la dystocie (22,3 %). L'importance des décès maternels au Togo s'explique, en partie, par la faible accessibilité géographie et financière des populations aux soins obstétriques et néonataux, particulièrement en zones rurales. A la faible accessibilité géographique et financière s'ajoute également une demande en services de planification familiale qui n'est pas satisfaite malgré une utilisation de la contraception parmi les plus faibles au monde.

Prévalence des maladies

Le paludisme au Togo, comme dans la plupart des pays tropicaux, continue d'être un souci majeur et un lourd fardeau pour la population malgré les résultats tangibles enregistrés dans la lutte contre cette maladie. Il est la cause principale de consultation externe et dispose du taux de morbidité le plus élevé en hospitalisation avec un taux de 54,4% en 2019 contre 36% en 2018.

Selon le rapport mondial 2019 sur le paludisme, l'incidence du paludisme au Togo a régressé de plus de 25 % entre 2015 et 2018 et la mortalité a régressé de 8 % sur la même période. La mortalité spécifique due au paludisme est passée de 0,3 % en 2011 à 0,12 % en 2018. La létalité, quant à elle, est passée de 3,1 % en 2011 à 2,4 % en 2018 chez les adultes et de 6,5 % à 3,5 % chez les enfants de moins de 5 ans sur la même période. En dépit de ces résultats et des efforts consentis par le Gouvernement togolais et les partenaires, des défis restent à relever dont, entre autres, la réduction de la transmission de la maladie en contrôlant les vecteurs.

Tableau 13.

Les principales causes de consultation externe

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Paludisme simple	1 113 928	1 192 580	1 321 032	1 270 197	1 374 028	3 159 915
Plaies traumatismes	152 558	182 083	199 705	213 743	207 479	225 799
Infestions respiratoires Aigues	140 324	22 344	229 138	287 818	342 751	384 744
Parasitoses intestinales	102 537	130 046	177 902	218 126	90 060	86 813
Dermatoses	3 453	48 455	71 712	69 371	-	-
Gastro-entérite	44 123	45 295	56 062	-	91 192	115 494
Anémie	39 783	56 352	74 796	72 314	93 472	120 515
Hypertension Artérielle	29 421	47 566	61 334	-	58 293	65 192

Source: DSNISI/MSHPAUS, annuaire statistique juin 2021

Après le paludisme comme premier motif de consultation, il y a l'infection des voies respiratoires et les plaies et traumatismes, dont les taux de morbidité sont respectivement de 7 % et 6 %8.

En matière de VIH/SIDA, il est noté dans l'ensemble une amélioration de la quasi-totalité des indicateurs en 2020. Le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les 15-49 ans, qui était de 2,2% en 2018, est passé à 2,0 % en 2020. L'incidence de la maladie chez cette population a aussi connu un repli pour s'établir en 2020 à 0,6 % contre 0,7 % un an plus tôt. Le nombre de nouveaux cas est également en repli. Il est ressorti à 3.600 en 2020 contre 3.900 en 2019. La prévalence de la maladie chez les jeunes de 15 à 24 ans s'est stabilisée, notamment chez les hommes à 0,5 % et chez les femmes à 1 %. Le pourcentage de femmes enceintes séropositives au VIH, ayant reçu des antirétroviraux durant leur grossesse pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant, est passé de 64 % en 2017 à 73 % en 2019 avant de

descendre à 64 % en 2020. Le poids des personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral (ARV) s'est considérablement amélioré. Il est passé de 58 % en 2018 à 72 % en 2020. La disponibilité des ARV a permis d'atteindre cette performance.

Afin de lutter efficacement contre le VIH et le sida, le Togo a élaboré un nouveau Plan Stratégique National (PNS) de lutte contre le VIH et le sida : 2021-2025. La Vision du PNS est de faire du Togo, un pays émergent débarrassé du fardeau de l'épidémie du sida. Le but visé est de mettre fin à l'épidémie de VIH/SIDA en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. Pour cela, le PSN 2021-2025 vise la réduction des nouvelles infections chez les adultes, adolescent(e)s, enfants exposés et populations clés ainsi que la réduction de la mortalité liée au sida et la réduction de tous les obstacles qui freinent l'accès des populations les plus vulnérables aux services liés au VIH.

Tableau 14.

Evolution des indicateurs du VIH

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prévalence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)	2,8	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0
Incidence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)	1,7	1,5	1,4	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,6
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus) et les enfants (0-14 ans)	7 500	6 300	5 800	5 400	5 200	5 200	4 900	4 700	4 200	3 900	3 600
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les enfants (0-14 ans)	2 000	1 600	1 500	1 400	1 400	1 100	1 000	1 100	990	940	810
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus)	4 900	4 500	4 100	3 900	3 700	3 700	3 500	3 200	2 800	2 600	2 200
Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)	21	24	27	30	33	39	46	53	58	68	72
Prévalence du VIH, hommes (% des hommes âgés de 15 à 24 ans)	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Prévalence du VIH, femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0
Enfants (0-14) vivant avec le VIH	17 000	16 000	15 000	14 000	13 000	13 000	12 000	12 000	11 000	10 000	9 700
Couverture des traitements antirétroviraux chez les femmes enceintes (% des femmes enceintes séropositives)	29	59	64	66	68	72	78	64	72	73	64

Source: UNAIDS, 2021

Une autre infection liée au VIH sida est la tuberculose. Son incidence est de 2,8 pour 1000 habitants⁹. La prévalence du VIH est de 6,2% chez les patients tuberculeux et le nombre estimé de patients coinfectés tuberculose / VIH est de 4900 personnes.

A l'instar de la plupart des pays du monde, le Togo a été affecté par la pandémie de la Covid-19. Pour faire face à cette pandémie, le pays avait mis en place un dispositif de prévention et d'alerte contre le coronavirus. Des équipes ont été mises en place avec le matériel nécessaire aux frontières pour détecter les cas suspects en examinant tous les passagers qui entrent dans le pays. Sur le plan logistique, des ambulances médicalisées ont été mobilisées dans les grands hôpitaux du pays.

En mai 2020, le gouvernement par ordonnance a procédé à la création d'un fonds de concours de riposte et de solidarité Covid-19 d'un montant de 400 milliards de FCFA. Ce fonds est alimenté par des fonds alloués par l'Etat, du financement des partenaires techniques et financiers, des apports financiers du secteur privé national et international, les dons et legs de toutes natures. Ce fonds est destiné à financer le plan de riposte dit des « 3R » (Riposte, Résilience et Relance) qui vise à lutter contre la propagation de la maladie à coronavirus (Riposte), à maintenir l'activité économique à un niveau acceptable et renforcer la résilience du secteur privé (Résilience), et à redynamiser l'activité économique (relance de l'économie nationale). Le point fait par le Gouvernement en janvier 2021 montre que les dépenses liées aux mesures de riposte sanitaire ont été évaluées à 22.879.470.740 francs CFA.

La COVID-19 a aussi été un élément déclencheur pour l'amélioration des services de santé dans le pays. En effet, avec la survenue du premier cas le 06 mars 2020 au Togo, le Gouvernement, avec le soutien des Partenaires techniques et financiers, a procédé à la rénovation de plusieurs centres de santé en vue de leur mise à niveau afin d'accueillir les personnes atteintes de la COVID-19.

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Lomé est devenu le centre de référence pour la prise en charge des patients infectés dans la capitale, et a été rénové, équipé de matériels de dernière génération pour la réanimation. Sa capacité d'accueil a été augmentée passant de 120 à 230 lits. Par ailleurs, plusieurs structures autres que celles de santé, telles que les centres de loisirs des jeunes, ont été réquisitionnés, réhabilités et équipés pour la prise en charge des patients de la COVID-19.

Il est important de rappeler que le Gouvernement avait, au début de la pandémie, pris plusieurs mesures de restriction en vue de contenir la propagation du virus notamment la fermeture des frontières terrestres, l'amélioration des contrôles aéroportuaires et aux frontières, les restrictions à la mobilité dans tout le pays, la fermeture temporaire d'écoles et d'universités et l'interdiction momentanée des événements religieux, culturels et autres événements publics. Les mesures ont été assouplies au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire.

Face à l'évolution de la pandémie, pour mieux contrôler la maladie, la stratégie mondiale avait préconisé la vaccination en complément des autres mesures de protection en cours. Le Togo a ainsi adhéré à l'initiative COVAX, dont le mécanisme devrait permettre de vacciner 20% (soit 1.595.392) de la population, puis a sollicité des financements additionnels auprès de la BM pour vacciner 40 % supplémentaires (soit 3.190.784). La campagne de vaccination contre la COVID-19 au Togo a effectivement été lancée par le gouvernement le 10 mars 2021 à travers l'administration des premières doses du vaccin AstraZeneca. Cette campagne avait dans un premier temps prévu que les doses soient administrées à l'ensemble du personnel de santé et les personnes de 50 ans et plus. Depuis le 14 janvier 2022, le gouvernement, après avis du Conseil scientifique et prenant en compte l'évolution de la pandémie, a décidé de l'élargissement de la cible vaccinale aux élèves et apprenants à partir de la classe de sixième et aux personnes âgées de 12 ans et plus sur toute l'étendue du territoire national. La campagne de vaccination est toujours en cours. A la date du 30 mars 2022, 39 % de la population âgé de 18 ans et plus a reçu au moins une dose de vaccin contre la Covid-19 et 29 % les deux doses, puis 7 % des 12 à 17 ans ont eu au moins une dose. La situation épidémiologique fait état, à la date du 7 avril 2022, de 36.955 cas confirmés au total, 36.644 cas de guérison, 39 cas actifs et 272 décès.

Emploi

Selon le Plan National de Développement, l'emploi constitue une préoccupation pour le Gouvernement en raison de l'écart croissant entre l'évolution de la population active et celle des emplois créés, et de la faible capacité à court terme du système économique à générer des emplois durables, productifs et décents. Pour lever ces contraintes et apporter

des solutions adéquates à la question cruciale de la montée du chômage et du sous-emploi, une politique nationale de l'emploi et un plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) ont été adoptés en 2014. De même une coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) a été mise en place. Le renforcement de l'employabilité et la réduction du sous-emploi des jeunes, la promotion de l'entrepreneuriat, l'amélioration du mécanisme de coordination, constituent les principaux axes du PSNEJ.

Population active

Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2017¹⁰, les emplois disponibles

représentaient 60,7 % des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus). Cette proportion était plus importante chez les hommes (62,5 %), les personnes n'ayant pas dépassé le niveau d'instruction primaire (68,2 % pour n'ayant aucun niveau et 69,1 % pour le primaire), dans le milieu rural (62,8 %) et dans les régions de Maritime (66,7 %) et des Plateaux (68,5 %). En termes d'effectifs, la population active est estimée¹¹ à 2.817.960 habitants en 2020 contre 2.760.567 habitants en 2019, soit un accroissement de 2,1 %. Cette augmentation de la population active a été induite aussi bien par les hommes (+2,13 %) que les femmes (+2,03 %). Le ratio hommes/femmes montre que la population masculine demeure plus active que la population féminine.

Tableau 15.

Evolution de la population active de 2015 à 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Hommes	1 241 466	1 274 516	1 307 894	1 341 583	1 375 668	1 410 185	1 440 222
Femmes	1 156 251	1 192 155	1 228 984	1 267 512	1 307 933	1 350 382	1 377 738
Total	2 397 717	2 466 671	2 536 878	2 609 095	2 683 601	2 760 567	2 817 960
Hommes / Femmes (%)	107,4	106,9	106,4	105,8	105,2	104,4	104,5

Source: Banque Mondiale, avril 2022

L'emploi reste dominé par le secteur informel. En effet, en 2017, plus de neuf emplois sur dix (91,6 %) ont été fournis par le secteur informel, quel que soit le secteur d'activité. Ce niveau atteint même 98 % dans le secteur privé et 3,4 % dans le secteur public. La prédominance de l'emploi informel est plus marquée dans le secteur institutionnel agricole avec

99,7 % des emplois, dont le secteur privé agricole (100 %) et le secteur public agricole (23,1 %). Cette situation peut s'expliquer par le caractère traditionnel et familial de l'agriculture au Togo en particulier, et en Afrique en général. Le secteur institutionnel non agricole est aussi dominé par l'emploi informel (87,9 %) et plus particulièrement le secteur privé (96,9 %).

Août 2022

Tableau 16.

Bilan de l'emploi 2017

	Formel	Informel	Total	Effectifs			
Secteur institutionnel non agricole	(%)						
Secteur Public	96,9	3,1	100	150 570			
Secteur privé	3,1	96,9	100	331 555			
Ménages	0	100	100	10 758			
Total	12,1	87,9	100	492 882			
Secteur institutionnel agricole							
Secteur Public	76,9	23,1	100	2659			
Secteur privé	0	100	100	17 501			
Ménages	0	0	0	0			
Total	0,3	99,7	100	20 159			
Ensemble		:		•			
Secteur Public	96,6	3,4	100	153 229			
Secteur privé	2,0	98,0	100	349 056			
Ménages	0	100	100	10 758			
Total	8,4	91,6	100	513 042			

Source : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERSI_ESI) Togo 2017, juin 2019

1.7. Chômage

Le chômage au sens du Bureau international de Travail (BIT) était de 3,9 %¹² de la population active en 2017 contre 3,4 %¹³ en 2015. Toutefois, il est plus élevé en zone urbaine, soit 6,3 % contre 2,0 % en milieu rural. Par ailleurs, le taux de chômage est plus élevé chez les hommes (5 %) que chez les femmes (2,9 %). Selon le milieu de résidence, l'agglomération de Lomé enregistre le taux de chômage le plus élevé avec 7,8 %, un taux nettement supérieur à celui enregistré dans les autres milieux urbains (3,1 %). Le chômage frappe davantage les jeunes et encore plus les femmes, notamment les personnes de 25-34 ans qui constituent 46,5 % des chômeurs, dont 51,7 % des femmes et 43,2 % des hommes. Les personnes de 15-24 ans représentent 32 % des chômeurs, avec 35,8 % pour les femmes et 29,6 % des hommes.

Selon les estimations d'Ilostat, le taux de chômage des 15 ans et plus est ressorti en 2021 à 4,0 % contre 3,9 % en 2020. Le taux de chômage est plus élevé chez les hommes (4,9 %) que chez les femmes (3,1%). Il demeurerait plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, en milieu urbain, le taux

de chômage en 2020 a atteint 6,4 % contre 6,1% en 2019. En milieu rural, il était de 2,1% en 2020 contre 1,9 %.

1.8. Politique pour l'emploi

Depuis 2011, le Togo a entrepris une politique de promotion de l'emploi des jeunes à travers le programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT) et le programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE) visant à fournir une première expérience professionnelle aux diplômés.

Ainsi, plusieurs mécanismes ont été mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ces mécanismes sont, entre autres, le projet d'appui à l'employabilité et l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB), le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ et le projet d'opportunités d'emploi pour les Jeunes Vulnérables (POEJV).

¹² Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERSI_ESI) Togo 2017, juin 2019. 13 Enquête QUIBB 2015, Instit national de la statistique et des études économiques et démographiques.

Le PAEIJ-SP vise à créer les conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers renforcement de l'employabilité des jeunes et la promotion de l'entreprenariat dans les secteurs porteurs. Il entend apporter une réponse conjoncturelle aux besoins d'insertion des jeunes via un appui à l'entreprenariat, en particulier dans la chaîne de valeur agricole (CVA). Le FAIEJ, le PRADEB et le PPEJ ont été initiés pour renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes femmes et hommes par la formation et l'accès aux services financiers et non-financiers, et accroître significativement l'accès des jeunes entrepreneurs à la microfinance par diverses activités d'offres. Le POEJV inclut un engagement dans les services communautaires et une formation destinée à fournir aux jeunes vulnérables une qualification, un emploi ou à les accompagner sur la voie de l'entrepreneuriat. De 2018 à 2021, près de 14.500 jeunes défavorisés de 200 villages du Togo ont bénéficié de l'accompagnement du gouvernement à travers le POEJV.

En 2021, le gouvernement a mis l'accent sur la poursuite : (i) du renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre par la mise en œuvre du Programme de volontariat national (PROVONAT) ; des activités

du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ); du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) et (ii) de la mise en œuvre du Projet national de promotion de l'entreprenariat rural (PNPER).

Dynamique de l'emploi

Les différents mécanismes mis en place ont permis au Togo d'enregistrer des résultats louables en matière de promotion de l'emploi des jeunes. En effet, le nombre de jeunes ayant trouvé de nouvelles opportunités d'emplois grâce au volontariat est ressorti à 5.003 jeunes en 2020 contre 5.063 jeunes en 2019 correspondant respectivement à un taux d'insertion de 59,28 % et de 68,34 %. En 2021, le taux d'insertion des jeunes volontaires a été de 59,40%. Le nombre de jeunes formés en entrepreneuriat bénéficiant d'un financement est ressorti à 7.975 jeunes contre 10.640 jeunes en 2020, correspondant respectivement à une proportion de jeunes financés en entrepreneuriat de 48,9 % et 55,05 %. En termes de création d'entreprises, 11.248 entreprises ont été créées en 2021 contre 7.389 entreprises en 2020.

Tableau 17.	Evolution des principaux indicateurs de l'emploi
idibiodd i'i	21 oration doe principaax marcatoare do rempio

	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes placés en volontariat	5 570	7 409	8 440	-
Nombre de volontaires insérés	4 292	5 063	5 003	-
Taux d'insertion des jeunes placés en volontariat	77,06%	68,34%	59,28%	59,40%
Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat	8 127	22 365	19 329	16 302
Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat financés	4 567	9 921	10 640	7 975
Proportion de jeunes financés en entrepreneuriat par le Développement à la base (PAEIJ-SP, PRADEB, FAIEJ et POEJV)	56,2%	44,4%	55,05%	48,9%
Nombre d'entreprises créées par les jeunes	2 148	1 856	7 389	11 248

Source : Budget citoyen 2020-2022

Le nombre de créations d'emplois s'est affiché en 2021 à 13.759 contre 13.863 en 2020. La région des Plateaux est celle qui a bénéficié de la majeure partie des emplois créés avec une part de 53,70 % en 2021 contre 46,5 % en 2020.

Tableau 18.

Nombre d'emplois créés par région entre 2018 et 2020

	2018	2019	2020	2021
Lomé Commune	108	186	152	344
Maritime	621	713	140	211
Plateaux	11 071	7 998	6 442	7 389
Centrale	1 528	1 127	2 982	3 261
Kara	2 348	1 783	1 987	2 207
Savanes	187	1 795	2 160	347
Total	15 863	13 602	13 863	13 759

Source: Budget citoyen 2020-2022

1.9. Rappel des principaux agrégats

1.9.1. Niveau de développement

L'indice de développement humain

L'indice de développement humain (IDH) du Togo est de 0,515 en 2019 contre 0,513 en 2018 dénotant une légère amélioration du niveau de vie de la population.

Ce niveau d'IDH place le Togo au 167 erang mondial sur 189 pays. Son niveau d'IDH est supérieur à l'indice moyen de développement humain des pays à faible niveau de développement humain (0,513) et inférieur à l'indice moyen de développement humain des pays de l'Afrique subsaharienne (0,547). L'amélioration de l'IDH est la résultante des réformes engagées dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Tableau 19.	Evolution de l'indice de développement Humain
-------------	---

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
IDH	0,46	0,46	0,47	0,47	0,48	0,49	0,5	0,5	0,513	0,515
Variation (%)	-	0	2,2	0	2,1	2,1	2	0	2,6	0,4

Source : Banque Mondiale, février 2021

Indice de Gini

L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des dépenses par tête. Il varie entre 0 et 1. Entre 2015 et 2017, il est noté une accentuation des inégalités dans la distribution des dépenses de consommation des ménages. En

effet, au niveau national, l'indice de Gini s'est affiché en 2017 à 0,43 contre 0,38 en 2015¹⁴, soit une progression de 12,4 %. L'enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages a estimé l'indice de Gini à 0,42 pour la période 2018-2019, en légère baisse par rapport au niveau de 2017 traduisant une légère amélioration dans la réduction des inégalités.

Tableau 20. Evolution de l'indice de Gini

	2006	2007	2011	2015	2017	2018-2019
Indice	0,361	0,335	0,393	0,38	0,43	0,42
Variation (%)		-7,2	17,3	-	12,4	-0,7

Source: INSEED: PROFIL DE PAUVRETE 2006-2011-2015-2017, EHCVM 2018-2019 Togo

¹⁴ L'indice calculé par la Banque mondiale est de 0,431 en 2015 et 0,46 en 2011. Son évolution traduit une réduction des inégalités comme dans les données nationales.

Produit Intérieur Brut par tête

Le PIB/tête du Togo en nominal a connu une hausse de 5,7% en 2021 par rapport son niveau de 2020 en ressortant à 556.766 FCFA en dépit de la pandémie de la Covid-19. Cette progression traduit d'une

part la reprise économique en 2021 et d'autres part les efforts du gouvernement dans le soutien des personnes impactées par la Covid-19. En termes constants, le PIB par tête est ressorti à 522.883 FCFA en 2021 contre 507.510 FCFA en 2020, soit une augmentation de 3,0 %.

Tableau 21. Evolution du PIB par tête en FCFA

	PIB par habitant (unités de devise locale constante)	PIB par habitant (monnaie locale courante)
2015	462 388	337 529
2016	475 952	475 952
2017	484 483	482 378
2018	496 304	500 748
2019	510 886	523 425
2020	507 510	526 633
2021*	522 883	556 766

Source : Données Banque Mondiale, avril 2022 * Estimation sur la base du PIB et de la population en 2021

1.9.2. Tableau récapitulatif

Le tableau suivant présente les principaux agrégats économiques observés ces six dernières années. Il est exprimé en milliards de FCFA pour les valeurs et en pourcentage pour les taux, sauf indications contraires.

Tableau 22.

Principaux agrégats économiques (milliards de FCFA et pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021
Economie nationale					
PIB Nominal	3713,6	3950,5	4230,6	4363,8	4720,4
Croissance du PIB réel (en %)	4,3	5,0	5,5	1,8	5,5
Taux d'investissement (en % du PIB)	18,3	18,1	20,5	23,6	22,4
Taux d'inflation (en %)	-0,2	0,9	0,7	1,8	4,5
Balance des paiements					
Exportations de biens	591,5	600,5	618,2	695,0	748,6
Importations de biens	-965,3	-1035,1	-1061,7	1123,2	-1257,5
Solde	-373,8	-434,6	-443,5	-428,2	-508,9
Balance courante	-56,1	-102,7	-32,5	-11,9	-107,1
Finances publiques					
Recettes et dons	595,8	712,6	748,8	702,4	784,3
Dépenses	603,7	733,8	783,9	1006,6	1022,8
Solde	-7,9	-21,2	-35,2	-304,2	-238,4
Dette Publiques	2020,3	2191,0	2197,7	2555,4	2912,5
Dette intérieure	1470,1	1590,3	1446,4	1574,2	1848,5
Dette extérieure	550,2	600,8	751,3	981,3	1064,0
Dette intérieure en % du PIB nominal	39,6	40,3	34,2	36,1	39,2
Solde budgétaire					
En valeur	-7,9	-21,2	-35,2	-304,2	-238,4
En pourcentage du PIB nominal (%)	-0,2	-0,6	-0,8	-7,0	-5,1

Source: DGBF/DGEAE, INSEED, BCEAO, Avril 2022

SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

2.1. Evaluation du produit intérieur brut

L'activité économique en 2021 a bénéficié de la poursuite d'une part, de la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire dont les dépenses à la date du 21 septembre se chiffrent à 136 ,6 milliards FCFA et d'autre part, de la poursuite des grands travaux inscrits dans la feuille de route gouvernementale.

Le taux de croissance de l'économie ressortirait à 5,5% en 2021 contre 1,8 % en 2020, traduisant la reprise de l'activité économique après le choc pandémique de 2020.

7000,0 8,0 6,7 5,7 6,5 7,0 6000.0 5,9 5,5 nominal (en milliards de FCFA) croissance du PIB réel (%) 5,5 6,0 5000.0 5,0 4,3 4000.0 4,0 5563,5 3000,0 5117,9 4720,4 1363,8 3,0 1230,5 3950,4 3713,6 3597,8 2000,0 2,0 PIB 1 1000,0 1,0 0,0 0,0 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 PIB Nominal Taux de croissance

Figure 5. Evolution du taux de croissance économique et du PIB nominal de 2015 à l'horizon 2024

Sources : DGEAE, avril 2022

En lien avec les efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie et la mise en œuvre du plan de relance de l'activité économique, en lien avec la politique de développement du gouvernement contenue dans la feuille de route gouvernementale, le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,5 % en 2021 à 6,7 % en 2024 selon les prévisions de la Direction générale des études et analyses économiques (DGEAE).

milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 8,2 %. Cette hausse du PIB nominal serait portée dans une large mesure par le secteur tertiaire (+8,3 %) et dans une moindre mesure par les secteur secondaire et primaire.

En perspective, il est attendu pour l'année 2022 que le PIB nominal s'établisse à 5.117,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 8,4 %.

2.1.1 Niveau du PIB

En termes nominal, le produit intérieur brut s'établirait à 4.720,4 milliards de FCFA en 2021 contre 4.363,8

Tableau 23.

Evolution du Produit Intérieur Brut (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Est	2022 Prév
Secteur primaire	643,9	733,4	766,4	807,5	835,7	818,6	869,4	937,6
Secteur secondaire	778,1	753,7	791,9	829,6	895,5	989,4	1081,9	1199,4
Secteur tertiaire	1980,8	2110,7	2155,3	2313,4	2499,3	2555,8	2769,1	2980,9
TOTAL PIB	3402,7	3597,8	3713,6	3950,4	4230,5	4363,8	4720,4	5117,9

Source: DGEAE, avril 2022

2.1.2 Croissance du PIB réel

Le taux de croissance ressortirait à 5,5 % en 2021 contre 1,8 % en 2020 dénotant de la reprise de l'activité économique et ramenant le Togo sur son sentier de croissance d'avant le choc pandémique de 2020. Cette bonne performance de l'économie nationale est imputable à la bonne tenue de l'activité dans l'ensemble des trois secteurs de l'économie.

La valeur ajoutée du secteur primaire serait en hausse de 3,4 % en 2021 contre 1,3 % en 2020 principalement sous l'effet de la hausse de 3,3 % de la branche agriculture bénéficiant du soutien du gouvernement à travers le Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole (MIFA). La branche élevage aussi soutiendrait la croissance du secteur primaire avec une progression de 5,0 %.

Avec une contribution de 1,1 % en 2021 tout comme en 2020, le secteur secondaire enregistrerait une hausse de 4,9 % de sa valeur ajoutée portée notamment par les branches « Activités extractives » (+6,2 %), « Electricité-gaz et eau » (+10,3 %), «Bâtiments et travaux publics » (+11,4 %) et « Industries manufacturières et artisanales » (+1,9

%). La valeur ajoutée des industries extractives serait portée par l'accroissement des productions de phosphate et de ciment. Le BTP bénéficierait de la mise en œuvre des projets d'investissement routiers et autoroutiers de la feuille de route gouvernementale. Quant à la branche énergie, la hausse de sa valeur ajoutée s'expliquerait par l'amélioration de la capacité de production électrique induite par la mise en service de la centrale électrique Kékeli Efficient power basée dans la zone portuaire de Lomé d'une puissance de 65 MW. Enfin les industries manufacturières devraient bénéficier de l'accroissement de la production agricole et particulièrement de celle du coton au titre de la campagne 2020-2021.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire serait en hausse de 5,3 % en 2021 induite par la reprise enregistrée dans les branches « Commerce » (+3,4 %) et « Hôtel et restaurant » (+7,2 %), l'accroissement du volume du trafic portuaire et aéroportuaire en ce qui concerne la branche «Transports et entrepôts» (+11,3 %) et la généralisation de la digitalisation des services publics pour ce qui est de la branche « Télécommunications » (+5,3 %). La contribution du secteur tertiaire au PIB a été de 2,6% en 2021 contre 0,5 % en 2020.

Tableau 24.

Evolution du taux de croissance du PIB réel (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Est)	2022 (Prév)
PIB total	5,5	5,7	4,3	5,0	5,5	1,8	5,5	5,9
Secteur primaire	-0,7	13,9	7,8	3,2	1,9	1,3	3,4	5,2
Secteur secondaire	-1,0	-3,1	4,4	3,9	6,5	5,3	4,9	6,8
Industries extractives	-7,1	-18,8	-6,3	22,6	-14,1	40,2	6,2	6,8
Industries manufacturières et artisanat	-2,2	-4,7	3,8	4,4	6,3	1,7	1,9	5,8
Electricité, Gaz, Eau	9,8	-1,2	6,7	-5,7	10,6	8,0	10,3	8,0
Bâtiment, travaux publics	-4,2	15,0	9,9	6,4	13,1	5,7	11,4	9,4
Secteur tertiaire	7,4	9,9	3,9	6,6	4,5	1,0	5,3	5,6
Commerce	0,7	-3,0	1,1	3,8	4,2	-3,4	3,4	8,2
Transports, Entrepôts, Communications	-3,3	29,1	8,9	7,3	4,5	3,8	9,2	5,0
Autres services marchands	14,1	7,0	1,5	7,0	4,5	0,8	3,9	5,4
PIB non marchand	18,0	-2,8	6,1	5,2	4,4	2,1	4,8	5,8
Droits et taxes	16,3	-2,0	-4,5	2,2	18,7	-1,4	13,1	6,4

Source: DGEAE, avril 2022

En perspective, pour 2022, les différents secteurs devraient connaître une dynamisation de leur valeur ajoutée selon les prévisions de la DGEAE. En effet, le secteur primaire devrait croître de 5,2 %, le secteur secondaire de 6,8 % et le secteur tertiaire serait le moteur de la croissance avec un taux de 5,6 %.

2.1.3 Décomposition du PIB en structure

La structure du PIB montre une prédominance du secteur tertiaire sur les secteurs primaire et secondaire. En effet, la part du secteur tertiaire¹⁵ dans le PIB est ressortie à 58,7 % en 2021 contre 58,6 % en 2020. En moyenne sur la période 2016 à 2021, la part du secteur tertiaire était de 58,5 %. La part du secteur secondaire est ressortie en moyenne à 21,9 % sur la période 2016-2021. En 2021, elle ressortirait à 22,9 % contre 22,7 % en 2020. Le secteur primaire, quant à lui, enregistrerait une part moyenne de 19,5 % sur la période 2016-2021. Il représenterait 18,4 % en 2021 contre 18,8 % en 2020.

Tableau 25.

Part des différents secteurs dans le PIB en valeur (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Est)	2022 (Prév)
Secteur primaire	18,9	20,4	20,6	20,4	19,8	18,8	18,4	18,3
Secteur secondaire	22,9	20,9	21,3	21,0	21,2	22,7	22,9	23,4
Secteur tertiaire	58,2	58,7	58,0	58,6	59,1	58,6	58,7	58,2
TOTAL PIB	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: DGEAE, avril 2022

2.1.4 PIB en valeur, détail des secteurs

La structure de l'économie du Togo montre une prédominance du secteur tertiaire dans la formation du PIB. Le secteur tertiaire est suivi de loin par le secteur secondaire et ensuite le secteur primaire.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 2.555,8 milliards de FCFA en 2020 à 2.769,1 milliards de FCFA en 2021, soit un accroissement de 8,3 %. En termes de contribution à la formation de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, ce sont les branches « Commerce, hôtels et restaurants » et « Transports, entrepôts et communications » qui contribuent le plus.

La valeur ajoutée du secteur secondaire est passée en 2020 de 989,4 milliards de FCFA à 1.081,9 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 9,3 %. Elle est tirée dans une large mesure par la branche « Industries manufacturières et artisanat » avec une part de 62,8 % en 2021.

La valeur ajoutée du secteur primaire en termes nominal a enregistré une hausse de 6,2 % en 2021 en ressortant à 869,4 milliards de FCFA contre 818,6 milliards de FCFA en 2020. En termes de valeur ajoutée du secteur primaire, c'est la branche agriculture qui contribue le plus avec une part de 72,3 % en 2021.

Tableau 26.,

PIB en valeur et ses composantes (en milliards de FCFA)

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Est)	2022 (Prév)
Secteur primaire (i)	643,9	733,4	766,4	807,5	835,7	818,6	869,4	937,6
Agriculture	476,2	556,8	571,9	602,6	622,3	591,8	628,4	679,7
Secteur secondaire (ii)	778,1	753,7	791,9	829,6	895,5	989,4	1081,9	1199,4
Industries manufacturières et artisanat	506,4	482,3	518,2	545,8	583,8	626,8	679,8	751,1
BTP	81,6	93,9	102,0	112,4	122,3	142,5	158,8	179,7
Electricité, gaz et eau	131,8	130,2	134,7	130,5	147,5	161,9	182,7	202,3
Industries extractives	58,3	47,3	37,0	41,0	41,8	58,1	60,5	66,3
Secteur tertiaire (iii)	1980,8	2110,7	2155,3	2313,4	2499,3	2555,8	2769,1	2980,9
Commerce, restaurants et hôtels	310,9	294,1	286,0	309,5	334,2	325,2	359,7	378,0
Transport, Entrepôts et Communications	306,4	395,4	459,6	502,2	530,2	544,0	602,2	644,2
Autres services marchands	615,0	636,7	610,3	657,4	692,0	724,7	773,1	845,5
TVA et Droits et taxes à l'importation	307,6	301,5	326,1	334,0	400,4	401,5	458,6	500,8
VAB BRANCHES NON-MARCHANDES	440,9	483,0	473,3	510,3	542,5	560,5	575,5	612,4
VAB BRANCHES MARCHANDES (v)	2961,8	3114,8	3240,3	3440,2	3688,0	3803,3	4144,9	4505,5
PIB – PRODUIT Intérieur Brut	3402,7	3597,8	3713,6	3950,4	4230,5	4363,8	4720,4	5117,9

Source : DGEAE, avril 2022

2.1.5 PIB en composition

Depuis 2010, à la faveur des technologies de l'information et de la communication, le secteur tertiaire (hors PIB non marchand) occupe une place prépondérante dans la création de richesses nationales. Son poids dans le PIB en termes nominal ressortirait en 2021 à 58,7 % contre 58,6 % en 2020. Le secteur est dominé par les branches « Transports, entrepôts et communication » et « Commerce, hôtels et restaurants ». En 2022, la part du secteur tertiaire devrait ressortir autour de 58,2 % en léger repli par rapport à 2021.

Le secteur secondaire connaîtrait une légère amélioration en ressortant à 22,9 % du PIB en 2021 contre 22,7 % en 2020. Il est généralement tiré par la branche des industries manufacturières et artisanat.

Le secteur primaire connaîtrait une légère baisse en s'établissant à 18,4 % en 2021 contre 18,8 % en 2020. Il est dominé par la branche agriculture. En perspectives, la part du secteur primaire connaîtrait une quasi-stabilisation en ressortant à 18,3 % en 2022.

Tableau 27. PIB en composition (en %)

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Est)	2022 (Prév)
Secteur primaire	18,9	20,4	20,6	20,4	19,8	18,8	18,4	18,3
Agriculture	14,0	15,5	15,4	15,3	14,7	13,6	13,3	13,3
Secteur secondaire	22,9	20,9	21,3	21,0	21,2	22,7	22,9	23,4
Industries manufacturières et artisanat	14,9	13,4	14,0	13,8	13,8	14,4	14,4	14,7
ВТР	2,4	2,6	2,7	2,8	2,9	3,3	3,4	3,5
Electricité, gaz et eau	3,9	3,6	3,6	3,3	3,5	3,7	3,9	4,0
Industries extractives	1,7	1,3	1,0	1,0	1,0	1,3	1,3	1,3
Secteur tertiaire	58,2	58,7	58,0	58,6	59,1	58,6	58,7	58,2
Commerce, restaurants et hôtels	9,1	8,2	7,7	7,8	7,9	7,5	7,6	7,4
Transport, Entrepôts et Communications	9,0	11,0	12,4	12,7	12,5	12,5	12,8	12,6
Autres services marchands	18,1	17,7	16,4	16,6	16,4	16,6	16,4	16,5
TVA et Droits et taxes à l'importation	9,0	8,4	8,8	8,5	9,5	9,2	9,7	9,8
VAB BRANCHES Non-Marchandes (1v)	13,0	13,4	12,7	12,9	12,8	12,8	12,2	12,0
VAB BRANCHES MARCHANDES (v)	87,0	86,6	87,3	87,1	87,2	87,2	87,8	88,0
PIB – PRODUIT INTÉRIEUR Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: DGEAE, avril 2022

2.1.6 PIB par composante

La consommation finale à prix courant est passée de 3.716,7 milliards de FCFA 2020 à 4.132,9 milliards de FCFA en 2021 enregistrant ainsi un accroissement de 11,2 % porté aussi bien par la consommation privée (+11,6 %) que par la consommation publique

(+9,1 %). La bonne tenue de la consommation privée est imputable à la reprise de l'activité économique. Quant à la consommation publique, elle a bénéficié de l'augmentation des dépenses du gouvernement en réponse à la pandémie de la Covid-19. La part de la consommation finale dans le PIB ressortirait à 87,6 % en 2021 contre 85,2 % en 2020. En

perspectives, la consommation finale ressortirait à 4.297,3 milliards de FCFA en 2022 en hausse de 4,0% par rapport à son niveau de 2021.

La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) aurait progressé de 2,3 % en 2021 en ressortant à 1.055,0 milliards de FCFA contre 1.031,4 milliards de FCFA en 2020. Cette progression serait liée à la hausse de la composante publique (+6,0 %). L'évolution de la consommation finale et de la FBCF a induit un accroissement de la demande interne de 9,3 % en 2021 par rapport à son niveau de 2020.

La demande extérieure est ressortie déficitaire en raison de l'importance des importations par rapport aux exportations. Le déficit de la demande extérieure est de 467,6 milliards de FCFA en 2021 contre 384,3 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 21,7 %. En perspectives, le déficit de la demande extérieure devrait connaître une amélioration en 2022 imputable à un accroissement plus important des exportations (+5,1 %) que celui des importations (+2,9 %).

Tableau 28.

PIB à prix courant : optique demande (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2018	2017	2019	2020	2021 (Est)	2022 (Prév)
Total PIB	3 402,7	3 597,8	3 713,6	3 950,4	4 230,5	4 363,8	4 720,4	5 117,9
1. Demande interne	3 934,4	4 143,7	3 941,4	4 298,2	4 579,5	4 748,1	5 188,0	5 575,6
Consommation totale	3 080,2	3 339,7	3 315,4	3 582,7	3 710,4	3 716,7	4 132,9	4 297,3
Privée	2 636,9	2 782,7	2 838,2	2 992,6	3 130,6	3 114,8	3 476,3	3 629,8
Public	443,3	557,0	477,3	590,1	579,8	601,9	656,6	667,5
Investissements totaux	854,2	804,0	626,0	715,4	869,1	1 031,4	1 055,0	1 278,3
Privée	576,5	471,6	442,5	513,7	634,3	637,2	675,2	742,8
Public	277,7	332,4	183,5	201,7	234,7	394,2	379,9	535,5
2. Demande extérieure totale	-534,5	-467,1	-282,1	-347,7	-349,0	-384,3	-467,6	-457,7
Exportations	908,9	961,7	938,4	945,9	975,6	990,9	1 087,8	1 143,2
Importations	1 443,3	1 428,8	1 220,5	1 293,6	1 324,6	1 375,2	1 555,4	1 600,8
3. Variation des stocks	2,8	-78,8	54,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: DGEAE, avril 2022

3.1. Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

Afin de trouver des réponses appropriées à la détérioration des indicateurs macroéconomiques et sociaux, conséquence de plusieurs années de crises sociopolitiques, le Togo s'est lancé en 2006 dans un processus de réformes structurelles et de politiques macroéconomiques à travers la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, dont la dernière fut la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017. Ce processus a permis de conduire, au niveau local comme central, une réflexion prospective sur les enjeux stratégiques de développement durable, notamment les défis économiques et sociaux qui se posent au pays.

La mise en œuvre des différentes politiques de développement a permis au Togo d'obtenir des avancées dans la relance de l'économie par une croissance régulière du PIB réel de 5 % en moyenne annuelle sur la période 2013-2017 traduisant une amélioration de la stabilité macroéconomique. L'incidence de la pauvreté a baissé de 3,6 points entre 2011 et 2015, passant respectivement de 58,7 % à 55,1 % de la population totale. L'emploi a progressé entre 2011 et 2015 comme l'atteste la réduction du chômage de 3,1 points, passant de 6,5 % en 2011 à 3,4 % en 2015. Mais en 2017, le taux de chômage s'est aggravé de 0,5 point et est ressorti à 3,9 %. Le taux de sous-emploi demeure aussi élevé (26,7 % en 2017).

Malgré les progrès notables enregistrés depuis près de dix ans, des défis importants persistent en termes d'inégalités sociales et spatiales, de faiblesse du système productif national, de ressources humaines et de gouvernance. La mise en œuvre de la SCAPE étant à son terme, le Togo s'est doté d'un Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022. Le PND met à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre des différentes stratégies de réduction de la pauvreté successives et prend en compte les défis résiduels issus des revues de la SCAPE et les résultats de la priorisation des cibles

des Objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux central et régional. Il s'inspire aussi de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Vision 2020 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PND entend concilier et traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement. Pour réaliser cette ambition, les actions sont centrées sur trois (03) axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région.
- Axe stratégique 2 : développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives.
- Axe stratégique 3 : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Le coût global des investissements inscrits au PND se chiffrait à 4.622,2 milliards de FCFA sur la période 2018-2022 avec une contribution attendue du secteur privé à hauteur de 65 %, soit un montant de 2.999,1 milliards de FCFA. Les dépenses d'investissements publics dans ce plan sont évaluées à 1.623,1 milliards de FCFA, représentant 35 % du coût global. La transformation structurelle devrait permettre d'atteindre, à l'horizon 2022, une croissance réelle du PIB de 7,6 % entraînant une accélération du niveau de développement humain et surtout une amélioration du classement mondial de l'IDH du Togo d'au moins dix (10) places.

La mise en œuvre du PND a effectivement permis au Togo d'amorcer un véritable changement structurel

¹⁶ Il s'agissait du scénario optimiste. Les résultats du cadrage macroéconomique réalisé selon un scénario de référence tablait sur une croissance moyenne de 5,2% sur la période 2018-2022. Mais avec l'avènement du COVID-19, la croissance attendue pour 2022 est 5,5%.

à travers l'exécution de plusieurs projets dans les différents secteurs d'activités. En effet, le pays a commencé à engranger les bénéfices des réformes mises en œuvre tant au niveau de l'assainissement du cadre macroéconomique qu'au niveau de l'amélioration du climat des affaires. La croissance économique s'est accélérée et est passée de 4,3 % en 2017 à 5,5 % en 2019. La crise sanitaire, survenue au 1er trimestre 2020, et son impact sur l'économie nationale a provoqué un ralentissement de la croissance et mis à mal les projections contenues dans le PND.

Afin de dynamiser l'économie nationale et de prendre en compte la nouvelle vision nationale, les aspirations présidentielles ainsi que le contexte de la pandémie de la Covid-19, le portefeuille de projets et de reformes définis dans le PND 2018-2022 a été revu. Ainsi une feuille de route gouvernementale couvrant la période 2020-2025 a été élaborée. Cette nouvelle feuille de route 2020-2025 vise à faire du pays « Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Elle s'articule autour de trois (03) axes stratégiques et dix (10) ambitions stratégiques déclinées en 36 projets et 6 réformes prioritaires qui permettent de garantir une couverture exhaustive de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux du pays. Les axes et ambitions sont :

- Axe stratégique 1 : « Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix »
 - Ambition 1 « Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous
 - Ambition 2 « Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail »
 - Ambition 3 « Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous »
- Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie
 - Ambition 4 « Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois;

- o Ambition 5 : affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services ;
- Ambition 6 : créer de véritables industries extractives et transformatrices
- Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures
 - o Ambition 7 : Faire du Togo une référence régionale dans le numérique ;
 - Ambition 8 : renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs ;
 - o Ambition 9 : Solidifier les structures de l'État et stabiliser ses comptes publics ;
 - o Ambition 10 « Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

La feuille de route annonce ainsi des investissements cumulés de 3.400 milliards de FCFA d'ici à 2025. pour soutenir une prévision de croissance de 7,5 % à l'horizon 2024. L'économie pourrait même progresser de 7,8 % en 2025 dans le meilleur scénario. La feuille de route sera financée à hauteur de 48 à 50 % par le budget de l'Etat, soit 1.350 à 1.700 milliards de FCFA, le reste, soit 50% à 52% du coût global, sera financé par le secteur privé. Le financement public sera prioritairement porté par des dons et des emprunts extérieurs à des taux concessionnels. Ces financements à des conditions préférentielles seront obtenus grâce à la mobilisation des bailleurs internationaux à la suite d'un accord avec le FMI à travers un programme qui pourrait être appuyé par la facilité élargie de crédit. Les financements sur ressources intérieures seront en priorité consacrés aux actions prévues aux axes 1 et 2. S'agissant du financement privé, des mécanismes sont déployés pour la responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.

Le mécanisme de suivi de mise en œuvre du PND est élaboré sur un cadre intentionnel bien adéquat. Il est prévu la mise en place d'une agence dédiée à la mise en œuvre du PND. L'ensemble des ministères formant l'architecture gouvernementale, les organismes publics, les administrations publiques

locales et les collectivités territoriales décentralisées constituent les acteurs institutionnels de la mise en œuvre du PND. Le secteur privé et la société civile, en tant que partenaires de l'Etat, seront fortement impliqués dans la définition et la réalisation de certains volets spécifiques. Les partenaires au développement seront également mis à contribution pour apporter à l'Etat et aux autres acteurs nationaux de développement et en fonction des besoins exprimés, une assistance technique et financière appropriée.

L'opérationnalisation du PND se fonde également sur la mise en œuvre de la matrice d'actions prioritaires (MAP) qui contient les actions majeures et les mesures d'investissements stratégiques nécessaires à l'atteinte des cibles visées. Un cadre de mesure des indicateurs de performance et de suivi-évaluation est également défini. Le programme d'investissements publics (PIP) triennal aligné sur les orientations stratégiques du PND reste un outil d'opérationnalisation du plan dont la tranche annuelle constitue la partie investissement du budget général. Par ailleurs, il est prévu le renforcement des capacités du système statistique national pour relever les défis liés au renforcement de la coordination des activités du système statistique national entre l'INSEED et les ministères sectoriels, la production régulière de statistiques fiables, notamment celles provenant des sources administratives et au financement non systématiquement pérenne des activités statistiques majeures.

3.1.2 Réformes structurelles liées au Plan National de Développement

En vue d'impulser une nouvelle dynamique économique axée sur la transformation structurelle de l'économie nationale, le Togo a opté pour une nouvelle politique agricole basée sur le développement et la promotion des agropoles. Cette nouvelle politique agricole bénéficie d'un financement évalué à près de 64 milliards de FCFA, dont 35 milliards de FCFA seront financés par la BAD et la BOAD. Cette nouvelle stratégie de promotion des agropoles, lancée en 2017, vise d'une part la transformation des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en produits manufacturés à travers la promotion des PME/PMI, le renforcement des relations entre les activités de production, de transformation et de

commercialisation de ces produits. D'autre part, elle vise la mise en place d'une synergie de la plupart des acteurs et l'inclusion sociale dans une logique d'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Au cours des prochaines années, la mise en œuvre de cette politique devrait se concentrer sur les agropoles pilotes : i) du bassin de la Kara centré autour des chaînes de valeur du sésame, de la volaille et des boissons (jus de fruits), ii) du bassin de l'Oti autour des chaînes de valeur du riz, des volailles et du bétail/viande et iii) sur l'appui des acteurs du privé de la filière anacarde dans une perspective de création d'une agropole dans le Haut-Mono.

Il est également prévu des investissements dans la recherche, l'innovation, la formation et le renforcement des capacités des divers acteurs du monde agricole en vue d'avoir des ressources humaines plus qualifiées et aptes à faire de cette nouvelle politique, une réussite avec des impacts positifs concrets et durables. La réalisation des agropoles contribuera à la réduction de la pauvreté, principalement en milieu rural et à la création d'emplois. Elle contribuera également à la création de richesses en milieu rural et à la réduction du déficit de la balance commerciale agricole. Le projet est piloté par l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles du Togo (APRODAT).

Pour régler définitivement le problème d'accès aux crédits bancaires et au financement du secteur agricole, le Togo a lancé en juin 2018 le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA). C'est un projet fondé sur le partage de risques qui ambitionne notamment d'être un moteur pour l'octroi de prêts agricoles plus généreux de la part du secteur bancaire et de baisser les taux d'intérêt sur les crédits octroyés à ce secteur. Il s'agit, à travers ce mécanisme, d'élaborer des politiques adaptées au secteur agricole, d'appliquer des outils de gestion des risques visant à attirer des compétences et acteurs clés par le biais de mécanismes efficaces et de consolider les maillons des différentes chaînes de valeur.

Ce mécanisme bénéficie du soutien financier du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), du fonds Khalifa et de la Banque Africaine de Développement (BAD). En deux ans, le MIFA a permis de rapprocher la banque et le monde agricole, même si les besoins de ce dernier sont encore loin d'être satisfaits. En effet, le MIFA a permis d'allouer plus de 14 milliards de FCFA à 144.000 acteurs agricoles togolais, dont 125.000 producteurs. Forte de ses succès, l'institution a été transformée en une Société Anonyme (SA), avec une capitalisation de 10 milliards de FCFA. Elle a procédé à la structuration de 124 milliards de FCFA de marchés viables liés à la production et à la transformation sur toutes les filières. En tout, le MIFA revendique la création de près de 163.000 emplois directs et indirects sur tout le territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de l'État togolais relativement aux objectifs de développement durable, notamment l'ODD 7 portant accès de tous à des services énergétiques fiables et à des coûts abordables, le Togo s'était doté d'une nouvelle stratégie nationale d'électrification en 2018. La stratégie d'électrification s'appuie sur une combinaison technologique optimale pour permettre l'accès à l'électricité à tous les Togolais d'ici 2030. En 2018, 45 % des Togolais avaient accès à l'électricité, dont seulement 8 % en zone rurale. Le pays espère installer 300 minicentrales solaires en mode PPP (partenariat public, privé) et renforcer la couverture hors réseau électrique (off-grid) en raccordant, via des kits individuels, 555.000 foyers reculés. Il est également prévu dans la stratégie, d'étendre le réseau électrique dans près de 1.000 localités.

Par ailleurs, dans le domaine de la promotion de l'énergie solaire, le Gouvernement a initié le projet « CIZO » (qui signifie allumer en langue locale « Guin »). Ce projet couvre toute l'étendue du territoire togolais et vise à l'horizon 2022, un accès à l'électricité par la fourniture des kits solaires individuels à coûts abordables à plus de 2 millions de citoyens (soit environ 300.000 foyers). Le projet prévoit dans sa composante sociale d'équiper 800 centres de santé et 3.000 petites exploitations agricoles en kits solaires individuels ou d'irrigation. Un des éléments essentiels du projet est le suivi de la qualité des produits et services offerts aux populations. Aussi, tous les kits seront équipés d'une technologie mobile permettant de les suivre à distance et de gérer les paiements. Ainsi, outre l'accroissement du taux d'électrification rurale qui devrait atteindre

40 %, l'initiative « CIZO » favorisera l'adoption massive des paiements mobiles dans les zones rurales et par conséquent l'inclusion financière des populations rurales.

La mise en place d'un système d'identification biométrique nationale (e-ID) à travers la définition du cadre légal et réglementaire a été actée par le Conseil des Ministres en date du jeudi 06 mars 2020. Ce projet, d'un coût global de 40 millions de dollars US a principalement pour objectif d'établir un système d'identification et d'authentification des personnes physiques, afin d'offrir, entre autres, de meilleurs services publics et sociaux. Le projet « e-ID Togo » bénéficie du soutien de la Banque Mondiale à travers le programme d'Identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest.

Le WURI aidera à mettre en place des systèmes d'identification de base qui incluent toute personne présente physiquement sur le territoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) indépendamment de sa nationalité, de sa citoyenneté ou de son statut juridique. Le financement du programme en est à sa deuxième phase et inclut le Togo, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Le Programme WURI concerne environ 65 millions de personnes et contribuera à améliorer l'accès aux services de base, tels que la protection sociale et médicale, la retraite ainsi que l'inclusion financière et numérique, l'autonomisation des femmes et des filles, et la mobilité des travailleurs.

L'un des projets phares inscrits au PND, dont un volet avait été mis en œuvre en 2021 dans la nouvelle feuille de route gouvernementale, est le Projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU). Au total, plus de 2,3 millions de personnes bénéficieront des actions du PIDU. En termes d'infrastructures, plus de 6,5 kilomètres de routes urbaines seront réhabilitées avec plus de 13 kilomètres d'ouvrages de drainage construits à Lomé, Kara et Dapaong. Environ 10.000 personnes auront accès à des sources d'eau potables. Plus de 10.000 autres personnes auront accès à des services améliorés d'assainissement et l'exposition aux risques d'inondation sera réduite pour plus de 15.000 personnes. Près de 500.000 emplois

temporaires seront créés et les sept (7) villes bénéficiaires auront leur personnel clé formé en gestion urbaine, leurs groupes communautaires renforcés et leurs populations sensibilisées à la préservation des ouvrages urbaines collectifs.

En novembre 2020, le Gouvernement togolais avait adopté un projet de loi relatif à la couverture maladie universelle. Le pays a bénéficié d'un financement de 70 millions \$ (38,5 milliards de FCFA), approuvé par la Banque mondiale. Ce financement devra permettre au Togo de faire un pas important vers l'extension à toute sa population de la couverture santé, jusqu'ici réservée principalement aux agents publics et assimilés. A travers cet appui, la Banque mondiale veut aider le Togo à poser les bases de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) afin d'assurer l'accès des populations aux services de santé de qualité. Dans un pays où les dépenses de santé représentent un coût très important pour la plupart des ménages et plus encore pour les ménages à revenu faible, la CSU permettra d'améliorer la disponibilité des services de santé de base à travers la construction et l'équipement de centres de santé ainsi que l'accroissement de la disponibilité des ressources humaines qualifiées dans les régions défavorisées.

Outre la CSU, les actions du gouvernement dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) seront orientées vers :

- L'élaboration et l'exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires;
- La poursuite des actions sanitaires menées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 notamment la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures sanitaires;
- Le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle, le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services;
- Le renforcement de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique;

- L'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés et les autres produits de santé de qualité;
- Le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition.

Issue d'un partenariat entre la République togolaise et Arise IIP, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) dont l'investissement total s'élève à 130 milliards de FCFA, a été rendue opérationnel en 2021, pour ce qui est de la phase 1. Cette plateforme représente une opportunité pour la population togolaise, les jeunes en particulier. L'infrastructure devra permettre à terme de créer 35.000 emplois directs et indirects. Il est prévu des installations administratives à l'instar d'un centre de guichet unique, un poste de police, une caserne de pompiers et des services publics comme un réservoir d'eau, une station-service, une sous-station, des espaces verts ouverts etc. La zone économique spéciale est prévue pour être construite sur 400 hectares, avec un parking d'une capacité de 700 camions, un parc pour le stockage de conteneurs d'une capacité de 12.500 EVP, un entrepôt pour charger, décharger et transférer les conteneurs, une plateforme de stockage du coton et d'autres matières premières. Une autre zone de 200.000 m2 est prévue pour être dédiée aux autres activités logistiques, des routes et emprises routières.

3.2. Chantiers à venir

L'une des priorités des plus hautes autorités togolaises est d'assurer l'accès de tous les Togolais aux sources énergétiques de qualité et à un coût abordable. Pour y parvenir, le Gouvernement multiplie les projets d'électrification sur toute l'étendue du territoire. L'un des projets phares est le Projet des réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) qui a été lancé le 30 mars 2021 et qui sera poursuivi en 2022. Financée par la Banque mondiale, d'un coût d'environ 20 milliards de FCFA, l'initiative vise la réhabilitation, le renforcement et l'extension du réseau de distribution dans la ville de Lomé. Le PRISET permettra ainsi de réduire considérablement les pertes techniques observées sur le réseau et d'améliorer la qualité et la fiabilité

de l'offre et l'accès aux services électriques. Il vise également l'extension du réseau de basse tension pour permettre le raccordement des ménages aux réseaux électriques.

D'un montant de 45 milliards de FCFA, le Projet d'Extension des Réseaux Electriques des Centres Urbains du Togo (PERECUT) vise l'amélioration de la couverture électrique et de l'accès des populations à un service électrique continu, de bonne qualité et durable par la réhabilitation et l'extension des réseaux de distribution électrique dans 53 centres urbains répartis dans les cinq (5) régions économiques du Togo. Il est financé par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne (UE) et la coopération financière allemande à travers la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

En plus du PRISET et de PERECUT, le Projet d'Extension du Réseau Electrique de Lomé (PEREL), vise également l'amélioration, le renforcement et l'extension du réseau du grand Lomé. Il est financé à hauteur de 31 milliards de FCFA par la KFW, l'UE et l'AFD.

Ces différents projets viennent renforcer les actions déjà menées par le Gouvernement à travers la politique nationale d'électrification et l'initiative présidentielle Cizo. Les travaux s'étendent jusqu'à fin 2022. L'ambition du Togo est d'atteindre d'ici à 2025 un taux d'accès intermédiaire de 75 %. Cette politique énergétique nécessitera un investissement de 1.000 milliards de FCFA avec l'appui du secteur privé.

Le gouvernement mettra également l'accent sur la poursuite du projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale du Togo (PRAVOST). Le projet qui a démarré en décembre 2019 est prévu pour être exécuté sur 4 ans.

Le Togo continue sa marche vers l'opérationnalisation de la numérisation des moyens de paiement dans l'administration publique. Bientôt les transactions financières de l'Etat se feront à travers les moyens numériques de paiement. Une fois opérationnel, le système permettra d'améliorer l'inclusion financière, et de lutter efficacement contre la thésaurisation, la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les données à caractère personnel seront protégées conformément à la réglementation en vigueur. Cette politique permettra également d'introduire dans les circuits de paiement admis par l'administration publique, les moyens de paiement à distance à travers les réseaux de communications, notamment le paiement en ligne, le paiement mobile et le paiement par carte bancaire. La digitalisation a une place de choix dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. L'idée est de profiter des mutations induites par la révolution numérique pour promouvoir davantage les services financiers novateurs qui offrent déjà des opportunités et des avantages aux populations.

Le Togo réalisera d'ici 2025, 4.000 km de pistes rurales dans l'ensemble de ses 05 régions économiques à travers le Programme d'appui aux pistes rurales (PAPR). D'un coût estimé à près de 49 milliards de FCFA financé par l'AFD, la KfW et l'Etat, le programme comprend deux phases d'exécution (2018-2022 et 2022-2025). Il vise à développer le réseau des pistes rurales pour favoriser l'intégration du milieu rural, en améliorant l'accès des ménages et des producteurs agricoles aux intrants et aux marchés de vente. Le PAPR permettra de consolider la politique agricole du pays, et favorisera en outre l'inclusion des populations. Les pistes rurales permettront de lutter contre l'exclusion et la pauvreté et les populations bénéficiaires, notamment les producteurs agricoles, pourront avoir un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques.

Outre les pistes rurales, il est prévu la réalisation de plusieurs infrastructures routières dont réhabilitation du troncon Sokodé-Bassar, l'aménagement et le bitumage du contournement de Malfakassa, l'aménagement et le bitumage de la bretelle reliant la RN1 à la RN17 dans la ville de Sokodé ou encore l'aménagement et le bitumage de la bretelle de Binaparba. Le coût des travaux est estimé à plus de 35 milliards de FCFA. Le dédoublement de la Nationale 1 Lomé-Cinkassé d'une longueur de 600 km et dont les travaux seront lancés en 2022. La réalisation de ce projet permettra d'assurer la fluidité du trafic, de réduire le temps et le coût de parcours sur le corridor Lomé-Ouaga, améliorant ainsi la compétitivité du Port Autonome de Lomé. Également, elle contribuera à faire du Togo un hub logistique de premier plan dans la sous-région, conformément aux ambitions déclinées dans le PND.

Plusieurs travaux routiers sont en cours notamment le bitumage de la route Pya-Sarakawa-Kanté (65km) et la construction du pont de Kpendjal (180m) à Mandouri. Sur le terrain, plusieurs étapes ont été validées, et il ne reste que la dernière partie du bitumage et les retouches de finition. L'aménagement de ces voies permettra d'offrir un deuxième contournement des monts Défalé, surtout pour les gros porteurs, et de faciliter l'accès aux populations proches de la frontière du Burkina Faso.

A la suite de l'inauguration de la Plateform Industrial Adétikopè (PIA), le Togo a bénéficié d'un prêt d'un montant de 20 Milliards de FCFA pour le financement partiel d'un projet de création et d'exploitation d'un parc industriel et logistique par la société Plateform Industrial Adétikopè (PIA) SAS.

Un autre projet phare à venir est la mise en œuvre du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey. Ce projet, financé par la Banque Mondiale devrait participer à la réalisation de l'ambition de l'exécutif d'affirmer le Togo comme un hub logistique et comprend notamment plusieurs de services, composantes : "l'amélioration des infrastructures et des systèmes de transport intelligents sur le corridor, le soutien à l'amélioration de la qualité des services de transport et de transit, ou encore l'amélioration des infrastructures communautaires et des pistes rurales pour soutenir le développement économique local et la résilience dans les zones fragiles au risque sécuritaire autour du corridor". Plusieurs activités seront mises en œuvre : entre autres, la réhabilitation du tronçon Aouda-Kara sur la RN1, l'amélioration des pistes d'accès aux agropoles de Kara et Oti, la mise en œuvre d'actions correctives sur l'axe Lomé-Cinkassé, l'amélioration des processus et infrastructures de passage des frontières et des procédures de transit. Un accent particulier sera mis sur les transports, avec la construction d'un centre de casse de véhicules, la construction de parkings le long du corridor, la mise en place d'un système d'information intelligent, l'appui à la professionnalisation des acteurs du transport routier ou encore un appui aux établissements bancaires pour le partage du risque pour le rajeunissement du parc automobile gros porteurs. La durée du projet est de 5 ans.

4.1. Eléments structurels .

4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Centrale: les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA: la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit 655,957 FCFA = 1 euro (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de

la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

• Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).

• La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la

Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôle

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres :
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste¹⁷.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,25 % actuellement¹8). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes

de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,25 % et 4,25 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

4.2. Offre de monnaie

La masse monétaire a régulièrement progressé en passant de 1.435,72 milliards de FCFA en 2016 à 2.260.51 milliards de FCFA en 2021. Par rapport à 2020, elle a enregistré une hausse de 12,3 % induite par les actifs étrangers et les actifs domestiques. En effet, les actifs étrangers se sont établis en 2021 à 1.096,65 milliards de FCFA contre 975,52 milliards de FCFA, soit une hausse de 12,4 % tiré par la progression des actifs des banques commerciales de 23,7 %. Les actifs étrangers de la banque centrale se sont inscrits en recul de 132,7 % en 2021 par rapport à 2020.

S'agissant des actifs domestiques, ils ont enregistré une hausse de 8,5 % en 2021 par rapport à 2020 dû à la progression du crédit à l'économie de 9,2 %. Le crédit à l'Etat s'étant inscrit en repli de 50,8 % en 2021 par rapport à 2020.

La composition de la masse monétaire en 2021 montre que les dépôts ont progressé de 14,8 % pour atteindre 1.935,13 milliards de FCFA contre 1.686,26 milliards de FCFA en 2020. Ils ont représenté 85,6 % de la masse monétaire contre 83,8 % un an plus tôt. Les devises en circulation ont baissé de 0,5 % pour s'établir à 325,4 milliards de FCFA, représentant 14,4 % de la masse monétaire contre 327 milliards de FCFA en 2020, soit 16,2 %.

18 La BCEAO a décidé de relever le 1er juin 2022 de 25 points de base ses principaux taux directeurs pour compter du 15 juin 2022. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,25% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,25%. Pour rappel, la Banque Centrale avait baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs le 24 juin 2021.

Tableau 29.

Evolution des agrégats de la masse monétaire (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs étrangers	530,75	546,85	562,20	731,47	975,52	1 096,65
Banque Centrale	90,60	83,49	68,14	249,43	70,47	-23,05
Dans les Banques	440,15	463,35	494,06	482,04	905,05	1 119,70
Actifs domestiques	1 183,42	1 341,86	1 434,28	1 345,68	1 320,02	1 432,20
Au crédit de l'Etat	30,95	164,99	208,59	44,40	14,55	7,16
Banque Centrale	-13,37	-11,83	26,01	-115,24	-43,00	68,30
Banque	44,32	176,82	182,58	159,64	57,54	-61,14
Au crédit de l'Economie	1 152,48	1 176,87	1 225,69	1 301,28	1 305,48	1 425,04
Autres	-278,45	-310,03	-270,44	-272,89	-282,26	-268,34
Offre de monnaie (M2)	1 435,72	1 578,67	1 726,04	1 804,26	2 013,28	2 260,51
Devises en circulation	245,23	298,25	335,40	338,83	327,03	325,39
Dépôt	1 190,49	1 280,42	1 390,64	1 465,43	1 686,26	1 935,13
		% d'augmer	itation observ	vée au 31. Dé	c. de n-1 à n	
Actifs étrangers nets	16,5	3,0	2,8	30,1	33,4	12,4
Actifs domestiques nets	5,8	13,4	6,9	-6,2	-1,9	8,5
Crédit à l'Etat	-48,3	433,1	26,4	-78,7	-67,2	-50,8
Banque Centrale	-125,8	-11,5	-319,8	-543,0	-62,7	-258,8
Banques	451,4	299,0	3,3	-12,6	-64,0	-206,3
Crédit à l'économie	8,9	2,1	4,1	6,2	0,3	9,2
Offre de monnaie (M2)	12,4	10,0	9,3	4,5	11,6	12,3

Source: BCEAO, Février 2022

4.3. Système bancaire et marchés financiers

4.3.1. L'environnement bancaire

Le paysage bancaire togolais, au 31 décembre 2021, comptait quatorze (14) banques et trois (03) établissements financiers à caractère bancaire. Sur les quatorze banques, onze (11) sont des filiales et trois (03) des succursales de banques. Les établissements financiers à caractère bancaire sont tous des filiales. Par rapport à 2020, aucune évolution n'a été notée dans le paysage bancaire. Ce dernier se présente comme suit :

- Les filiales :
 - Banque Atlantique TOGO;
 - Banque Internationale pour L'Afrique au Togo (BIA-TOGO);

- Sunu Bank;
- Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce TOGO (BSIC - TOGO);
- Banque Togolaise pour Le Commerce et l'Industrie (BTCI);
- Ecobank Togo ;
- Orabank Togo;
- Société Interafricaine de Banque (SIAB) ;
- Union Togolaise de Banque (UTB);
- Bank Of Africa TOGO:
- Coris Bank International- TOGO (CBI-TOGO).
- Les succursales :
 - NSIA BANQUE BENIN;
 - Société Générale Bénin ;
 - Banque de développement du Mali (BDM).

- Les établissements financiers à caractère bancaire
 - Caisse régionale de refinancement hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA);
 - African Guarantee Fund pour les petites et moyennes entreprises (AGF WEST AFRICA);
 - African Lease Togo (ALT).

Il faut toutefois noter que la BTCI a été acquis par IB Holding, une société de droit togolais détenue par le Burkinabè Mahamadou Bonkoungou et devient IB Bank Togo. Le contrat de cession a été signé le 20 décembre 2021 entre l'Etat togolais et les responsables de IB Holding.

Les actifs extérieurs nets des banques commerciales sont passés de 905,05 milliards de FCFA en 2020

à 1.119,70 milliards de FCFA en 2021. Soit une progression de 23,7 % imputable à un accroissement de 28,4 % des créances sur les non-résidents. Les engagements envers les non-résidents ont aussi enregistré une hausse de 48,0 % passant de 213, 24 milliards de FCFA en 2020 à 315,64 milliards de FCFA en 2021.

S'agissant des créances sur la Banque centrale, elles sont ressorties en 2021 à 169,61 milliards de FCFA contre 219,69 milliards de FCFA en 2020. Soit un repli de 22,8 % induit par la contraction des dépôts. Ces derniers ont représenté 71,6 % des créances sur la BCEAO en 2021 contre 79,3 % en 2020.

Tableau 30. Situation des banques commerciales (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ACTIF						
Actifs extérieurs nets	440,15	463,35	494,06	482,04	905,05	1 119,70
Créances sur les non-résidents	773,48	773,84	748,17	800,68	1118,26	1 435,34
Engagements envers les non-résidents	-333,34	-310,49	-254,11	-318,64	-213,24	-315,64
Créances sur la Banque Centrale	160,48	94,45	128,75	137,74	219,69	169,61
Numéraire	35,25	32,54	38,02	48,39	45,45	48,14
Dépôts	125,23	61,86	90,72	89,35	174,24	121,47
Autres créances sur la banque centrale	0	0,1	0	0	0	0
Créances nettes sur l'administration centrale	44,32	176,77	182,58	159,64	57,54	-61,14
Créances sur l'administration centrale	287,71	393,64	474,07	515,26	490,16	474,05
Engagements envers l'administration centrale	-243,39	-216,87	-291,49	-355,62	-432,61	-535,18
Créances sur l'économie	1150,07	1174,15	1222,78	1298,37	1302,57	1 410,71
Créances sur les autres sociétés financières	7,5	19,86	16,1	10,87	14,90	24,81
Créances sur les administrations d'états fédérés et locales	0	0	5,24	0	0	-
Créances sur les sociétés non-financières publiques	50,62	57,7	118,69	159,89	131,78	146,85
Créances sur le secteur privé	1091,94	1096,59	1082,74	1127,61	1155,89	1 239,04

PASSIF						
Engagements envers la banque centrale	341,78	316,21	350,11	351,9	524,41	446,34
Dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large	511,71	534,68	554,34	595,6	720,8	881,84
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large	659,22	721,94	809,49	841,3	927,23	1 013,12
Titres autres qu'actions inclus dans la masse monétaire au sens large	0	0	0	0	0	_
Dépôts exclus de la masse monétaire au sens large	39,85	45,59	59,29	75,73	85,87	68,39
Titres autres qu'actions exclus de la masse monétaire au sens large	0	0	0	0	0	-
Emprunts	6,89	9,92	11,88	22,2	19,54	22,24
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	-
Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0	_
Actions et autres titres de participation	127,78	134,57	131,46	142,11	157,94	197,09
Autres postes (net)	107,79	145,8	111,58	48,94	49,01	9,86

Source: BCEAO, Février 2022

Les créances nettes sur l'administration centrale sont ressorties à 61,14 milliards de FCFA en 2021 contre 57,54 milliards de FCFA en 2020, en lien avec un repli des créances de 3,3 % et une forte progression des engagements de 23,7 %. En effet, les engagements envers l'administration centrale sont passés de 432,61 milliards de FCFA en 2020 à 535,18 milliards de FCFA en 2021, soit un écart en valeur absolue de 102,57 milliards de FCFA contre un repli de 16,11 milliards de FCFA du côté des créances entre 2021 et 2020.

Le crédit à l'économie s'est inscrit en légère hausse de 8,3 % en ressortant à 1.410,71 milliards de FCFA en 2021 contre 1.302,57 milliards de FCFA en 2020. Cette variation est imputable à une progression des créances sur le secteur privé, les autres sociétés financières et les créances sur les sociétés non financières publiques. Tout comme les années antérieures, le financement du secteur privé dans l'ensemble du crédit à l'économie a été plus important, soit 87,8 % en 2021 contre 88,7% en 2020.

Les autres dépôts et les dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large, et les engagements envers la Banque centrale, constituent les trois (3) éléments les plus importants du passif des banques commerciales. En 2021, à l'exception des engagements envers la Banque centrale, des dépôts exclus de la masse monétaire au sens large et les autres postes nets, l'ensemble des éléments du passif se sont inscrits en hausse. Le repli des engagements envers la Banque centrale a été de 14,09 % représentant en valeur absolue 78,07 milliards de FCFA.

La progression des dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large est plus prononcée en termes nominal, soit 160,99 milliards de FCFA contre 85,89 milliards de FCFA pour les autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large.

Les taux pratiqués par les banques commerciales varient selon la nature du prêt ou du dépôt qu'il soit de court, moyen ou de long terme. Ils varient également selon les périodes de l'année. Le taux d'intérêt moyen sur les crédits accordés a fluctué entre 6,7 % et 7,9 %. Le taux moyen de rémunération des dépôts s'est situé entre 5,46 % et 5,84 %.

Tableau 31.

Evolution des taux d'intérêt pratiqués par les Banques commerciales selon la nature du prêt ou du dépôt en 2021

			Taux d	'intérêt mo	yen des c	Taux d'intérêt moyen des crédits accordés											
					entre 6												
	Moyenne	moins d'un mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	deplus de 10 ans								
janvier	7,4	7,63	7,23	7,31	7,75	7,58	7,44	7,36	4,37								
Février	7,34	8,03	9,28	8,51	7,99	8,07	7,03	7,08	6,26								
mars	7,2	8,24	6,58	8,26	6,97	6,83	6,83	7,55	2,95								
avril	6,7	6,6	7,8	6,8	8,2	6	7,2	7,9	4								
mai	7,87	7,88	9,46	7,25	8,17	8,8	7,63	8,33	3,72								
juin	7,27	8,44	8,21	6,83	8,9	6,47	7,15	7,43	4,9								
juillet	7,27	8,44	8,21	6,83	8,9	6,47	7,15	7,43	4,9								
août	7,85	7,18	8,59	9,07	8,1	9,2	8,25	7,66	5,32								
septembre	7,65	7,37	9,05	8,95	8,49	7,05	8,15	8,09	5,26								
octobre	7,55	7,24	8,33	8,9	9,38	9,17	7,69	6,91	5								
novembre	7,9	7,66	8,96	8,08	7,56	8,47	8,21	7,96	4,31								
décembre	7,7	7,76	7,59	8,49	8, 58	7,85	7,89	7,21	5,88								
			Taux	moyen de	rémunérat	ion des dé	pôts										
					entre 6												
	Moyenne	Inferieur à 1 mois	entre 1 et 3 mois		mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5	entre 5 et 10 ans	plus								
janvier	5,7	5,65	6,01	5,38	5,7	5,47	5,9	nd	4,41								
Février	5,75	5,78	4,54	6,25	4,66	3,75	5,06	nd	4,42								
mars	5,77	4,82	5,98	5,14	6,1	4	5,39	nd	5,35								
avril	5,8	5,7	5,7	5,9	6	5,8	5,8	nd	6,4								
mai	5,83	5,85	5,77	5,78	5,59	5,34	6,26	nd	5,23								
juin	5,84	5,81	5,73	5,78	5,65	5,61	6,27	nd	5,39								
juillet	5,84	5,81	5,73	5,78	5,65	5,61	6,27	nd	5,39								
août	5,82	5,4	5,64	6,3	5,62	5,94	6,02	nd	5,13								
avat	- , -							1									
septembre	5,57	5,02	5,75	5,65	5,34	6,19	6,59	nd	5,61								
			5,75 5,74	5,65 5,99	5,34 5,46	6,19 6,57	6,59 5,69	nd nd	5,61 4,57								

Source: BCEAO, avril 2022

nd

6,01

Microfinance

décembre

Au Togo, le taux de pénétration démographique des services de microfinance est ressorti en 2020 à 1,17 % contre 1,19 % en 2019. Le taux de pénétration géographique est passé de 9,79 % en 2019 à 9,95 % en 2020, soit une légère progression. Quant au taux d'utilisation des services de microfinance de la population adulte (15 ans et plus), il est passé de 47,69 % en 2019 à 53,09 % en 2020.

5,75

5,25

5,76

5,69

Au 31 décembre 2021, le nombre total de Structures Financières Décentralisées au Togo était de 75 contre 77 au 31 décembre 2020. L'effectif des clients est passé de 3,11 millions au 31 décembre 2020 à 3,74 millions au 31 mars 2021. Le montant des créances en souffrance était de 12,54 milliards de FCFA en 2021 contre 14,68 milliards de FCFA en 2020, représentant un taux de dégradation du portefeuille de 5,0% contre 8,3 % à la même période de 2020, soit une amélioration.

6,9

5,69

3,98

Tableau 32.

Les indicateurs de la microfinance au Togo

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de membres/clients	2 235 699	2 559 933	2 799 262	3 113 723	3 743 209
Nombre de points de services	477	520	515	518	664
Nombre total de SFD	76	76	76	77	75
Nombre de SFD de l'échantillon	47	51	53	53	57
Montants des dépôts (en milliards de FCFA)	163,050	186,68	208,21	229,62	301,26
Encours des crédits (en milliards de FCFA)	144,44	164,94	177,22	177,73	249,432
Montants des créances en souffrance (en milliards de FCFA)	10,08	11,7	10,78	14,68	12,54
Taux de dégradation du portefeuille	6,95	7,2%	6,1%	8,3%	5,0%

Source: BCEAO, avril 2022

4.3.2. Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières : Présentation et rôle

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette

bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

La reprise dynamique des activités au sein de la région au cours de l'année 2021 a apporté un nouveau souffle à la place boursière sous régionale mettant fin à plusieurs années de contreperformance. A cet effet, durant l'exercice boursier 2021, l'Indice BRVM composite est passé de 145,4 points le 31/12/2020 à 202,3 points le 31/12/2021. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 368 milliards de FCFA à fin 2020 à 6 085 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 39 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 7 247 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 6 051 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de

20 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

T_{Δ}	ы	eau	~Q^	2
Ia	IJΙ	eau	Ou	Э.

Evolution du marché financier de la BRVM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indices BRVM 10	290	262	220	154	149	131	154
Indices BRVM composite	304	292	243	172	159	145	202
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	9079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332
Marché Actions	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085
Marché Obligations	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247
Nombre de sociétés cotées	39	43	45	45	46	46	46

Source : BRVM

Marché des obligations

Au titre de l'année 2021, le Togo a réalisé vingt (20) émissions de titres publics, dont dix-neuf (19) obligations assimilables du Trésor (OAT) avec des maturités qui varient de 36 mois à 180 mois et un seul (01) bons assimilables du Trésor (BAT) de maturité 6 mois. Sur les dix-neuf OAT, il est dénombré 16 obligations de relance (OdR). L'obligation de relance de maturité, 180 mois, soit 15 ans in fine (la plus longue maturité jamais usitée avant l'année 2021) s'inscrit dans le cadre des actions visant à pérenniser, non seulement la relance économique des Etats de l'Union, mais aussi et surtout l'allongement de la maturité des titres publics émis sur le marché de la

dette locale. Le montant retenu au titre des émissions de 2021 est de 557,00 milliards de FCFA.

Pour le compte de l'année 2022 au 04 mars, le Togo a réalisé quatre (04) émissions, dont un (01) BAT et trois (03) OAT. Les trois (03) OAT ont une maturité respective de 84 mois, 120 mois et 180 mois et le BAT une maturité de 6 mois.

Les Bons Assimilables du Trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication. Les Obligations Assimilables du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

Tableau 34.

Les émissions du Togo de 2021 au 04 mars 2022

						Montant	Montant retenu	Rendement
Instrument	Précisions	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Maturité (mois)	(Millions de FCFA)	(millions de FCFA)	moyen pondéré
OAT		04/03/2022	07/03/2022	07/03/2037	180	30000	30000	6,05
OAT		04/02/2022	07/02/2022	07/02/2032	120	35000	35000	5,78
OAT		21/01/2022	24/01/2022	24/01/2029	84	35000	37000	4,96
BAT		07/01/2022	10/01/2022	10/07/2022	6	25000	27500	2,79
OAT	Obligations de Relance (OdR)	19/11/2021	22/11/2021	22/11/2036	180	50000	55000	6,22
OAT	Obligations de Relance (OdR)	17/09/2021	20/09/2021	20/09/2028	84	60000	16500	5,39
OAT	Obligations de Relance (OdR)	17/09/2021	20/09/2021	20/09/2031	120	60000	49500	5,66
OAT	Obligations de Relance (OdR)	20/08/2021	23/08/2021	23/08/2031	120	25000	27500	6,02
OAT	Obligations de Relance (OdR)	23/07/2021	26/07/2021	26/07/2031	120	25000	27500	6,15
OAT	Obligations de Relance (OdR)	11/06/2021	14/06/2021	14/06/2028	84	25000	27500	5,9
OAT	Obligations de Relance (OdR)	28/05/2021	31/05/2021	03/05/2026	60	25000	27500	5,66
OAT	Obligations de Relance (OdR)	21/05/2021	25/05/2021	25/05/2028	84	20 000	22 000	5,95
OAT	Obligations de Relance (OdR)	30/04/2021	03/05/2021	03/05/2026	60	20 000	22 000	5,69
OAT	Obligations de Relance (OdR)	16/04/2021	19/04/2021	19/04/2021	60	75 000	8 250	5,78
OAT	Obligations de Relance (OdR)	16/04/2021	19/04/2021	19/04/2028	84	75 000	15 513	6,09
OAT	Obligations de Relance (OdR)	16/04/2021	19/04/2021	19/04/2031	120	75 000	58 737	6,32
OAT	Obligations de Relance (OdR)	19/03/2021	22/03/2021	22/03/2028	84	20 000	22 000	6,22

OAT	Obligations de Relance (OdR)	05/03/2021	08/03/2021	08/03/2024	36	40 000	13 700	5,63
OAT	Obligations de Relance (OdR)	05/03/2021	08/03/2021	22/02/2026	60	40 000	26 300	5,99
OAT	Obligations de Relance (OdR)	19/02/2021	22/02/2021	22/02/2026	60	20 000	22 000	6,02
OAT		22/01/2021	25/01/2021	25/01/2024	36	80 000	24 366	6,1
OAT		22/01/2021	25/01/2021	25/01/2026	60	80 000	22 785	6,38
OAT		22/01/2021	25/01/2021	25/01/2028	84	80 000	40 849	6,53
BAT		08/01/2021	11/01/2021	11/07/2021	6	25 000	27 500	4,17

Source: UMOA-Titres, mars 2022

Marché des actions

Deux sociétés basées au Togo sont cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières. Il s'agit d'Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et d'ORAGROUP. Ecobank Transnational Incorporated, une banque fondée en 1985, a fait son entrée à la BRVM le 11 septembre 2006. Elle est présente dans 36 pays d'Afrique et est à ce jour la deuxième plus grande banque d'Afrique. Son cours à la clôture est

ressorti en 2021 à 18 FCFA contre 13 FCFA en 2020, soit un accroissement de 38,5 %.

En ce qui concerne le groupe bancaire ORAGROUP, il est entré à la BRVM le 16 avril 2019. Le groupe est présent dans douze pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Son cours, à la clôture au 31 décembre 2021, était de 4.190 FCFA contre 4.150 FCFA un an plus tôt.

Tableau 35.

Performances boursières de Ecobank Trans Togo et Oragroup Togo

	2017	2018	2019	2020	2021	
Ecobank Transnational Incorporated (ETI)						
Cours de clôture au 31/12 (en FCFA)	18	18	14	13	18	
Performance annuelle		0	-22,2	-7,1	38,5	
ORAGROUP Togo						
Cours de clôture au 31/12 (en FCFA)			4150	4150	4190	
Performance annuelle		-		0	0,96	

Source: BRVM, février 2022

4.3.3. Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute

SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation du marché par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA¹⁹;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances;
- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale²⁰;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires

privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.²¹

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne;
- Habiliter les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux;
- Réglementer le fonctionnement du marché :
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.4. Taux d'inflation

Sur la période 2016-2020, l'inflation a été contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA. Le taux d'inflation moyen sur cette période s'est établi à 0,82. En 2021, le taux d'inflation est ressorti à 4,5% au-dessus de la moyenne UEMOA qui est de 3,6 % et de la norme de 3%.

La hausse de l'inflation en 2021 est liée à la tension sur les prix des différentes fonctions et plus spécifiquement sur les fonctions « Alimentation » (9,9% contre 3,4 % en 2020) », « Boissons alcoolisés tabacs et stupéfiants » (1,6 % contre 4,5 %), « Communication » (6,2 % contre 4,55 %), et « transport » (0,4 % contre -4,0 %). La hausse des prix des fonctions alimentaires et autres produits s'explique par le renchérissement de certains produits alimentaires, en raison de l'insuffisance de l'offre sur les marchés et à la hausse des prix des produits importés, en liaison avec les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

Tableau 36.	Taux d'inflation du Togo et dans l'UEMOA

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOGO	0,9	-0,2	0,9	0,7	1,8	4,5
UEMOA	0,3	1,1	1,2	-0,7	2,1	3,6

Source : BCEAO

En perspectives, il est attendu que le taux d'inflation ressorte autour de 2,1 % en 2022 et 1,8% en 2023 en dessous de la norme communautaire de 3%. Le taux serait en dessous de la moyenne UEMOA.

4.5. Taux de change

Le taux de change dollar/FCFA a évolué en dents de scie entre 2015 et 2021. Il a évolué à la hausse

entre 2015 et 2016 sans toutefois atteindre la barre des 600 FCFA pour un dollar. En 2017 et 2018, il a été observé une dépréciation du dollar vis-à-vis du franc CFA suivie d'une remontée en 2019 puis à nouveau d'un repli depuis 2020. Le dollar est ressorti à 554, 43 FCFA pour un dollar en 2021 contre 575,59 FCFA en 2020.

Figure 6. Evolution des taux de change USD/XOF et CNY/XOF



Source : BCEAO, mars 2022

De 94,13 FCFA en 2015 pour un CNY, la monnaie chinoise s'est dépréciée pour atteindre 83,74 FCFA pour un CNY en 2018. Elle s'est légèrement appréciée en 2019 pour atteindre 84,87 FCFA avant de s'inscrire à nouveau en recul en 2020 en ressortant à 83, 38 FCFA pour un CNY. En 2021, la monnaie chinoise s'est appréciée en ressortant à 100,09 FCFA pour un yuan.

4.6. Réserves étrangères

Les avoirs officiels de réserve du Togo sont ressortis excédentaires à 305,67 milliards de FCFA en 2021 contre 173,21 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 76,5 % induite par l'accroissement des avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) et la

position de réserves au FMI. Les avoirs en droits de tirage spéciaux (93,05%) constituent en 2021, tout comme les années antérieures, la part la plus importante des avoirs officiels de réserve. Ils se sont établis à 284,44 milliards de FCFA contre 162,77 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 74,7 %. La position de réserve au FMI s'est inscrite en hausse de 119,2% pour ressortir à 19,90 milliards de FCFA en 2021 contre 9,08 milliards de FCFA en 2020. Elle a représenté 6,5% des avoirs de réserves en 2021 contre 5,2 % un an plus tôt. Les monnaies étrangères ont enregistré un repli de 2,9 % en 2021 par rapport à 2020 pour ressortir à 1,33 milliard de FCFA. Elles ont représenté 0,4 % des avoirs officiels de réserve en 2021 contre 0,8 % en 2020.

Tableau 37. Avoirs officiels de réserve du Togo (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Créances sur les non-résidents	451,2	522,8	428,3	781,1	885,50	1.373,56
Avoirs officiels de réserve	32,4	45,1	77,7	106,8	173,21	305,67
Monnaies Etrangères	3,8	2,4	0,4	1,3	1,37	1,33
Position de réserve au FMI	18,6	9,2	17,2	13,7	9,08	19,90
Avoirs en DTS	10	33,5	60,2	91,7	162,77	284,44
Autres actifs extérieurs	418,8	477,7	350,6	674,3	712,29	1.067,89

Source : BCEAO, février 2022

5.1. Balance des paiements

La balance commerciale du Togo est structurellement déficitaire en raison de l'importance des importations de biens par rapport aux exportations. Le déficit commercial est ressorti en 2020 à 428,17 milliards FCFA contre 571,67 milliards de FCFA en 2016. Aussi est-il noté, sur la période sous revue, une progression plus rapide des exportations par rapport aux importations. En effet, sur la période 2016-2020, les exportations ont connu une progression moyenne de 3,0 % contre un repli des importations de 1%. Les estimations de 2021 tablent sur un déficit commercial de 508,9 milliards de FCFA lié à l'augmentation plus que proportionnelle des importations (+12,0 %) par rapport aux exportations (+7,7 %). Le déficit commercial resterait sur une tendance haussière en 2022 induite par l'accroissement des importations contre une contraction des exportations.

Les services nets sont restés excédentaires sur la période 2016-2020 en s'affichant à 43,90 milliards de FCFA en 2020 contre 84,70 milliards de FCFA en 2016. L'excédent du solde des services est principalement dû à la hausse des excédents des autres services et des voyages, le solde des transports en général et particulièrement celui du Fret étant structurellement déficitaire. Au titre de 2021, les estimations des services nets tablent sur 41,30 milliards de FCFA, en repli de 5,9 % par rapport à 2020. Il est attendu que l'excédent des services s'établisse à 94,1 milliards de FCFA en 2022.

Constitué essentiellement de la balance de la rémunération des salariés et de celle des revenus des investissements, le compte des revenus primaires a enregistré un solde excédentaire sur toute la période sous revue en ressortant à 24,61 milliards de FCFA en 2020 contre 25,84 milliards de FCFA en 2016. Pour 2021, le solde des revenus primaires est estimé à 21,9 milliards de FCFA, en repli de 11 % par rapport à 2020. En 2022, le solde des revenus primaires maintiendra sa tendance baissière pour s'établir à 12,5 milliards de FCFA.

Le solde du compte des revenus secondaires est ressorti excédentaire et en progression sur toute la période 2016-2020 en lien avec l'accroissement des revenus secondaires des autres secteurs, notamment les transferts entre particuliers ou entre institutions ne relevant pas d'une administration publique, des envois de fonds des travailleurs migrants autres que ceux destinés aux investissements, notamment la consommation courante, la santé, l'éducation, les événements familiaux et religieux, etc. En 2020, le solde créditeur du compte du revenu secondaire est en progression de 14,6% par rapport en 2019 du fait de la hausse enregistrée au niveau des autres secteurs. En effet, les opérations des autres secteurs ont augmenté de 30,6% en s'établissant à 293,47 milliards de FCFA, contre 224,64 milliards en 2019, du fait de la hausse des flux nets des envois de fonds des travailleurs migrants.

Les revenus secondaires des administrations publiques²² par contre ont diminué de 31,2%, en passant de 78,88 milliards de FCFA en 2019 à 54,27 milliards de FCFA en 2020. Ils comportent les dons mobilisés au titre de l'aide publique au développement, notamment les divers dons en nature et en espèces pour des besoins courants. En effet, les appuis budgétaires reçus en 2020 par le Togo se sont établis à 37,19 milliards de FCFA (20,15 de la Banque Mondiale, 11,02 de l'Union Européenne et 3,96 milliards de FCFA de la Banque Africaine de Développement, 1,97 milliards de FCFA de l'Agence Française de Développement et 100 millions de FCFA d'autres partenaires) contre 62,07 milliards de FCFA en 2019.

Les estimations de l'année 2021 indiquent un solde des revenus secondaires de 338,6 milliards de FCFA en repli par rapport à 2020.

En lien avec l'évolution de la balance commerciale et du solde des revenus primaires et secondaires, la balance courante est ressortie déficitaire à 11,94 milliards de FCFA en 2020 contre 32,48 milliards de FCFA en 2019, marquant ainsi une amélioration pour la deuxième année consécutive. En pourcentage du PIB, le déficit de la balance courante représentait 0,3 % en 2020 contre 0,8 % en 2019 et 7,2% en 2016. Les estimations de 2021 tablent sur un déficit courant de 107,1 milliards de FCFA représentant 2,3% du PIB en lien avec la dégradation du déficit commercial. En perspective, il est attendu un repli du déficit courant, qui s'établirait à 179,7 milliards de FCFA (3,6 % du PIB), en 2022.

Le compte de capital est demeuré excédentaire sur toute la période sous revue en ressortant à 214,55 milliards de FCFA en 2020 contre 163,55 milliards de FCFA en 2016. Par rapport à 2019, les transferts en capital ont enregistré en 2020 une hausse de 26,2 % induit en grande partie par les transferts en capital reçu des autres secteurs (+39,2) tirés notamment par les dons en nature destinés aux ONG nationales²³ et les envois de fonds des travailleurs migrants destinés aux investissements. En 2021, le solde du compte capital est estimé à 275,2 milliards de FCFA en hausse de 28,3 % par rapport à 2020 en lien, entre autres, avec l'accroissement des transferts en capital dans le cadre du soutien à la gestion de la crise du Covid-19. En 2022, il est attendu un repli de 10,8 % de l'excédent du compte capital par rapport à son niveau de 2021.

Le solde du compte financier²⁴ a évolué de façon contrastée sur la période, porté par les investissements directs et les investissements de portefeuille. Il est ressorti déficitaire de 35,97 milliards de FCFA en 2020 contre un déficit de 159,80 milliards de FCFA en 2016. Le solde du compte capital ressortirait excédentaire de 52,8 milliards de FCFA en 2021. Les sorties nettes d'IDE représenteraient en 2021 un montant de 52,7 milliards de FCFA. En perspectives, il est attendu que le solde du compte financier ressorte excédentaire de 49,8 milliards de FCFA en 2022.

Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire en ressortant à 240,71 milliards de FCFA en 2020 contre 67,15 milliards de FCFA en 2016. Comparé à 2019, l'excédent du solde global de 2020 a connu une amélioration significative en lien avec l'amélioration du solde du compte capital et des transactions courantes. En 2021, l'excédent du solde global ressortirait en baisse en s'établissant à 115,4 milliards de FCFA en lien avec la dégradation du solde courant et l'amélioration du solde financier et celui du capital. Les projections tablent sur un solde global excédentaire de 15,84 milliards de FCFA en 2022.

²³ Les dons en nature destinés aux ONG nationales sont essentiellement composés de financements obtenus auprès de partenaires, dans le cadre de projets sociaux tels que la construction de bâtiments scolaires et de ponts, la confection des bancs scolaires, etc

Tableau 38.

Situation de la balance des paiements (milliards de FCFA)

POSTE (milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Est	2022 projection
Balance du compte courant	-258,7	-56,1	-102,7	-32,5	-11,9	-107,1	-179,70
Balance du compte courant hors dons	-301,1	-67,4	-134,9	-67,7	-249,70	-214,50	
Balance commerciale sur les biens	-571,7	-373,8	-434,6	-443,5	-428,2	-508,9	-595,5
Exports du bien	614,2	591,5	600,5	618,2	695,0	748,6	724
Imports du bien	1 185,9	965,3	1 035,1	1 061,7	1 123,2	1 257,5	1 319,50
Services nets	84,7	82,3	86,9	94,5	43,90	41,30	94,1
Balance des revenus primaires	25,8	2,9	10,7	13,0	24,6	21,9	12,5
Balance des revenus secondaire (transfert)	202,4	232,5	234,3	303,5	347,7	338,6	309,2
Services nets	84,7	82,3	86,9	94,5	43,90	41,30	94,1
Balance des revenus primaires	25,8	2,9	10,7	13,0	24,6	21,9	12,5
Balance des revenus secondaire (transfert)	202,4	232,5	234,3	303,5	347,7	338,6	309,2
Compte en capital	163,6	141,4	175,7	169,9	214,5	275,2	245,4
Acquisitions/cessions d'actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	
Transferts de capital	163,6	141,4	175,7	169,9	214,5	275,2	
Administrations publiques	66,5	41,4	72,7	60,4	62,0	116,5	
dont Remises de dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres secteurs	97,1	100,0	103,0	109,5	152,45	158,80	
Compte financier	159,8	77,5	59,0	-29,9	-36,0	52,8	49,8
Investissements directs	179,7	-70,3	139,5	-177,5	-30,5	52,7	81,4
Investissements de portefeuille	-160,5	176,6	91,9	239,0	48,1	34,4	55,3
Autres investissements	-179,0	-28,8	-172,4	-91,4	-53,52	-34,30	-86,9
Erreurs et omissions statistiques	-2,5	2,2	3,0	2,9	2,2	0,0	0
Solde global	62,0	10,1	17,0	170,0	240,7	115,3	15,84

Source : BCEAO, mars 2022

5.2. Commerce régional

5.2.1. Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce - OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC; APE; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour

les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004;

- Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• Le Tarif Extérieur Commun

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

(i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature

douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté;

- (ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO);
- (iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers;
- (iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non;
- (v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT). Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE:

- La Côte d'Ivoire et le Ghana ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans²⁵;
- Le Nigéria bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires;
- Le Cap Vert bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens

sur environ 2/3 des lignes tarifaires;

 Les douze autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

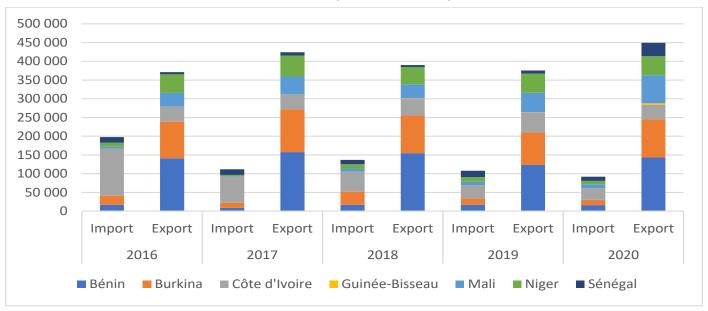
5.2.2. Echanges régionaux en valeur²⁶

Les exportations du Togo à destination des pays de l'UEMOA sont ressorties en 2020 à 449,38 milliards de FCFA contre 375,20 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 19,8 % en lien avec la hausse des exportations à destination de l'ensemble des pays à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Niger. S'agissant des importations, elles ont enregistré une contraction de 14,9 % en ressortant à 91,69 milliards de FCFA contre 107,7 milliards de FCFA en 2019. Sur la période de 2016 à 2020, la balance commerciale du Togo avec les pays de l'UEMOA est demeurée excédentaire avec une moyenne de 272,90 milliards de FCFA.

²⁵ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

²⁶ Les données officielles sur les échanges intra-UEMOA ont fait l'objet de retraitements par la Cellule sous régionale chargée de la réconciliation des données sur le commerce intra-UEMOA. Ces retraitements ont été pris en compte dans la détermination des valeurs globales des importations et des exportations du Togo. Ces données ont été obtenues à la suite de la confrontation des données du commerce général des pays partenaires dans l'Union et de la prise en compte des échanges transfrontaliers non contrôlés.

Figure 7. Valeur des exports et des imports entre le Togo et les 7 autres pays de l'UEMOA (millions de FCFA)

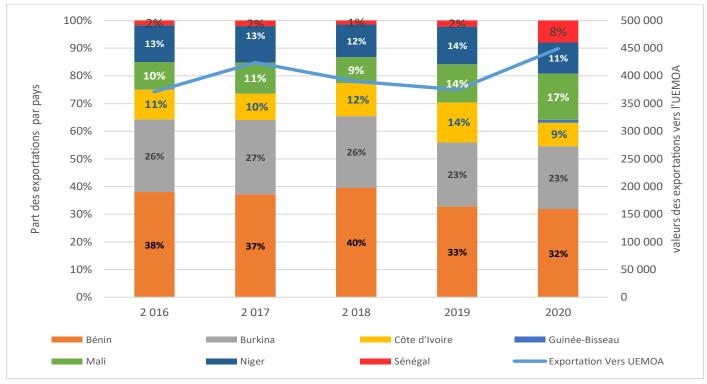


Source: BCEAO, mars 2022

5.2.3. Echanges régionaux par partenaire

Les exportations du Togo sont essentiellement à destination du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, de la Côte d'Ivoire et du Mali. Le Bénin constitue le premier pays de l'UEMOA, destinataire des produits du Togo avec une part de 32 % en 2020 contre 33 % en 2019. Vient ensuite le Burkina Faso avec une part de 23 % en 2020 tout comme en 2019. Il faut noter que le Bénin et le Burkina Faso sont deux pays frontaliers du Togo et que leur proximité facilite les échanges²⁷. Le Mali a été le 3ème pays de destination des produits togolais au sein de l'UEMOA avec 17% des exportations en 2020 contre 14% en 2019. Il est suivi du Niger avec 11 % des exportations togolaises en 2020 contre 14 % en 2019. La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont reçu respectivement 9% et 8% des exportations togolaises en 2020.

Figure 8. Part des exportations du Togo à destination de chaque pays de l'UEMOA



Source: BCEAO, mars 2022

En termes d'importations, le principal fournisseur du Togo au sein de l'UEMOA a toujours été la Côte d'Ivoire (47 % en moyenne entre 2016 et 2020) en dépit la tendance baissière enregistrée depuis 2017. En effet, les importations des produits ivoiriens se

sont établies à 31,38 milliards de FCFA en 2020 contre 125,62 milliards de FCFA en 2016. Les autres fournisseurs secondaires du Togo en 2020 sont le Bénin (18 %), le Burkina Faso (15%), le Sénégal (12 %), le Mali (11 %) et le Niger (10 %).

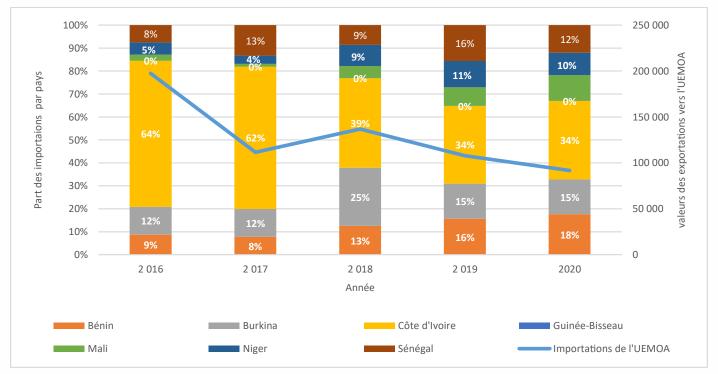


Figure 9. Part des importations du Togo en provenance des pays de l'UEMOA

Source: BCEAO, mars 2022

5.2.4. Echanges régionaux par type

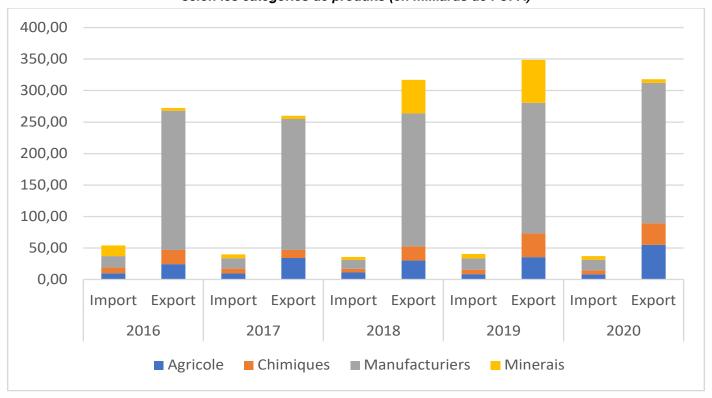
Les exportations du Togo vers les pays membres de l'UEMOA sont constituées par des produits manufacturés, les minerais, et les produits agricoles. Plus spécifiquement en 2020, les exportations ont concerné entre autres :

- Les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, vers le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger;
- Les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers ») vers le Bénin, le Burkina Faso, et le Niger;
- Les produits de beauté ou de maquillage, vers le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal;

- Les motocycles (y compris les cyclomoteurs), vers le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger;
- L'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, vers le Niger et le Sénégal;
- Le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, vers le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali;
- Les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux vers le Bénin et le Burkina Faso;
- Les tissus de coton, vers la Côte d'Ivoire et le Sénégal;

- Les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes vers le Bénin et le Burkina Faso;
- Le vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, vers le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali;
- Les ouvrages en matières plastiques, vers le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali;
- Les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies) vers le Bénin et le Mali.

Figure 10. Valeur des exportations et des importations entre le Togo et les 7 autres pays de l'UEMOA selon les catégories de produits (en milliards de FCFA)



Source: UN Comtrade, mars 2022

Il faut faire remarquer que le Togo réexporte aussi des produits pétroliers vers certains pays de l'UEMOA, notamment le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Mali.

Les importations du Togo en provenance des pays de l'UEMOA sont constituées des minerais, des produits manufacturiers, des produits agricoles et des produits chimiques dans une moindre mesure. Les produits manufacturiers occupent la première place, suivis des produits agricoles. Plus spécifiquement, le Togo importe :

 Du Sénégal : les poissons congelés, les huiles non brutes de pétrole ou minéraux bitumineux, les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité;

- De la Côte d'ivoire : les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, cartonnages de bureau, de magasin ou similaire, les cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac, les savons, les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés, les tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords);
- Du Burkina Faso : les graines et fruits oléagineux.

5.3. Commerce international

5.3.1. Politique commerciale

En ce qui concerne les mesures douanières, le Togo applique les règles d'origine de l'UEMOA dont la plupart sont harmonisées avec celles de la CEDEAO. En effet, le Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO / UEMOA a été mis à jour pour prendre en compte les amendements opérés dans le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises dans sa version 2017. À ce jour, tous les États membres de l'Union appliquent le TEC UEMOA dans la version 2017 du SH.

Sur la base des informations disponibles, en 2017, 43 entreprises et 233 produits togolais

sont agréés au régime préférentiel des échanges intracommunautaires²⁸. Par ailleurs, le Togo applique le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO depuis janvier 2015, ainsi que d'autres droits et taxes communautaires (droits d'accises, taxe sur la valeur ajoutée). Le Togo respecte également les engagements pris vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont il est membre depuis le 31 mai 1995.

En termes d'importations, les tarifs appliqués par le Togo varient en fonction des produits. Les droits consolidés finaux moyens sont de l'ordre de 80 %. S'agissant des droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués, les moyennes varient de 5 % pour le coton à 24,5 % pour les produits d'origine animale, avec un droit maximal de 35 %.

Tableau 39. Règles spécifiques qui s'appliquent aux importations du Togo selon la nature du produit.

Section A.1		Tarifs et importations : Résumé et tarifs par intervalles									
Résumé			Total	Ag	Non-Ag	Memb	ore de l'O depuis	OMC		1995	
Moyenne des droits consolidés finals			80,0	80,0	80,0		ortée de solidatio		Total	14,6	
Moyenne des droits NPF appliqués		2020	12,1	15,8	11,5	Ag: Contingents tarifaires (en %)			Non-Ag	0,8	
Moyenne pondérée par le commerce		2019	12,2	19,0	10,8	_	Sauvega iales (en				
Importations en milliards US\$		2019	2,0	0,3	1,6						
Distribution de Fréquence		Exempt	0 <= 5	5 <= 10	10 <= 15	15 <= 25	25 <= 50	50 <= 100	> 100	NAV	
Troquonoo			Lignes	tarifaires	et valeur	r des impo	ortations	(en %)		en %	
Produits agricoles											
Droits consolidés finals		0	0	0	0	0	0	99,9	0	0	
Droits NPF appliqués	2020	0	27,1	19,1	0	41,9	12,0	0	0	0	
Importations	2019	0	16,1	24,7	0	41,5	17,7	0	0	0	
Produits non- agricoles											
Droits consolidés finals		0	0	0	0	0	0	0,8	0	0	
Droits NPF appliqués	2020	2,0	40,4	21,4	0	35,8	0,4	0	0	0	

Section A.2			Tarifs et im	portation	s par grou	ipe de pro	oduits		
		Droits	consolidés			NPF appl	iqués	Impor	tations
Groupes de produits	Moyenne	Exempt	Max. Cons	solidation	Moyenne	Exempt	Max.	Part	Exempt
aroupes as proudits		en %		en %		en %		en %	en %
Produits d'origine animale	80,0	0	80	100	24,5	0	35	1,0	0
Produits laitiers	80,0	0	80	100	17,2	0	35	1,3	0
Fruits, légumes, plantes	80,0	0	80	100	17,8	0	35	0,7	0
Café, thé	80,0	0	80	100	18,5	0	35	0,2	0
Céréales & autres préparations	80,0	0	80	100	13,6	0	35	5,4	0
Oléagineux, graisses & huiles	80,0	0	80	98,8	11,1	0	35	3,5	0
Sucres et confiseries	80,0	0	80	100	12,6	0	35	2,1	0
Boissons et tabacs	80,0	0	80	100	17,4	0	35	2,0	0
Coton	80,0	0	80	100	5,0	0	5	0,0	0
Autres produits agricoles	80,0	0	80	100	9,6	0	20	0,2	0
Pêche et produits de la pêche	80,0	0	80	0,8	16,0	0	20	2,1	0
Métaux & minéraux	80,0	0	80	2,8	11,6	2,0	20	14,3	3,9
Pétrole	-	-	-	0	7,7	19,0	10	3,3	0,1
Produits chimiques	80,0	0	80	0,3	7,2	4,8	35	19,2	35,2
Bois, papier, etc.	-	-	_	0	11,2	4,6	20	2,7	5,3
Textiles	-	-	-	0	16,1	0,3	35	7,9	1,7
Vêtements	-	-	_	0	20,0	0	20	1,1	0
Cuirs, chaussures, etc.	80,0	0	80	4,5	12,3	1,3	20	1,9	3,2
Machines non électriques	-	-	-	0	6,8	0	20	7,6	0
Machines électriques	80,0	0	80	0,4	11,2	0,4	20	5,8	2,2
Matériel de transport	-	-	-	0	8,3	2,3	20	8,9	0,1
Autres articles manufacturés, n.d.a.	-	-	-	0	14,2	2,1	20	8,5	0,5

Source: OMC 2021

Au niveau des exportations, les droits applicables diffèrent selon que la nature des produits (agricoles et non agricoles) et selon le partenaire. Pour les produits agricoles, les principaux partenaires sont la Chine, l'Inde, le Vietnam, l'Union Européenne et le

Bénin. Les droits moyens NPF simples appliqués en 2019 varient de 7,0 % pour le Vietnam à 40,4 % pour l'Inde. Les moyennes pondérées sont de l'ordre de 1,8 % pour l'Union Européenne et de 27, 5 % pour le Bénin.

Tableau 40.

Droits applicables en matière d'exportations par la Togo selon la nature du produits et le partenaire

Section B		Expor	tations ve	rs les prin	icipaux p	artenaires	et droits	applicable	S
	Import. b	ilatérales			Moye	nne NPF	Marge	Import.	Exempt
Principaux partenaires			95% com S	ım. en nb H		mmerce n LT	préfér.	LT	Valeur
		million	2	6					
		US\$	chiffres	chiffres	Simple	Pondérée	Pondérée	en %	en %
Produits agricoles									
1. Chine	2019	180	2	2	16,6	11,7	11,7	100,0	100,0
2. Inde	2019	98	3	4	40,4	22,9	20,6	75,0	92,5
3. Union européenne	2019	75	10	15	10,4	1,8	1,8	98,8	100,0
4. Viet Nam	2019	60	2	2	7,0	4,0	0,0	40,0	24,1
5. Bénin	2019	57	12	21	18,9	27,5	27,5	100,0	100,0
Produits non agricoles									
1. Angola	2018	952	1	1	9,8	2,0	0,0	18,2	0,0
2. Inde	2019	263	5	6	6,6	2,7	2,6	95,8	98,7
3. Bénin	2019	260	17	43	14,7	8,4	8,4	100,0	100,0
4. Union européenne	2019	164	5	6	4,1	0,1	0,1	100,0	100,0
5. République libanaise	2018	104	1	1	12,5	0,0	0,0	16,7	99,8

Source: OMC, 2021

Pour les produits non agricoles, les principaux partenaires en 2018 sont l'Angola et la République libanaise et en 2019, l'Inde, le Bénin et l'Union Européenne. Les droits moyens NPF simples appliqués varient de 4,1 % pour l'Union Européenne à 14,7 % pour le Bénin. Les moyennes pondérées varient de 0,0 % pour la République libanaise à 8,4 % pour le Bénin.

5.3.2. Echanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations du Togo ont connu globalement une évolution à la hausse sur la période sous revue en passant de 614,37 milliards de FCFA en 2016 à 694,99 milliards de FCFA en 2020 avec cependant un repli en 2017 par rapport à 2016. En 2020, les exportations ont enregistré une hausse de 12,4 % par rapport à 2019 induite par l'accroissement des exportations à destination de l'Afrique (en particulier l'UEMOA et la CEDEAO hors UEMOA), de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie.

Les principaux destinataires des exportations²⁹ togolaises en 2020 sont : l'Afrique avec 71,3 %

et l'Asie avec 16,4 % des exportations contre respectivement 70,0 % et 19,5 % en 2019. L'Europe constitue la troisième destination des produits togolais avec 9,0 % des exportations en 2020 contre 8,9 % en 2019.

Les exportations à destination de l'Afrique ont augmenté de 8,5 %, en passant de 370, 28 milliards de FCFA en 2019 à 401,88 milliards de FCFA. Les principaux pays africains partenaires du Togo en 2020 sont ceux de la CEDEAO avec 97,3 % des exportations. Ce sont particulièrement : le Burkina Faso (19,3 %), le Mali (18,2 %), le Bénin (14 %), le Niger (11,9 %), le Ghana (11,4 %), la Côte d'Ivoire (8,9 %), le Sénégal (7,0) et le Nigeria (5,6 %). En dehors du Sénégal qui a enregistré un accroissement exceptionnel de ses importations en provenance du Togo en 2020 par rapport à 2019 (+259,2%), ce sont les mêmes pays qui constituent les principales destinations des exportations togolaises depuis 2016.

Du côté de l'Asie, deuxième destination des produits du Togo, les exportations se sont inscrites en repli de 10,1 % en ressortant à 92,65 milliards de FCFA

Août 2022

en 2020 contre 103,04 milliards de FCFA une année plus tard. Les principaux produits exportés par le Togo vers l'Asie en 2020 sont : les phosphates, vers la Corée du Sud, l'Inde et les Philippines ; le coton, vers le Bangladesh, la Chine, la Malaisie, le Pakistan, le Viêt-Nam ; les fèves de soja, vers l'Inde ; les graisses et huiles végétales, vers la Malaisie ; les graines et fruits oléagineux, vers la Chine et les noix de coco et de cajou, vers l'Inde.

Les exportations vers l'Europe ont progressé de 7,8 %, en passant de 47,29 milliards de FCFA en 2019 à 50,96 milliards de FCFA en 2020, du fait principalement de la hausse de 2, 25 milliards de FCFA de fèves de soja (vers la France) et de 2,03 milliards de FCFA de cacao vers la Belgique.

Les exportations du Togo vers l'Europe ont concerné, pour l'essentiel : les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et les fèves de soja vers la France ; le cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés vers la Belgique, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas.

A destination de l'Amérique, les exportations se sont établies à 7,78 milliards de FCFA en 2020, contre 5,85 milliards de FCFA en 2019, soit un accroissement de 33,0%. Ces ventes extérieures ont principalement porté sur les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles, ainsi que les cires végétales vers les Etats-Unis.

Quant aux exportations à destination de l'Océanie, elles se sont établies à 10,04 milliards de FCFA en 2020 après un niveau de 2,27 milliards de FCFA enregistré en 2019, soit un accroissement de 342,4%. Elles ont essentiellement concerné les expéditions de phosphates, en direction de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui ont globalement augmenté de 7.749 millions d'une année à l'autre.

Tableau 41. Répartition des exportations et des importations en millions FCFA par zone géographique

	2016	2017	2018	2019	2020
PAYS DE DESTINATION	EXPO	ORTATIONS DE	MARCHAND	SES (millions f	-CFA)
EUROPE	40 668	42 853	50 132	47 287	50 958
UNION EUROPEENNE	39 489	41 399	49 196	46 425	49 948
ZONE EURO	36 247	40 983	48 377	45 714	49 289
Allemagne	1 104	535	3 685	813	740
Belgique	5 914	3 951	3 002	5 570	6 574
Espagne	2 673	2 664	2 289	1 803	2 518
France	17 415	25 441	31 993	31 596	32 080
Irlande	0	0	0	0	24
Italie	2 613	2 747	1 416	2 585	1 653
Pays Bas	4 081	4 294	3 423	3 151	5 128
Autres pays de la zone Euro	2 447	1 351	2 568	196	573
AUTRES PAYS DE L'UE	3 243	417	819	711	654
Danemark	109	15	0	15	22
Pologne	2 002	0	0	178	
Royaume-Uni	1 094	316	761	518	615
Autres	38	86	58		16
AUTRES PAYS D'EUROPE	1 178	1 454	936	862	1 015
Norvège	5	7	0	21	
Russie	29	515	0	0	1
Suisse	1 060	791	592	675	829

Ukraine	84	140	321	166	186
Autres	0	0	24		0
AFRIQUE	362 043	348 084	350 547	370 281	401 886
UEMOA	272 331	259 945	269 183	285 002	318 967
Bénin	74 600	62 545	59 768	64 605	56 263
Burkina	76 902	78 241	85 684	77 364	77 527
Côte d'Ivoire	37 394	38 778	43 204	43 347	35 706
Guinée Bissau	413	151	173	131	390
Mali	32 940	27 513	30 622	43 813	73 152
Niger	44 821	44 666	44 508	47 958	47 969
Sénégal	5 261	8 051	5 224	7 784	27 961
CEDEAO (hors UEMOA)	69 925	72 295	69 252	69 678	71 765
Ghana	41 635	33 515	38 454	46 586	45 714
Guinée	3 578	3 447	2 557	1 860	2 900
Nigéria	23 511	34 131	26 747	20 551	22 564
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	1 200	1 201	1 494	681	587
CEMAC	13 081	5 262	7 155	7 714	6 105
Cameroun	1 391	1 456	1 135	1 034	1 170
Congo (Brazzaville)	5 116	314	1 423	2 961	1 055
Gabon	5 329	1 804	2 474	2 199	2 277
Guinée Equatoriale	442	507	422	412	324
République Centrafricaine	206	314	522	473	694
Tchad	597	867	1 180	635	584
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	6 706	10 582	4 957	7 887	5 049
Afrique du Sud	296	140	253	483	564
Angola	49	143	100	51	172
Maroc	3 285	1 266	929	4 213	2 134
République Démocratique du Congo	1 716	2 133	780	2 961	659
Tunisie	95	291	126	104	9
Autres	1 264	6 609	2 770	76	1 511
AMERIQUE	13 679	9 712	9 293	5 852	7 782
Antilles Néerlandaises		30	0	2	0
Brésil		4	4	3 013	3
Canada	10 806	5 883	6 048		482
Cuba		33	0		
USA	2 859	3 638	3 117	2 731	6 677
Autres pays d'Amérique	14	124	123	106	620
ASIE	68 948	70 941	92 720	103 038	92 652
Chine	5 538	8 630	4 856	5 469	13 933
Inde	32 540	26 708	39 873	60 992	42 178
Indonésie	4 000	5 765	2 790	1 023	80
Liban	321	402	589	123	207
Malaisie	9 981	3 994	25 167	15 642	12 541

Pakistan	2 588	8 952	1 192	4 536	3 965
Taïwan	309	322	675	991	1
Vietnam	3 020	2 300	6 658	6 782	4 664
Autres pays d'Asie	10 650	13 867	10 922	7 479	15 084
OCEANIE	3 665	13 812	8 086	2 270	10 041
Australie	3 664	13 791	8 086	2 270	6 718
Autres pays d'Océanie	1	21	0	0	
Exportations commerce Général	489 002	485 402	510 794	528 728	563 320
Ajustement	125 235	106 056	89 652	89 472	131 668
TOTAL EXPORTATIONS	614 237	591 458	600 446	618 200	694 988
PAYS D'ORIGINE	IMPC	RTATIONS DE	MARCHANDI	SES (millions F	CFA)
EUROPE	378 616	324 889	312 400	386 913	441 637
UNION EUROPEENNE	322 015	289 446	265 327	307 832	348 913
ZONE EURO	279 168	250 687	228 199	240 555	292 586
Allemagne	39 948	29 418	27 403	31 681	43 829
Belgique	41 150	30 251	24 397	24 981	35 656
Espagne	18 444	16 770	18 448	13 562	26 781
France	94 908	101 347	89 261	86 727	105 043
Italie	13 207	11 518	13 490	18 033	38 007
Pays Bas	45 068	46 590	35 710	41 500	24 818
Autres pays de la zone Euro	26 444	14 792	19 491	24 072	18 451
AUTRES PAYS DE L'UE	42 847	38 759	37 127	67 277	56 327
Danemark	3 217	4 566	3 376	4 127	13 599
Lettonie	7 757	17 377	8 616	21 316	3 779
Royaume-Uni	8 263	5 595	14 596	29 105	17 380
Suède	3 688	1 486	2 946	1 942	9 265
Autres	19 923	9 736	7 593	10 787	12 304
AUTRES PAYS D'EUROPE	56 601	35 443	47 073	79 082	92 724
AUTRES PAYS DE L'UE	42 847	38 759	37 127	67 277	56 327
Danemark	3 217	4 566	3 376	4 127	13 599
Lettonie	7 757	17 377	8 616	21 316	3 779
Royaume-Uni	8 263	5 595	14 596	29 105	17 380
Suède	3 688	1 486	2 946	1 942	9 265
Autres	19 923	9 736	7 593	10 787	12 304
AUTRES PAYS D'EUROPE	56 601	35 443	47 073	79 082	92 724
Islande	1	41	46	46	414
Norvège	239	6 876	2 205	1 446	4 540
Russie	28 907	17 488	33 912	58 998	77 400
Suisse	13 320	4 802	3 663	1 919	4 509
Ukraine	14 024	5 517	6 511	16 672	5 478
Autres	111	719	736	0	382
AFRIQUE		101 100	100.000	150,000	100 100
Armique	146 496	161 460	163 228	159 836	133 192

Dánin	0.050	F 507	0.040		0.000
Bénin	8 356	5 597	3 840	0.004	3 203
Burkina	2 569	4 291	3 566	3 831	4 988
Côte d'Ivoire	31 739	21 044	17 437	16 549	15 669
Guinée-Bissau	6 334	4 471	7 079	3 392	0
Mali	119	322	222	76	167
Niger	29	55	8	90	63
Sénégal	8 848	8 050	8 212	8 510	7 066
CEDEAO (hors UEMOA)	54 115	67 008	66 927	59 774	51 338
Ghana	36 036	38 782	29 230	32 543	37 969
Nigéria	17 844	28 166	37 645	27 195	12 590
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	235	59	51	37	780
CEMAC	1 419	323	174	548	424
Cameroun	462	59	71	362	82
Congo (Brazzaville)	55	1	0	2	7
Autres CEMAC	902	263	103	184	335
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	32 968	50 299	55 763	62 528	50 274
Afrique du Sud	10 714	24 282	16 346	12 656	13 639
Egypte	3 014	5 383	9 803	11 909	7 410
Maroc	10 385	5 846	13 559	13 243	11 476
Mauritanie	4 688	7 025	10 437	15 549	10 866
Mozambique	1 652	5 569	38	4	1
Seychelles	0	0	0	12	0
Tunisie	1 720	1 382	1 658	1 641	5 617
Autres	796	811	3 923	7 515	1 265
AMERIQUE	51 496	43 448	71 398	99 909	68 802
Antilles Néerlandaises	0	0	0	0	0
Brésil	9 062	14 120	10 455	10 033	15 843
Canada	9 004	5 422	5 954	6 138	5 939
Cuba		1	198	0	0
Mexique	1 767	1 401	2 306	2 171	1 353
USA	20 335	18 854	44 948	75 606	42 529
Autres pays d'Amérique	11 328	3 650	7 537	5 962	3 138
ASIE	510 012	407 906	425 902	480 154	583 628
Arabie Saoudite	30 514	29 662	20 914	32 527	30 802
Chine	299 902	184 195	202 173	225 479	246 292
Corée du sud	13 524	10 702	9 814	9 139	14 755
Emirats arabes unis	16 786	13 166	21 637	18 078	26 795
Inde	34 696	33 426	40 481	52 576	78 497
Japon	46 213	47 561	42 198	45 137	53 883
Liban	2 239	1 401	2 152	2 278	2 445
Malaisie	11 105	14 723	14 998	20 985	27 112
Thaïlande	10 127	12 459	11 253	7 429	8 248
Turquie	15 744	15 447	19 649	24 072	38 169

Autres pays d'Asie	29 163	45 163	40 634	42 453	56 630
OCEANIE	380	474	429	288	280
Australie	379	474	429	288	280
Autres pays d'Océanie	1	0	0	0	0
IMPORTATIONS en commerce Spécial	1 086 999	938 177	973 358	1 127 089	1 227 539
Ajustement	98 910	27 091	61 710	-65 423	-104 377
TOTAL IMPORTATIONS	1 185 909	965 268	1 035 068	1 061 666	1 123 163

Source: BCEAO, mars 2022

S'agissant des importations, elles ont enregistré un repli en 2016 et 2017 avant de connaître une remontée à partir de 2018. La baisse des importations en 2016 est induite par les achats en provenance des pays d'Afrique hors UEMOA et CEMAC. S'agissant de la baisse enregistrée en 2017, elle est imputable aux importations en provenance de l'Asie, en particulier de la Chine, et de l'Europe, notamment la Belgique et l'Allemagne. A partir de 2018, les importations se sont de nouveau inscrites dans une tendance haussière pour s'afficher à 1.123,16 milliards de FCFA en 2020. La hausse des importations en 2020 a été induite par les produits en provenance notamment de l'Asie (+21,6%) et de l'Europe (+14,1 %).

En termes d'importations en commerce spécial³⁰, l'Asie demeure le premier continent d'origine des importations du Togo en 2020 avec une part de 52,2 % suivie de l'Europe avec 39,5 %. Les importations en provenance de l'Afrique et de l'Amérique représentent respectivement 11,9 % et 6,2 % en 2020.

Par pays, la Chine est le premier partenaire du Togo (22,0 %). Elle est suivie de la France (9,4 %) et de

la Russie (6,9 %). En Afrique, ce sont le Ghana et la Côte d'ivoire qui sont les principaux fournisseurs du Togo.

5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

La structure des exportations togolaises³¹ montre une prédominance des produits industriels avec une part de 47,5 % en 2020 contre 47,2 % en 2019. Elles sont constituées essentiellement de machines et matériels de transport, des produits alimentaires, des produits chimiques, du ciment et autres produits manufacturés. Les produits industriels sont suivis des produits agricoles avec une part de 21,7 % en 2020 contre 20,9 % en 2019. Les produits agricoles sont dominés par le coton fibre et les produits alimentaires d'origine végétale dont entre autres les oléagineux. Les produits miniers constituent le troisième groupe de produits d'exportation (16,9 %). Ils sont constitués essentiellement du phosphate et du clinker. Les produits pétroliers ferment la manche avec une part de 6,0 % en 2020 contre 7,10 % en 2019.

³⁰ Importations hors ajustement

Tableau 42.

Valeur des exportations et des importations en millions FCFA par produit

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
TOTAL EXPORTATIONS	614 237	591 458	600 446	618 200	694 988
Ajustement	125 235	106 056	89 652	89 472	131 668
EXPORTATIONS DE BIENS	489 002	485 402	510 794	528 728	563 320
Produits agricoles	68 173	88 579	101 197	110 705	122 460
Cacao	8 128	3 125	5 084	5 947	8 426
Café	4 638	1 482	6 679	5 131	3 367
Coton Fibre	30 224	42 281	49 075	57 311	36 479
Autres matières premières agricoles	1 641	4 711	1 208	1 425	2 255
Produits alimentaires d'origine végétale	23 541	36 980	39 151	40 892	71 934
Oléagineux	21 275	30 694	27 197	31 324	61 416
Céréales et farines	146	1 579	2 756	2 461	6 005
Piments eyt Epices	9	1	3	1	0
Légumes et fruits	1 808	4 578	9 062	6 986	4 385
Fleurs et boutures	47	14	15	26	35
Autres produits d'origine végétale	256	114	117	93	92
Produits miniers	100 119	90 707	99 522	91 320	95 102
Phosphates	46 869	39 603	46 211	37 442	49 447
Clinker	53 250	51 104	53 311	53 878	45 655
Minerais de fer	-	-	-	0	0
Produits pétroliers	25 210	41 897	46 205	37 527	34 008
Produits industriels	270 335	229 191	233 563	249 462	267 746
Ciment	6 373	4 000	4 497	1 710	1 211
Produits sidérurgiques	13 607	12 413	17 078	12 002	12 049
Produits alimentaires	57 969	42 659	36 090	47 665	54 835
Textiles et articles d'habillement	21 393	22 901	22 637	24 594	21 047
Produits chimiques	46 917	38 435	43 149	52 994	56 293
Machines et matériels de transport	61 108	50 873	52 061	48 089	57 478
Autres produits manufacturés	62 968	57 909	58 051	62 407	64 833
Autres produits	25 165	35 028	30 307	39 713	44 004
TOTAL IMPORTATIONS	1 185 909	965 268	1 035 068	1 061 666	1 123 163
Ajustement	98 910	27 091	61 710	-65 423	-104 377
IMPORTATIONS	1 086 999	938 177	973 358	1 127 089	1 227 540
Biens de consommation	349 043	342 444	335 975	384 160	397 369
Produits alimentaires	117 793	123 684	132 643	146 577	149 544
Boissons	7 644	10 544	11 048	10 399	12 523

Tabac 5 053 4 952 5 727 9 232 Produits pharmaceutiques 60 276 65 005 52 990 78 985 Produits chimiques 37 332 36 029 37 005 38 299 Autres produits manufacturés 120 944 102 230 96 562 100 669 Energie et lubrifiants 142 260 145 716 166 873 165 316 Pétrole lampant 2 623 2 727 2 860 2 630 Essence 42 836 40 375 56 321 58 603 Gas-oil et fuel-oil 63 366 62 735 62 011 63 507 Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semi-finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Produits semi-finis 236 327						
Produits chimiques 37 332 36 029 37 005 38 299 Autres produits manufacturés 120 944 102 230 96 562 100 669 Energie et lubrifiants 142 260 145 716 166 873 165 316 Pétrole lampant 2 623 2 727 2 860 2 630 Essence 42 836 40 375 56 321 58 603 Gas-oil et fuel-oil 63 366 62 735 62 011 63 507 Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 <th>4 037</th> <th>9 232</th> <th>5 727</th> <th>4 952</th> <th>5 053</th> <th>Tabac</th>	4 037	9 232	5 727	4 952	5 053	Tabac
Autres produits manufacturés 120 944 102 230 96 562 100 669 Energie et lubrifiants 142 260 145 716 166 873 165 316 Pétrole lampant 2 623 2 727 2 860 2 630 Essence 42 836 40 375 56 321 58 603 Gas-oil et fuel-oil 63 366 62 735 62 011 63 507 Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques <t< th=""><th>79 091</th><th>78 985</th><th>52 990</th><th>65 005</th><th>60 276</th><th>Produits pharmaceutiques</th></t<>	79 091	78 985	52 990	65 005	60 276	Produits pharmaceutiques
Energie et lubrifiants 142 260 145 716 166 873 165 316 Pétrole lampant 2 623 2 727 2 860 2 630 Essence 42 836 40 375 56 321 58 603 Gas-oil et fuel-oil 63 366 62 735 62 011 63 507 Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction	39 073	38 299	37 005	36 029	37 332	Produits chimiques
Pétrole lampant 2 623 2 727 2 860 2 630 Essence 42 836 40 375 56 321 58 603 Gas-oil et fuel-oil 63 366 62 735 62 011 63 507 Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	113 102	100 669	96 562	102 230	120 944	Autres produits manufacturés
Essence 42 836 40 375 56 321 58 603 Gas-oil et fuel-oil 63 366 62 735 62 011 63 507 Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	164 789	165 316	166 873	145 716	142 260	Energie et lubrifiants
Gas-oil et fuel-oil 63 366 62 735 62 011 63 507 Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	2 154	2 630	2 860	2 727	2 623	Pétrole lampant
Huiles de graissage 11 928 10 737 13 168 13 017 Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	70 450	58 603	56 321	40 375	42 836	Essence
Butane et autres gaz 6 346 6 452 9 655 8 180 Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	53 699	63 507	62 011	62 735	63 366	Gas-oil et fuel-oil
Bitumes et produits bitumeux 13 223 20 433 22 686 16 603 Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	12 313	13 017	13 168	10 737	11 928	Huiles de graissage
Autres 1 938 2 257 173 2776 Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	9 627	8 180	9 655	6 452	6 346	Butane et autres gaz
Matières premières et Produits semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	14 159	16 603	22 686	20 433	13 223	Bitumes et produits bitumeux
semis finis 272 361 247 555 260 891 290 637 Matières premières 36 034 47 757 51 032 50 833 dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	2 385	2776	173	2 257	1 938	Autres
dont Blé 21 790 21 028 22 135 20 270 Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	329 219	290 637	260 891	247 555	272 361	-
Produits semi-finis 236 327 199 798 209 859 239 805 dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	58 658	50 833	51 032	47 757	36 034	Matières premières
dont produits sidérurgiques 163 486 158 648 160 370 185 228 autres matériaux de construction 13 974 9 151 8 011 8 071	19 168	20 270	22 135	21 028	21 790	dont Blé
autres matériaux de 13 974 9 151 8 011 8 071	270 561	239 805	209 859	199 798	236 327	Produits semi-finis
construction 13 974 9 151 8 011 8 071	169 609	185 228	160 370	158 648	163 486	dont produits sidérurgiques
Riens d'équinement 323 336 202 462 209 619 286 976	24 503	8 071	8 011	9 151	13 974	
202 402 203 013 200 370	336 163	286 976	209 619	202 462	323 336	Biens d'équipement
Produits finis pour l'agriculture 3 474 2 138 2 005 1 828	3 767	1 828	2 005	2 138	3 474	Produits finis pour l'agriculture
Produits finis pour l'industrie 319 862 200 324 207 614 285 148	332 396	285 148	207 614	200 324	319 862	Produits finis pour l'industrie

Source: BCEAO, mars 2022

Les importations sont composées de produits manufacturés dans une large mesure (73,8 % en moyenne sur la période 2016-2020) et de matières primaires et produits semi-finis dans une moindre mesure (26,2 %). Les produits manufacturiers sont composés des biens d'équipements, des biens de consommation et de l'énergie et lubrifiants.

Les biens de consommation constituent le premier poste avec 32,4 % des importations en commerce spécial en 2020 contre 34,1 % en 2019. Ils sont suivis des biens d'équipement (27,4% en 2020 contre 25,5 % en 2019), des matières premières et produits semi-finis (26,8 % en 2020 contre 25,8 % en 2019), et de l'énergie et lubrifiants (13,4 % en 2020 contre 14,7 % en 2019). L'importance des biens d'équipement est induite par les produits finis de l'industrie qui représentent 27,1% des importations totales en 2020.

5.4. Investissements directs étrangers

Les IDE aux Togo ne sont autorisés que dans certains secteurs. La propriété étrangère de la terre est restreinte et les transactions de capitaux sont sujettes à des contrôles ou à l'approbation du Gouvernement. Les flux d'IDE au Togo sont particulièrement instables ces dernières années. L'amélioration de l'environnement des affaires et le lancement de projets de construction de centrales électriques devraient faciliter une augmentation des IDE dans les années à venir.

Les IDE entrant au Togo en 2020 ont presque doublé pour atteindre 368,08 milliards FCFA (639 millions USD) contre 202,46 milliards FCFA en 2019 (346 millions USD), malgré la crise économique déclenchée par la pandémie de Covid-19. Le stock d'IDE s'élevait à 1.548,08 milliards de FCFA

(2,7milliards USD) en 2020. L'augmentation des IDE était principalement le résultat d'investissements d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. L'un des projets clés était l'usine de matériaux de construction de 100 millions de dollars annoncée par CimMetal Group (Burkina Faso), qui est entrée en production

en 2021. Un autre investissement important en 2020 a été la nouvelle cimenterie de 60 millions de dollars construite par Dangote (Nigéria). Au total, six projets *greenfield*³² ont été réalisés en 2020 contre douze projets en 2019.

Tableau 43. Investissements étrangers directs 2015-2019 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Flux entrant	152,48	-27,46	51,39	-101,89	202,46	368,08
Flux Sortant	206,12	152,28	-18,92	39,00	25,09	536,07
Stock Entrant	927,39	874,09	1 031,35	840,90	1072,88	1548,08
Stock Sortant	1 128,49	1 240,57	1 365,43	1281,99	1351,10	2027,63

Source: UNCTADSTAT, 2021

En 2021, les mobilisations d'investissements ont connu une progression positive avec en tout 38 projets approuvés, pour un montant total d'investissements prévus de 277 milliards FCFA³³.

La hausse des projets d'investissements étrangers est portée par la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), qui a été ouverte en juin 2021.

Tableau 44. Investissements directs étrangers par pays d'origine (en millions de FCFA)

	201	6	201	7	201	8	201	9	202	0
	Montant	Part (%)								
Stock d'actifs financiers	2 107,59	100%	1 892,56	100%	1 997,96	100%	2 050,46	100%	1 818,65	100%
Autres pays de l'UEMOA	244,03	12%	198,31	10%	231,95	12%	326,026	16%	458,468	25%
Zone euro	185,65	9%	41,84	2%	42,9	2%	96,756	5%	40,261	2%
Autres pays	1 677,91	80%	1 652,41	87%	1 723,11	86%	1 627,68	79%	1 319,93	73%
Stock de passifs financiers	1 477,23	100%	1 167,32	100%	1 180,39	100%	1 403,18	100%	1 236,21	100%
Autres pays de l'UEMOA	96,15	7%	206,37	18%	287,08	24%	114,337	8%	79,705	6%
Zone euro	30,8	2%	81,85	7%	365,93	31%	251,241	18%	310,694	25%
Autres pays	1 350,28	91%	879,1	75%	527,38	45%	1037,604	74%	845,806	68%

Source: BCEAO, mars 2022

³² Un investissement greenfield est une forme d'IDE qui se produit lorsqu'une société transnationale s'installe dans un pays en développement pour construire de nouvelles entreprises.

³³ Communiqué du conseil des Ministres du 23 février 2022

Les projets se concentrent sur : (i) la valorisation et la transformation du phosphate togolais (principale richesse minière) en engrais phosphatés dans le but d'approvisionner toute la sous-région ouest-africaine, et (ii) l'implantation d'une nouvelle cimenterie en terre togolaise avec comme matière première le clinker togolais et celui du Nigeria. En 2020, le Gouvernement a octroyé deux nouveaux permis de recherche pour les phosphates carbonatés à la société DIL.

La France, les États-Unis, le Canada, le Brésil et la Chine sont les principaux pourvoyeurs d'IDE au Togo. Il faut aussi noter la provenance d'IDE de certains pays africains, notamment des pays de l'UEMOA, mais aussi du Nigeria.

5.4.1. IDE par secteur

Les principaux secteurs de l'économie bénéficiaires des investissements directs étrangers au Togo sont le secteur agricole (le coton, le café et le cacao), le secteur secondaire (les infrastructures, les industries manufacturières et extractives (phosphates) et le secteur tertiaire (le commerce, les télécommunications et le sous-secteur financier).

En 2020, les opérations financières au titre des investissements directs se sont traduites par une entrée nette de 30,54 milliards de FCFA, contre une entrée nette de 177, 45 milliards en 2019. En effet, au regard des résultats de l'Enquête Coordonnée sur les Investissements Directs (ECID) au titre de l'année 2020, les entrées nettes de capitaux se sont principalement orientées vers la branche « Intermédiation financière, assurance et retraite ».

5.5. Intégration régionale

5.5.1. Critères de convergence de l'UEMOA

Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA comporte cinq (05) critères répartis en critères de premier rang et en critères de second rang.

Les critères de premier rang

- Ratio du solde budgétaire dons compris rapporté au PIB nominal (critère-clé): il devrait être supérieur ou égal à -3 %.
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3 % au maximum par an.
- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70 %.

Le respect des critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

Les critères de deuxième rang

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35 %.
- Taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 20 %.

La performance du Togo en matière de respect des critères de convergence n'est pas régulière.

Au niveau des critères de 1^{er} rang, ceux relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette publique ont été respectés de 2015 à 2020. Le critère clé relatif au solde budgétaire est respecté sur la période 2017-2019. En 2020 le déficit budgétaire³⁴ a atteint 7,0% du PIB avant de connaître une légère amélioration pour s'établir à 6 % en 2021. En lien avec la flambée des prix, le taux d'inflation est ressorti à 4,5% en 2021 au-dessus de la norme communautaire de 3 %.

En ce qui concerne les critères de second rang, celui relatif à la masse salariale n'est respecté qu'en 2021. Quant à la pression fiscale, du fait du rebasage du PIB, elle n'est pas respectée sur la période sous revue mais a connu une amélioration de 1,4 points en 2021 par rapport à 2020.

³⁴ Les chefs d'État de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont déclaré une suspension temporaire du pacte de croissance et de stabilité de l'UEMOA (fixant six critères de convergence, dont la limite de déficit budgétaire de 3% du PIB) pour aider les pays membres à faire face aux retombées de la pandémie de Covid-19. En conséquence, les pays membres sont autorisés à augmenter temporairement leur déficit budgétaire global et à utiliser tout soutien extérieur supplémentaire fourni par les donateurs en réponse à la crise du Covid-19. La déclaration des chefs d'État prévoit clairement que l'assainissement budgétaire reprendra une fois la crise passée

Tableau 45.

Evolution des critères de convergence du TOGO

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Premier rang							
Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB (en %)	≥3%	-6,1%	-0,2	-0,6	-0,9	-7,0	-6
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	≤3%	0,9	-0,2	0,9	0,7	1,8	4,5
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	≤ 70%	57,3	54,4	55,5	51,9	58,6	62,4
Second rang							
Salaires et traitements en % des recettes fiscales (R.F)	≤35%	41,1	42,9	40,5	38,8	44,2	33,8
Recettes Fiscales sur PIB (en %)	≥20	12,4	12,1	12,5	13,1	12,2	13,6

Source : Commission de l'UEMOA, Rapport de la Surveillance Multilatérale Décembre 2021

5.5.2. Etat des lieux de l'intégration régionale

En décembre 1999, un acte additionnel au traité créant l'UEMOA, portant sur la convergence des Etats membres a été adopté. C'est la naissance du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PCSC). Il est composé de quatre critères de premier rang et de quatre critères de second rang. Le non-respect des critères de premier rang entraîne la formulation explicite de directives par le Conseil des Ministres demandant au pays membre concerné d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de mesures rectificatives. Les critères de deuxième rang, pour leur part, sont traités comme des repères structurels indicatifs qui font l'objet d'un suivi rigoureux en raison du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation de l'objectif de viabilité interne et externe des économies. Leur non-respect ne fait cependant pas l'objet de recommandations explicites.

L'échéance de réalisation des différents critères définis dans le PCSC a été fixée dans un premier temps au 31 décembre 2002. A terme, l'objectif de convergence n'a pas été réalisé. Ceci a conduit à un report de l'échéance une première fois en 2005, puis à 2008, et enfin en 2013. En 2013, près de quinze ans après l'adoption du pacte de convergence, le bilan

révèle des résultats non satisfaisants conduisant à la révision du PCSC et à la définition d'un nouveau pacte en 2015 par l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA à échéance le 31 décembre 2019.

Pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la Décision n°13/2013/CM/ UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport de synthèse est soumis à la Conférence de l'Union.

Dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, en 2021, la 7ème édition de la revue annuelle. L'évaluation a été réalisée sur la base de 116 textes et soixante-huit (68) programmes et projets communautaires en exécution dans les huit États membres pour un montant global de 281 milliards de FCFA. Concernant les 116 textes communautaires, on dénombre 60 Directives, 38

Règlements, 16 Décisions et 1 Protocole additionnel et 1 recommandation. Les reformes sont appréciées dans trois domaines : la gouvernance économique et la convergence, le marché commun et les politiques sectorielles.

Au total en 2021, le Togo a enregistré un taux de 78,2 % en termes de transposition et d'application des réformes contre 78,0 % en 2020 soit une quasi-stabilisation. Le score du Togo est supérieur à la moyenne UEMOA qui était de 77,48 % en 2021 contre 76,33 % en 2020.

En matière de gouvernance économique et de convergence, l'UEMOA a évalué vingt-cinq (25) textes. Le Togo a obtenu un taux moyen de 90,55 % contre 87 % en 2020, soit une progression de 3,55 points.

S'agissant du marché commun, l'évaluation a porté sur quarante-deux textes (42) textes et le taux moyen de mise en œuvre pour le Togo est de 66,53 % contre 64 % en 2020.

Pour les réformes sectorielles, quarante-neuf (49) textes ont été évalués et le taux de mise en œuvre est passé de 77 % en 2019 à 83% en 2020, soit une progression de 7 points. Ce résultat est le couronnement des mesures comme l'adoption des textes relatifs aux marchés publics et aux partenariats public-privé (PPP), l'élaboration et la publication des rapports d'évaluation des dépenses fiscales pour les années 2019 et 2020, et la mise en place de l'Agence Togo Digital (ATD) pour accompagner les

Institutions et ministères dans la dématérialisation de leurs services.

En ce qui concerne les programmes et projets de l'UEMOA en exécution dans les huit États membres, 10 sont en exécution au Togo pour un montant de 23,15 milliards de FCFA. Le taux de décaissement des 10 programmes et projets au titre de l'année 2021 est de 75 %. Le taux d'exécution physique est de 89 % contre une moyenne de 79 % pour l'UEMOA. L'indice de performance est ressorti à 46 % contre 44 % pour la moyenne des pays de l'UEMOA en 2021.

L'analyse des réalisations en 2021 en matière de convergence montre que le Togo n'a pas respecté tous les critères. Un seul critère de premier rang a été respecté. Il s'agit du critère relatif à l'encours de la dette publique sur PIB. Le non-respect du critère relatif au taux d'inflation est lié au renchérissement des prix aussi bien des biens importés que des produits locaux. Concernant le respect du critère relatif à la dette, il a été favorisé par la politique prudente d'endettement mise en œuvre par le Togo et définie dans la stratégie d'endettement 2021-2025. Le critère relatif au solde budgétaire n'est pas respecté en 2021 en raison d'une forte mobilisation de ressources extérieures pour lutter efficacement contre la pandémie de la Covid-19 d'une part et d'autre part, pour le financement des projets contenus dans la feuille de route gouvernementale. Au titre des critères du second rang, seul le critère relatif à la masse salariale a été respecté en 2021.

6.1. Climat des affaires

L'environnement des affaires a été considérablement réformé au Togo. Le classement Doing Business 2020 classait le Togo parmi les dix économies qui ont le plus réformé leur réglementation pour la facilitation des affaires. Il avait été retenu comme le premier pays réformateur en Afrique subsaharienne et le 3ème au monde selon le rapport Doing Business

2020. Il se classait en 2020 au 97^{ème} rang sur 190 pays, avec un score de 62,3 points contre 55,3 points au titre du classement 2019. Ceci traduit une bonne performance avec une amélioration du score obtenu en valeur absolue de 7 points et une progression de 40 places par rapport au rapport précédent.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(Nombre de pays classés)	(189)	(189)	(190)	(190)	(190)	(190)
Rang global	149	150	154	156	137	97
Création d'entreprise	134	133	123	121	74	15
Obtention permis de construire	170	179	180	173	133	127
Raccordement à l'électricité	134	109	147	142	105	99
Transfert de propriété	182	182	183	182	127	56
Obtention de crédit	131	133	139	142	144	48
Protection des investisseurs minoritaires	122	155	145	146	149	120
Paiements des taxes et impôts	163	163	169	173	172	174
Commerce transfrontalier	112	126	117	121	129	131
Exécution des contrats	134	125	145	143	137	140
Règlement de l'insolvabilité	93	93	87	81	86	88

Source: Rapports Doing Business, Banque mondiale, 2021

Le Togo fait partie des économies améliorant le plus la facilité de conduite des activités commerciales en Afrique de l'Ouest. En effet, il a poursuivi ses initiatives destinées à l'amélioration du climat des affaires. Depuis septembre 2017, la Cellule du Climat des Affaires a été créée avec pour objectif d'asseoir les conditions optimales de mise en œuvre efficace des réformes. Grâce à elle, le Togo a accéléré la réalisation d'importantes réformes dans plusieurs domaines :

 La création d'entreprise a été facilitée par la suppression de l'obligation de faire authentifier les documents et par le raccourcissement du délai d'enregistrement.

Le Togo a enregistré un bond de 6,4 points dans le DB 2020 par rapport à l'indice de Doing Business 2019. En effet, le délai d'obtention d'une carte de création d'entreprise au Centre des Formalités des Entreprises (CFE) est ramené à 7 heures depuis le 28 février 2019 avec la possibilité de soumettre la demande de création d'entreprise en ligne avec paiement mobile

depuis le 6 mars 2019. De plus, la possibilité offerte de créer des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) par acte sous seing privé sans recourir à un notaire a permis d'augmenter drastiquement les créations de SARL qui représentent désormais plus de 85 % des entreprises créées depuis 2018.

En 2021, le pays a maintenu le cap en matière de création d'entreprises. Le Centre de Formalité des Entreprises (CFE) a enregistré 13.770 nouvelles entreprises créées contre 12.592 en 2020, soit une progression de 9%. Des chiffres qui montrent la résilience du secteur vis-à-vis de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de la Covid-19. Les deux facteurs majeurs qui ont expliqué cette performance sont le maintien du délai à moins de 5 heures à la création d'entreprises et le «e-entreprise» qui facilite les formalités administratives à la création.

 Les coûts et les délais d'obtention des permis de construire ont été réduits grâce à la baisse des frais et à la mise en place d'un portail en ligne pour le dépôt des demandes.

Le Togo avait enregistré une marge de progression de 3,6 points dans le DB 2020 par rapport à 2019. La réforme la plus déterminante a concerné la digitalisation de la demande de permis de construire. Par ailleurs, les experts de la Banque Mondiale ont noté une amélioration de la transparence du processus de délivrance des permis de construire, avec la publication de la circulaire exigeant la mise en ligne des pièces requises pour la délivrance du permis, de l'approbation préalable et des droits.

Depuis la publication du dernier rapport DB, une série de réforme avait été mis en œuvre pour améliorer les indicateurs liés au permis de construire. Ces réformes sont notamment la réduction drastique des frais d'établissement du plan parcellaire en trois jours pour un coût de 90.000 FCFA contre 5 jours pour un coût de 200.000 FCFA; pour une superficie de 1.000 m², soit 10 ares, le coût est désormais fixé à 96.000F CFA contre 300.000 par le passé. Le Togo a procédé aussi à la mise en place du Guichet Unique Foncier (regroupant les deux administrations, Urbanisme et Cadastre) avec la suppression du deuxième et du troisième tampon et la délivrance de l'attestation

d'immatriculation par le Guichet Unique Foncier dans un délai de 7 jours à 0 FCFA contre un coût global pour le 2^{ème} et 3^{ème} tampon de 65.000 FCFA en 35 jours. Il faut aussi noter la réduction du délai de délivrance de l'acte de propriété pour une demande de permis de construire à 10 jours contre 37 jours par le passé.

 Le coût du raccordement à l'électricité a baissé du fait de la diminution du coût des travaux de raccordement et du dépôt de garantie pour les nouveaux branchements.

La marge de progression dans le DB 2020 a été de 2,6 points. Cette amélioration est portée par l'effort des autorités togolaises visant à réduire davantage les frais de raccordement au réseau électrique de moyenne tension de 50 %. En effet, les frais de raccordement sont désormais de 3.954.000 FCFA contre 7.946.000 FCFA il y'a un an. Outre les frais de raccordement, le délai de raccordement en moyenne tension est ramené à 30 jours contre 66 jours par le passé, les procédures ont été ramenées à deux (2) contre trois (3) (de la phase soumission de demande jusqu'à la phase transmission de devis et de projet de contrat d'abonnement MT en une procédure + la phase de raccordement). Toujours dans un souci d'améliorer sa performance dans ce domaine, le Togo a aussi procédé à la dématérialisation du processus de raccordement en MT.

 Le transfert de propriété a été simplifié et les coûts ont été réduits.

Le Togo a connu une avancée significative au niveau de cet indicateur. La progression est de 17,2 points par rapport au DB 2019 et traduit l'amélioration du transfert de propriété dans le pays. Cette avancée est portée, entre autres, par la réduction des droits d'enregistrement, la numérisation des titres fonciers, la réduction sensible des délais de mutation totale, la création d'un bureau de transfert de propriété, la création et la mise en ligne du Guichet Unique du Titre Foncier et la liberté d'accès aux informations foncières pour tous. Dans la dynamique des réformes, le délai de traitement de mutations totales est fixé au maximum à 6 heures depuis fin avril 2020. Les chiffres du transfert de propriété ont explosé depuis le mois de mai, franchissant la barre de 90

dossiers traités par mois avec un délai moyen de 3 heures en pratique contre une soixantaine par mois au premier trimestre 2020, avec un délai moyen de 08 jours. Le nombre de dossiers de transfert de propriété est passé de 252 pour toute l'année 2018 à 1.125 en 2021, soit une hausse de plus de 300%. Cette hausse constatée est induite par la réduction drastique du délai de mutations totales (3 heures), la numérisation de la quasi-totalité des titres fonciers du pays (99,32%) facilitant les recherches en termes de charges sur les titres, la mise en place d'un bureau de transfert de propriété dédié à cet effet et la réduction drastique des droits de mutations totales fixés à 35.000F CFA contre 4% de la valeur vénale en fin novembre 2018.

 Le Togo a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en élargissant la couverture de l'office de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de services publics.

L'accès à l'information sur le crédit constitue le seul indicateur où le pas de progression est remarquable, soit un gain de 40 points par rapport à l'indice DB 2019. L'amélioration notable notée tient à l'élargissement de la couverture de l'Office de crédit et le démarrage de la communication des données des entreprises du service public.

Par ailleurs, en vue de faciliter l'accès aux crédits bancaires pour le secteur privé et renforcer la confiance entre les clients et les banques, des mesures visant à accélérer les procédures des opérations d'hypothèque ont été prises réduisant ainsi le délai de traitement des dossiers à quatre (04) jours en moyenne comparativement à 15 jours pour 670 hypothèques signées en 2020. Ce qui induit une augmentation du nombre d'hypothèques enregistrées à 933 en 2021, soit une hausse de 39%.

 Le Togo a dématérialisé le processus et réduit les délais en matière de Commerce transfrontalier

Mieux que par le passé, dans un souci de célérité et rapidité dans le traitement des dossiers, le Togo a significativement réformé l'indicateur « Commerce transfrontalier » par l'adoption d'une batterie de mesures, avec en toile de fond, la numérisation des actes et procédures. Lesdites réformes concernent principalement la dématérialisation des procédures et la réduction des délais de 48h à moins de 5 heures, en matière d'importation et d'exportation. Il faut ajouter à cela la mise en place d'une plateforme par la chambre de commerce et d'industrie du Togo pour permettre aux opérateurs économiques d'effectuer gratuitement leur demande et de recevoir leur certificat d'origine uniquement en ligne. La plateforme est hébergée par le site de la chambre de commerce et d'industrie.

Tableau 47.	Indicateurs Doing Business
-------------	-----------------------------------

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
Créer une entreprise	Creation d'entreprise sous seing privé. Décret n°2014-119/PR du	Délai de délivrance de la carte unique de création d'entreprises
Permis de construction	Note de service n°001/LNBTP/DG/2018 du 10 janvier 2018 relative à la réduction des coûts de l'étude de sol pour la construction d'un entrepôt (1 -2 niveau) Article 4 de l'arrêté interministériel n° 002/MEF/MVUHSP/MAPAH/MATDCL/2019 du 08/10/19 fixant le délai d'accomplissement des formalités afférentes aux actes et opérations en matière foncière.	le coût est de 250.000 FCFA

Accès à l'électricité	Décision n°001/DG/CEET/2017 du 07 décembre 2017 de la Compagnie d'Energie Electrique du Togo : réduction des frais des travaux de raccordement Moyenne Tension au réseau de service public de distribution	FO 0/ pyec la passibilité de payor
Enregistrement de propriété	Réduction des droits d'enregistrement (art. 598 LF 2018) Projet de numérisation des titres fonciers Note de service n° 400/MEF/SG/DADA du 14 décembre 2017 portant création d'un Bureau de transfert de propriété Communiqué N° 012/2020/OTR/CG/CI, portant lancement des demandes et paiement en ligne sur la plateforme informatique-foncier. http://www.dadc.gouv.tg/index.php/direction/communiques/166-communique-n-012-2020-otr-cg-ci.html	valeur du terrain en 2017 à 6,3% en 2018. Réduction drastique du délai de mutation définitive du titre de
Accès au crédit	Loi uniforme n°2016-005 du 14 mars 2016 relative à la réglementation des bureaux d'information sur le crédit (BIC) modifiée Décret n°2018-109/PR de la 25/05/2018 portant autorisation de la mise en œuvre d'un traitement automatisé des données à caractère personnel pour amener les grands facturiers à intégrer la plateforme	
Temps moyen pour être payé		
Protection des investisseurs minoritaires	Adoption de la Loi n° 2021-007 portant modification du Code de procédure civile (http://www.jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_21_04_2021-66E%20ANNEE%20N%C2%B0%2021%20BIS.pdf)	
Niveau des taxes	Reduction de l'impôt sur les sociétés ; introduction des téléprocédures	Offrir à suffisance une protection efficace à cette catégorie d'investisseurs lors des procès
Facilité pour payer les taxes	Lancement de la télédéclaration des impôts pour les grandes entreprises en 2016 et pour les PME en janvier 2017. Instruction 174 du Commissariat des Impôts du 28 décembre 2017 : demande aux services d'établir les certificats de détaxes dans un délai de 08 heures au plus tard, dès réception de la demande.	
Facilité d'exportation	Dématérialisation du certificat d'origine	
Faire respecter le droit des contrats	Tribunal de première instance de Lomé par ordonnance n°2699/2017 du 22 décembre 2017 mettant en place des chambres commerciales spéciales chargées des petites créances et dont l'intérêt litigieux est compris entre 0 et 1.000.000 FCFA. Cour d'Appel de Lomé, par ordonnance n°1294/2017 du 26 décembre 2017, portant recomposition des chambres de la Cour d'Appel de Lomé : elle met en place des chambres commerciales spécialisées avec des magistrats affectés à cet effet en vue d'accélérer le traitement des litiges commerciaux. La loi n°2018-028 a permis de créer les tribunaux de commerce de Lomé et Kara par décret n°2019-020/PR du 06 février 2019. Article 20 alinéas 1, 2 et 10 nouveaux de la loi N°2020-002 portant modification de la loi N° 2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République togolaise.	Délai moyen de traitement des dossiers est de 100 jours. L'institution d'une conférence préparatoire des affaires nouvelles devant les tribunaux de commerce Bonne maitrise du calendrier des procès célérité dans le prononcé des jugements

Source : Cellule Climat des Affaires-TOGO / Services nationaux, 2022

L'édition 2021 du rapport Doing Business de la Banque mondiale ne paraitra pas. En effet la Banque Mondiale a annoncé le retrait du rapport DB au mois de septembre 2021 pour cause d'irrégularités de données de certains pays dans certaines éditions précédentes. Le nouveau document qui va se substituer au précédent rapport Doing Business est baptisé : «Environnement favorable aux affaires» (BEE). L'échéance prévue pour sa première publication est fixée en 2023.

S'agissant de l'évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)35, le classement 2021 a de nouveau confirmé les bonnes performances du TOGO en matière de politiques publiques. Selon la Banque mondiale, le Togo figure parmi les quatre pays non fragiles ayant connu une évolution positive (aux côtés du Rwanda, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée). Le pays enregistre même une légère augmentation, portant son score global à 3,5 en 2020 (mieux que la moyenne régionale) contre 3,3 en 2019. Ce score classe le pays au 12ème rang sur 39 au niveau régional, et 7ème rang sur 20, en Afrique de l'Ouest et Centrale. Le Togo a été décrit par la Banque comme "un réformateur solide parmi les pays IDA de la région ces dernières années". Il a effectué des avancées sur les questions de gestion économique, du secteur public et des institutions ainsi que celles des politiques structurelles, d'inclusion sociale et d'équité. Entre autres mesures mises en œuvre, l'approche du Budget-Programme et la digitalisation de l'administration fiscale.

En matière de gouvernance, l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)³⁶ montre que le Togo a réalisé des progrès. Ainsi, selon l'IIAG 2020, le Togo s'est classé 30ème sur 54 pays avec un score de 50,1 sur 100 en gouvernance globale. Au sein des pays de la CEDEAO, le Togo occupe la 9ème place, juste après la Sierra Leone. Par rapport à la dernière évaluation, le score du Togo a connu une progression. En effet, le Togo fait partie des huit (8) pays qui ont réussi une progression dans les quatre domaines couverts par l'évaluation. La tendance pour le Togo sur les dix dernières années (2010-2019) est de +4,2,

une amélioration impulsée par la mise en œuvre de réformes dans les secteurs stratégiques, notamment la modernisation de la justice, l'assainissement des finances publiques, l'amélioration des climats des affaires et l'investissement dans les infrastructures économiques, etc.

Sur l'indice e-gouvernance des nations unies, le pays a aussi progressé en se classant 147ème rang mondial sur 193 pays avec un score de 0,43. Le pays gagne 9 places au plan mondial par rapport au dernier indice publié en 2018. En effet, le rapport des Nations Unies sur le développement de l'e-gouvernance dans le monde publié en 2021 indique une avancée significative en matière de digitalisation de l'administration et des services publics, ces deux dernières années. Ledit rapport intègre plusieurs indices et indicateurs appréciant l'état d'avancement de la digitalisation de la gouvernance, des administrations et du service public, ainsi que l'usage des technologies de l'information et de la communication pour impliquer et faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques et à la prise de décision.

Le Togo, conscient que la corruption est un véritable obstacle à la bonne gouvernance et au développement économique a ratifié les instruments internationaux sur la lutte contre la corruption. Il s'agit de la convention des Nations Unies contre la corruption, la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption. Malgré le cadre juridique en place, des efforts restent à faire par les autorités pour améliorer les indicateurs de lutte contre la corruption. Selon le rapport sur les niveaux de perception de la corruption dans le secteur public, le Togo a obtenu un score de 30 points sur 100 en 2021 contre 29 points en 2020, soit une progression de 1 point. En termes de classement le pays se retrouve à la 128ème sur 180 pays dans le monde, engrangeant ainsi 6 places par rapport au classement de 2020. En 2021, les campagnes de sensibilisation ont été poursuivies par la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la

³⁵ Le CPIA est un outil de diagnostic annuel de la qualité des structures politiques et institutionnelles nationales des pays d'Afrique subsaharienne ainsi que leur capacité à soutenir une croissance durable et inclusive

³⁶ L'IIAG 2020 fournit l'évaluation la plus exhaustive à ce jour de l'état et des tendances de la gouvernance des 54 États africains, à travers quatre grandes dimensions: Sécurité et état de droit; Participation, droits et inclusion; Fondements des opportunités économiques; Développement humain. Il présente également une mouture rénovée de l'indice, au travers notamment de trois améliorations significatives: une extension du spectre de la gouvernance, incluant de nouveaux domaines comme l'environnement ou la gestion des inégalités; des indicateurs renforcés grâce à l'amélioration de la disponibilité des données; et une nouvelle section entièrement dédiée aux Voix des citoyens africains

Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA) et les efforts se renforcent afin de combattre le fléau de la corruption. Le Togo devrait disposer d'une Stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées d'ici mars 2022. Toute chose qui devrait rendre la lutte engagée contre la corruption et les infractions assimilées plus efficace.

6.2. Gouvernance financière

La performance du Togo dans le cadre du programme économique soutenu par l'extension de la facilité élargie de crédit (FEC) a été globalement satisfaisante. En effet, la dernière revue du FMI réalisée en avril 2020 a révélé que la reprise économique se raffermissait. La croissance économique s'est accélérée, passant de 4,3 % en 2017 à 5,5 % en 2019. Le Togo a accompli des progrès notables dans plusieurs domaines au cours de la période 2017–2020 dans le cadre du programme appuyé par le FMI, même si les réformes demeurent inachevées dans quelques secteurs.

Sur la période sous revue, tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2019 avaient été remplis et tous les repères structurels budgétaires à fin octobre 2019 étaient respectés. Les résultats à fin décembre 2019 étaient globalement satisfaisants: tous les objectifs indicatifs, hormis un, étaient atteints. En revanche, le repère structurel relatif à la privatisation des deux banques publiques n'avait pas été satisfait. L'accord au titre de la FEC avait été approuvé en mai 2017 pour une période de trois ans avec des décaissements prévus initialement de 176,16 millions de DTS au total.

Les résultats macroéconomiques en 2020 avaient été considérablement impactés par la pandémie de COVID-19. La croissance économique pour 2020 est ressortie à 1,8% contre une prévision de 5,5 % avant la pandémie. Le taux de croissance obtenue en 2020 reste le plus faible enregistré par le Togo depuis plusieurs années. Le repli de la croissance est induit par la baisse du trafic aéroportuaire entravé par diverses interdictions et la baisse de la production des branches telles que la fabrication des produits alimentaires, la fabrication de textiles, l'électricité-gaz-eau, la construction, le commerce, les transports et entreposage ainsi que les hôtels-bars-restaurants, en raison du recul de la

demande et par ricochet des investissements. La consommation et l'investissement privés se seraient également inscrits en baisse. Le déficit budgétaire et l'écart de financement extérieur pour 2020 étaient plus importants par rapport aux projections d'avant la pandémie.

Il faut cependant noter que les branches telles que « industries extractives », « transport et entreposage » et « Electricité Gaz et eau » ont permis à l'économie nationale d'assurer une certaine résilience. En effet, les industries extractives ont connu une hausse de 40,2% en 2020, en relation avec la bonne performance enregistrée dans la production du phosphate (+87,0%). Bien que le transport aérien soit fortement perturbé par la crise assortie d'une baisse du trafic de passagers de 49,8%, la branche « Transport et entreposage » s'est bien comportée grâce à un raffermissement de l'activité au port autonome de Lomé dont le trafic total a progressé de 14,9%. Le transport terrestre s'est également bien comporté

Le cadre budgétaire 2020 s'était appuyé sur les résultats budgétaires durement acquis ces dernières années, mais dans le même temps, la propagation du COVID-19 au Togo avait imposé des dépenses prioritaires de santé supplémentaires pour en atténuer les effets. Le déficit budgétaire global dons compris est ressorti à 7,05% du PIB en 2020 contre un excèdent de 1,6% en 2019 en lien avec l'accroissement des dépenses et la faible mobilisation des recettes fiscales.

Sur le volet social, et en soutien à la consommation privée, un nouveau programme mobile de transferts monétaires, NOVISSI, visant à soutenir les travailleurs informels avait été lancé en avril 2020. Les candidats éligibles reçoivent une subvention de l'Etat d'au moins 30 pour cent du salaire minimum, avec des paiements allant de 10.500 FCFA (18 \$) à 20.000 FCFA (34 \$). Sur la base des données du programme, 65 pour cent des bénéficiaires sont des femmes. Le programme de Novissi a été révisé à la fin du mois de juin 2020. Une troisième phase a été lancé en février 2021. L'éligibilité au programme a été limitée aux travailleurs des districts spécifiques enregistrant un taux de contagion élevé. Au total, 1.632.942 personnes se sont inscrites et 819.972 personnes dont 63% de femmes ont reçu un paiement NOVISSI.

Le montant total versé aux personnes retenues est de 13,31 milliards de FCFA. Le gouvernement a également subventionné l'utilisation de l'eau et de l'électricité pour les groupes qui paient des tarifs sociaux pendant trois mois.

Les autorités togolaises ont mis en œuvre des réformes structurelles importantes. Plusieurs mesures liées à l'administration des recettes ont été mises en œuvre, notamment la création et l'harmonisation des numéros d'identification fiscale, l'instauration de télé-procédures dans le but de réduire les coûts de mise en conformité, les retenues à la source et les cautionnements provisoires pour garantir le recouvrement des recettes, les contrôles internes pour lutter contre la corruption et la réduction des exonérations fiscales.

Des mesures importantes sont en train d'être prises pour promouvoir le consentement volontaire au paiement de l'impôt. Toutes les procédures de dédouanement seront progressivement automatisées afin de réduire les possibilités de pertes de recettes et améliorer les services rendus aux opérateurs du secteur privé.

L'évaluation et la sélection des projets d'investissements publics sont devenues plus rigoureuses ; tous les nouveaux projets doivent faire l'objet d'une analyse coûts-bénéfices avant de pouvoir être inscrits au programme d'investissements publics. Le Togo a basculé en mode programme pour compter du 1^{er} janvier 2021. La continuation de la mise en œuvre de ces réformes améliorera l'efficacité des dépenses publiques.

En juin 2021, les discussions des services du FMI avec les autorités ont porté sur les mesures visant à soutenir la réponse à la crise de la COVID-19, les efforts pour renforcer la reprise économique naissante, la nécessité de réformes pouvant être mises à profit pour favoriser une croissance inclusive et durable tirée par le secteur privé, et l'amélioration des résultats du développement à moyen terme. Le FMI relève que des progrès notables ont été réalisés sur les hypothèses clés qui sous-tendent

le cadre macroéconomique, dans le but de garantir des ressources pour la campagne de vaccination prévue et les autres besoins liés à la crise de la COVID-19, ainsi que le renforcement de la stabilité macroéconomique à moyen terme et les marges de manœuvre budgétaires pour les dépenses sociales et de développement.

En termes de croissance, les perspectives du FMI³⁷ pour 2021 tablaient sur un taux de croissance de 4,8% dénotant une reprise de l'activité économique, un déficit budgétaire dons compris de 6,0% en repli par rapport à son niveau de 2020 et un ratio dette sur PIB de 62,9%. En 2022, l'Econome togolaise va continuer par croître pour atteindre un taux de 5,9%. Le déficit budgétaire connaîtrait une légère amélioration pour ressortir à 5 %. Il en sera de même pour le ratio dette sur PIB qui ressortirait à 62,6 % en baisse de 0,4 % par rapport à l'estimation attendue de 2021.

6.3. Notations financières

Le Togo, depuis 2019, fait l'objet de notation financière. En effet, l'agence de notation financière américaine, Standard & Poor's (S&P) avait attribué au Togo le 03 juin 2019³⁸ ses premières notes de crédit souverain à long et à court terme en devises étrangères et en monnaie locale. Le Togo avait été crédité des notes « B/B » avec une perspective stable. A la suite de Standard & Poor's, l'agence Moody's Investors Service³⁹ (« Moody's ») avait aussi attribué le 28 juin 2019, une première notation (B3) d'émetteur à long terme en devises et monnaie locale au gouvernement de la République du Togo avec la perspective stable.

Au titre de la mise à jour faite le 24 avril 2020⁴⁰, l'agence avait maintenu la note « B/B » et la perspective stable et prévoyait « une forte reprise en 2021 avec une consolidation budgétaire qui reprendra progressivement ». De même, l'agence américaine Moody's avait, dans sa mise à jour du 27 avril 2020⁴¹, maintenu le Togo à la note B3 avec des perspectives stables, un cran en dessous de S&P. Le profil de crédit stable B3 du Togo, selon l'agence,

³⁷ Les perspectives économiques régionales d'octobre 2021

³⁸ https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/0306-66677-standard-poor-s-delivre-au-togo-sa-toute-premiere-note-de-credit

³⁹ https://www.moodys.com/research/Moodys-attribue-au-gouvernement-de-la-Rpublique-du-Togo-une--PR_404071

⁴⁰ https://www.financialafrik.com/2020/04/28/togo-standard-poors-table-sur-un-ralentissement-de-la-croissance-a-1/

⁴¹ https://www.toofirst.com/fr/gouvernance-economique/2904-5431-moody-s-dresse-un-tableau-sombre-sur-l-economie-togolaise

est limité par « son économie peu diversifiée et peu compétitive, avec des niveaux de revenus très faibles, ainsi que par la faiblesse de l'efficacité des politiques et de la gestion budgétaire. La dette publique élevée, qui représentait 68,7 %⁴² du PIB, limite la capacité d'absorption des chocs ».

En juin 2020, l'agence Moody's a évalué l'impact de la participation du Togo à l'initiative G20 d'allégement de la dette⁴³. Selon l'agence, la participation du Togo à l'initiative n'empêchera pas sa dette d'augmenter au milieu de la crise du coronavirus. Aux yeux de l'agence, la participation du gouvernement togolais comporte des risques pour les créanciers privés étant donné l'appel du G20 à leur adhésion sur une base comparable, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur la notation du pays. Mais l'agence estime qu'étant donné la composition de la dette extérieure du pays, les risques de défaillance et les pertes potentielles qui y sont rattachées sont pris en compte dans la notation B3 du Togo, « au moins pour l'instant ».

En octobre 2021, Standard & Poor's a de nouveau confirmé les notes de crédit souverain à long terme « B/B » à court terme sur le Togo avec perspectives stables. Cette confirmation se base sur les efforts des autorités à poursuivre la mise en œuvre des réformes économiques structurelles, conduisant à une amélioration progressive des performances économiques et budgétaires. Standard & Poor's précise même que des notes à la hausse pourraient survenir si la croissance économique du Togo est nettement plus forte que prévu et que les déficits extérieurs et budgétaires, et la dette publique nette en pourcentage du PIB, diminuent sensiblement. L'agence, rappelle toutefois que « les notes pourraient subir des pressions si la performance budgétaire se détériore au-delà des attentes, et si les taux de croissance du PIB réel à venir sont nettement inférieurs aux prévisions.

Par ailleurs, l'institution a souligné que le PIB par habitant du Togo restera faible, mais les réformes économiques et les investissements dans les infrastructures clés sous-tendent les perspectives de croissance qui devrait ressortir à 4,9 % en 2021 et reviendra à son taux moyen d'avant la pandémie de 5,5 % en 2022-2024, ceci après avoir connu un ralentissement de sa croissance assortie d'un taux de 1,8 % en 2020.

A la suite de Standard & Poor's, l'agence Moody's Investors Service (« Moody's ») a aussi confirmé, le 21 novembre 2021, la note d'émetteur à long terme B3 du Togo avec des perspectives stables. Selon Moody's, la Notation B3 est justifiée par la résilience de l'économie togolaise face au choc pandémique de la Covid-19. En effet, le Togo est entré dans la pandémie avec un excédent budgétaire et a mis en œuvre des politiques anticycliques, introduit des mesures budgétaires d'une valeur de 3 % du PIB en 2020 pour soutenir l'économie au plus fort de la crise. En conséquence, l'économie a été relativement résistante au choc et a augmenté en termes réels de 1,8% en 2020. Les industries extractives, les services publics, la construction ainsi que les secteurs du transport et du stockage ont particulièrement bien résisté. L'activité au port de Lomé n'a pas été perturbée et a continué à se développer à un rythme rapide car les frontières maritimes sont restées ouvertes. Parallèlement, l'amélioration de l'environnement des affaires a soutenu l'attractivité de l'économie pour l'investissement privé.

Membre de l'UEMOA, le Togo a également bénéficié des mesures mises en place par la Banque centrale de l'UEMOA pour atténuer l'impact du choc sur l'activité économique. Les interventions comprenaient des réductions de son taux directeur, un accès plus facile aux facilités de liquidité de la banque centrale et des reports de paiement.

Moody's s'attend à ce que les autorités ralentissent progressivement la flambée des dépenses de 2019-2020, entraînant une réduction progressive des déficits budgétaires à 6,5 % en 2021 et 5 % en 2022, contre 7 % du PIB en 2020. Mais, même dans le cadre du régime budgétaire relativement souple de Moody's, l'endettement public devrait reculer, soutenu par une reprise de la croissance à partir de 2021. La dette publique se stabilisera probablement à environ 60 % du PIB en 2022-23 et tendra à la baisse par la suite.

⁴² Estimation faite avant le rebasage du PIB

⁴³ https://www.financialafrik.com/2020/06/18/moodys-evalue-limpact-de-la-participation-du-togo-a-linitiative-g20-dallegement-de-la-dette/

Les perspectives stables, quant à elle, reflètent les attentes de Moody's selon lesquelles un programme du FMI sera signé au cours de la première partie de 2022, malgré la probabilité d'un long processus de négociation. Le programme contribuerait à ancrer les politiques budgétaires et à éviter une répétition

du dérapage budgétaire passé, en mettant l'accent sur la dynamisation de la collecte des impôts et la viabilité de la dette extérieure. Le programme aiderait également le Togo à mobiliser des financements du secteur public.

7.1. Budget

7.1.1. Dépenses et recettes

Les recettes de l'Etat se sont établies à 784,3 milliards de FCFA en 2021 contre 702,4 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de -11,7 % en dépit de la poursuite de la pandémie de la Covid-19. Ces recettes sont constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des dons. Le niveau de mobilisation des recettes de 2021 est induit essentiellement par les recettes fiscales. Les recettes non fiscales quant à elles, ont maintenu

leur tendance baissière constatée depuis 2019. La hausse des recettes totales traduit d'une part la reprise économique après le choc pandémique de 2020 et d'autre part, la résilience de l'économie togolaise face à la pandémie de la covid-19.

En perspective, les recettes continueront d'enregistrer une hausse pour ressortir à 940,0 milliards de FCFA en 2022 et 972,2 milliards de FCFA en 2023 tirée notamment par les recettes fiscales et les dons.

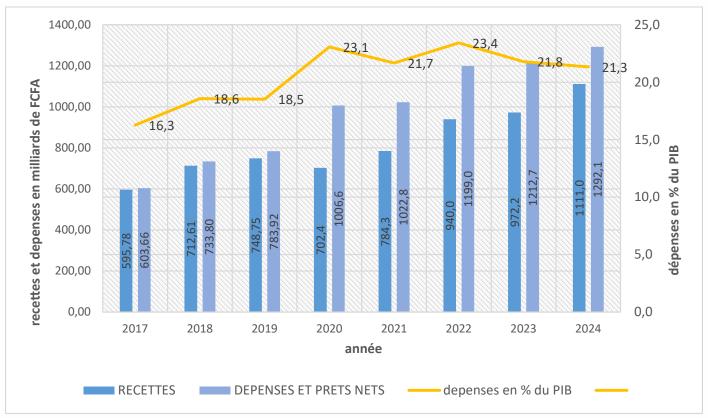


Figure 11. Evolution des recettes et des dépenses de l'Etat

Source: DGEAE, avril 2022

Les dépenses budgétaires sont ressorties à 1.022,8 milliards de FCFA en 2021 contre 1.006,6 milliards de FCFA en 2020, soit un léger accroissement de 1,6 % imputable à la hausse des dépenses courantes (+5,0 %). Les dépenses en capital se sont quant à elles inscrites en repli de 3,6% induite par la contraction du financement extérieur. En pourcentage du PIB, les dépenses budgétaires ont représenté 21,7 %

contre 23,1% en 2020. Les dépenses publiques connaîtraient, en valeur absolue, une augmentation en 2022 par rapport à 2021. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques représenteraient 23,4 % en 2022 et s'inscriraient en repli à l'horizon 2023 pour s'établir à 21,8 %

7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

Les recettes fiscales constituent la plus grande part des revenus de l'Etat. Elles ont représenté 81,7 % des recettes totales, dons compris, en 2021 contre 7,6 % pour les recettes non fiscales et 10,7 % pour les dons.

Les recettes fiscales sont passées de 531,5 milliards de FCFA en 2020 à 640,8 milliards de FCFA en 2021, marquant une hausse de 20,6 %. Cet accroissement des recettes fiscales est tiré notamment par les impôts sur le revenu, les impôts sur les Biens et services et les taxes sur le commerce extérieur. Les taxes sur les Biens et services ont représenté

en 2021, 49,4 % des recettes fiscales contre 24,7 % pour les impôts sur le revenu et 22,2 % pour les taxes sur le commerce extérieur. La hausse des taxes sur le commerce extérieur traduit la reprise du commerce internationale après la contraction du trafic portuaire observée en 2020, conséquence des mesures de riposte contre la pandémie de la Covid-19 prises au niveau national, sous-régional et international.

En perspective, il est attendu une dynamisation dans la mobilisation des recettes fiscales. Les perspectives de mobilisation tablent sur un niveau de recettes fiscales de 881,5 milliards de FCFA à l'horizon 2024.

Tableau 48. / Tableau des opérations financière de l'Etat (en millia<mark>rds de FCFA)</mark>

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES TOTALES	595,8	712,6	748,8	702,4	784,3	940,0	972,2	1111,0
I. Recettes fiscales sur	449,0	494,2	553,3	531,5	640,8	680,7	760,1	881,5
revenu	93,3	109,5	118,8	115,99	158,0	154,8	177,2	251,1
les salaires	3,3	3,3	1,1	0,48	0,4	0,0	0,0	0,0
lesBiens et Services	234,9	237,8	287,4	293,8	316,4	344,9	375,9	393,1
le commerce exterieur	88,5	109,5	120,0	107,7	142,3	155,9	174,2	192,8
autres recettes fiscales	29,1	34,1	25,9	13,57	23,8	25,0	32,8	44,4
II. Recettes non fiscales	58,2	112,5	73,1	68,4	59,6	61,5	64,1	77,2
III. Dons	88,5	105,9	122,4	102,5	84,0	197,9	148,1	152,3
Programmes (courants)	48,3	33,2	62,1	37,2	1,0	19,6	30,0	31,9
Projets (en capital)	40,2	72,7	60,4	62,0	83,0	178,3	118,1	120,3
DEPENSES TOTALES	603,7	733,8	783,9	1006,6	1022,8	1199,0	1212,7	1292,1
I. Dépenses courantes	429,1	532,1	549,0	612,5	643,0	663,6	718,5	770,5
Rémunérations	192,8	200,4	214,6	234,8	251,5	253,1	271,1	290,8
Biens et services	59,5	54,2	61,6	132,1	147,4	142,5	161,2	180,1
Intérêts	48,6	70,4	85,9	100,1	99,8	124,3	134,5	146,0
sur dette extérieure	9,9	8,8	8,9	14,4	15,0	17,5	17,0	16,3
sur dette intérieure	38,7	61,6	77,0	85,7	84,8	106,8	117,5	129,8
Subventions	91,5	103,8	110,8	145,6	144,2	143,7	151,6	153,6
Autres charges	36,7	103,4	76,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
II. Dépenses en capital	174,5	201,7	234,7	394,2	379,9	535,5	494,2	521,6
sur ressources intérieures	104,4	70,8	112,3	209,3	220,8	211,4	244,3	339,5
sur ressources extérieures	70,0	130,9	122,5	184,9	159,1	324,1	249,9	182,1
III. Prêts moins recouvrement	0,1	0,0	0,1	0 , 1	-0,1	0,0	0,0	0,0
SOLDES								
Solde global base ordonnacement	-7,9	-21,2	-35,2	-304,2	-238,4	-259,1	-240,5	-181,1
Solde primaire	40,7	49,2	50,7	-204,1	-138,6	-134,8	-106,0	-35,0

Source: DGEAE, avril 2022

Les recettes non fiscales sont essentiellement constituées des dividendes issus des prises de participation de l'Etat dans les entreprises, des droits et frais administratifs, des revenus du domaine et de l'entreprise. Elles se sont affichées à 59,6 milliards de FCFA contre 68,37 milliards de FCFA en 2020 enregistrant ainsi un repli de 12,9 %.

Composés des dons programmes (appui budgétaires) et dons projets (capital), les dons se sont chiffrés à 84 milliards de FCFA contre 102,5 milliards de FCFA en 2020, soit un repli de 18,1% essentiellement induit par les dons programmes (-97,3 %). Les dons projets quant à eux, se sont inscrits en hausse de 33,8% par rapport à leur niveau de 2020.

Au titre de 2022, les dons devraient connaître un accroissement pour s'établir à 197, 90 milliards de FCFA. Cette hausse serait induite par les dons projets qui ressortiraient à 178,3 milliards de FCFA en 2022 contre 83,0 milliards de FCFA en 2021. Quant aux dons programmes, ils devraient aussi connaître une hausse et ressortir à 19,6 milliards de FCFA.

Au niveau des dépenses et prêts nets, les dépenses courantes ont représenté 62,9 % des dépenses budgétaires en 2021 contre 37,1 % pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses courantes sont composées des dépenses de personnel, d'acquisition de biens et services, de transferts courants, des charges financières de la dette. Dans l'ensemble, elles sont passées de 612,5 milliards de FCFA en 2020 à 643,0 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 5,0 % tirée notamment par les dépenses de personnel (+7,1 %), les dépenses d'achats de biens et services (+11,6 %). La hausse des dépenses courantes a été limitée par le repli des dépenses de transferts (-0,9 %) après un accroissement de 31,4 % en 2020 en lien entre autres avec les mesures sociales de

soutien dans le cadre de la riposte à la pandémie de la Covid-19. Il est important de rappeler que les mesures de soutien se sont poursuivies en 2021 mais dans une proportion moindre que celle de 2020.

Les dépenses en capital sont ressorties à 379,9 milliards de FCFA contre 394,2 milliards de FCFA en 2020, soit un repli de 3,6 %. La baisse des dépenses en capital est tirée par le financement extérieur (-13,9 %). Quant aux investissements sur ressources intérieures, ils se sont inscrits en hausse de 5,5% imputable à la poursuite des infrastructures socioéconomiques inscrit dans la feuille de route gouvernementale.

Le solde primaire est ressorti déficitaire de 138,6 milliards de FCFA contre 204, 1 milliards de FCFA en 2020, en amélioration de 32,1 %. Ce déficit du solde primaire traduit la faible progression dans la mobilisation des recettes en 2021 face à une progression plus rapide des dépenses de souveraineté au titre de la même année.

7.1.3. Présentation générale du budget

Les dépenses prévues au budget 2022 sont en hausse de 3,4 % par rapport aux prévisions de la loi des finances rectificative, gestion 2021. Les principaux secteurs qui ont enregistré des hausses de leur budget sont notamment la santé, l'éducation, l'environnement, l'agriculture et le logement et dans une moindre mesure les secteurs du social, la justice et la sécurité intérieure. Cet accroissement des budgets de ces secteurs d'activités s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route gouvernementale 2020-2025, dont l'axe 2 vise la dynamisation de la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie, et l'axe 3 mise sur la modernisation du pays et le renforcement de ses structures.

Tableau 49.

Evolution du Budget de l'Etat par grand poste en valeur et en structure de 2015 à 2021 (en milliards de FCFA)

	2017		2	018	2019		2	020	202	1(LFR)	2022	
	Valeur (FCFA)	Structure (%)										
Education	102,9	7,2	113,3	8,7	123,55	9	139,897	9,2	137,56	8,1	151,57	8,6
Enseignement Supérieur					35,42	8,2	38,541	2,5	42,98	2,5	40,94	2,3
Santé	55,6	3,9	56,7	4,3	58,117	2,4	100,279	6,6	77,86	4,6	105,43	6,0
Logement	1,7	0,1	2,1	0,2	5,34	3,9	6,737	0,4	6,80	0,4	13,10	0,7
Social	3,3	0,2	3	0,2	3,22	0,4	3,081	0,2	2,91	0,2	3,15	0,2
Agriculture	45,7	3,2	45,5	3,5	38,82	0,2	34,37	2,3	37,84	2,2	44,29	2,5
Energie	13,9	1	14,7	1,1	18,11	2,6	42,807	2,8	115,60	6,8	58,55	3,3
Intérieur	13,4	0,9	12,5	1	14,47	1,2	19,88	1,3	17,08	1,0	18,99	1,1
Justice	5,2	0,4	5,7	0,4	7,23	1	6,834	0,5	5,64	0,3	6,10	0,3
Armée	51,8	3,6	58	4,4	99,94	0,5	94,33	6,2	110,24	6,5	105,54	6,0
Environnement	11,9	0,8	5	0,4	10,38	6,7	9,626	0,6	6,86	0,4	22,67	1,3
TRAVAUX Publics							80,55	5,3	172,17	10,1	117,28	6,7
Total	1433,4		1307,6		1378,7		1513,1		1701,2		1760,0	

Source : Direction Générale du Budget et des Finances, avril 2022

En termes de structure, ce sont les secteurs de l'éducation (8,6%), des travaux publiques (6,7%), de la défense et de la santé (6,0%) qui ont reçu les plus importantes dotations.

7.1.4. Présentation détaillée du budget par poste de dépense

La politique de gestion des finances publiques vise la mobilisation des recettes et la maitrise des dépenses. Elle met en évidence les priorités relatives à la maîtrise des charges de fonctionnement et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges budgétaires au profit des investissements structurants, des dépenses sociales et celles relatives à la promotion du genre et aux efforts de consolidation de l'Etat de droit et de la gouvernance.

Le projet de loi de finances de 2022 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de 1.759,97 milliards de FCFA contre 1.702,87 milliards de FCFA au titre de la loi de finances rectificative de 2021, soit une hausse de 3,4 %.

Tableau 50.

Situation du budget 2022 par rapport au budget 2021

	COLLECTIF 2020	COLLECTIF 2021	BUDGET 2022	VARIATION 2022/2021
DEPENSES BUDGETAIRES	1 116 955 775	1 219 276 822	1 317 189 101	8,0
Dépenses ordinaires	802 023 026	763 812 783	794 513 807	4,0
Personnel	231 291 049	246 777 060	253 124 563	2,6
Biens et Services	262 207 895	140 631 024	142 476 010	1,3
Transferts courants	130 604 387	145 241 056	140 536 599	-3,2
Charges financières de la dette	101 856 010	101 635 486	134 067 258	31,9
Dépenses en atténuations des recettes	76 063 685	129 528 157	124 309 377	-4,0
Dépenses en capital	314 932 749	455 464 039	522 675 294	14,8
Amortissement de la Dette Publique	394 161 351	481 932 159	439 643 816	-8,8
Dépenses des comptes spéciaux	1 938 127	1 659 766	3 139 182	89,1
Total Budget	1 513 055 253	1 702 868 747	1 759 972 099	3,4

Source : Direction Générale du Budget et des Finances, avril 2022

Août 2022

Cette hausse de la loi de finances, gestion 2022 est induite essentiellement par les dépenses budgétaires qui ont enregistré un accroissement de 8,0%. La progression des dépenses budgétaires est tirée par les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires enregistrent une hausse de 4,0% induite par l'ensemble des dépenses à l'exception des dépenses en atténuation des recettes qui se sont inscrites en baisse de 4% par rapport à 2021.

Quant aux dépenses en capital, elles enregistrent une hausse de 14,8 % en passant de 455,46 milliards de FCFA en 2021 à 522,67 milliards de FCFA en 2021 due à la l'accroissement des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures

Les dépenses liées à l'amortissement de la dette se sont inscrites en repli de 8,8% par rapport à 2021.

7.2. **Politique Fiscale**

Recettes du budget général décomposées 7.2.1. par source

Depuis 2012, le Togo a entrepris un ensemble de réformes visant une restructuration de sa politique fiscale et de ses régies financières. Elles ont abouti en 2014 à l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR). L'OTR a une double fonction : collecter les ressources fiscales et assurer l'avenir du pays en créant un environnement favorable à une pérennisation de la matière taxable. En 2021, le Gouvernement a mis en place l'Unité de politique fiscale (UPF) avec pour mission, la conception et la mise en œuvre de la politique fiscale. L'OTR se concentrera désormais plus sur sa mission de recouvrement des recettes pour plus d'efficacité dans la mobilisation des ressources. L'UPF est tenue d'aider à atteindre des objectifs de mobilisation des ressources financières en vue d'assurer un confort budgétaire à l'Etat.

Les réformes se poursuivent sur le plan opérationnel pour la digitalisation et les paiements en ligne au niveau du Trésor public et de l'OTR. Aussi l'exploitation des bases de données des différentes régies financières assurera un meilleur contrôle des déclarations et contribuera à mieux lutter contre la fraude fiscale.

Sur la période 2017-2021, les recettes brutes, hors dons, du budget général ont progressé en moyenne de 8,8 %, tirées par une hausse des recettes fiscales de 9,7 % en moyenne par an. En 2021, les recettes, hors dons, se sont établies à 700,4 milliards de FCFA contre 599,9 milliards de FCFA en 2020, enregistrant ainsi une hausse de 16,8 %. Cette hausse est induite par les recettes fiscales (recettes intérieures et taxes sur le commerce extérieur).

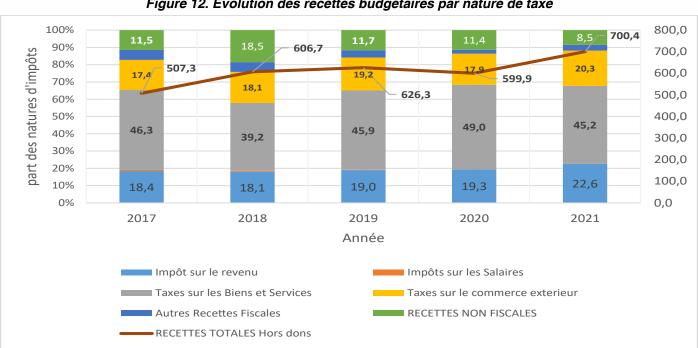


Figure 12. Evolution des recettes budgétaires par nature de taxe

Source: DGEAE, avril 2022

Au niveau des recettes fiscales, c'est principalement la taxe sur les biens et services qui génèrent plus de recettes fiscales. La Taxe sur les Biens et services et tirée par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui demeure le principal impôt pourvoyeur de recettes. La TVA est suivie de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le commerce extérieur (droits d'importations). En 2021, la part de la Taxe sur les biens et services dans les recettes, hors dons, est de 45,2 % contre 49 % en 2020. La Part de l'impôt sur le revenu est de 22,6% en 2021 contre 19,3% en 2020. Les taxes sur le commerce extérieur sont ressorties à 20,3 % en 2021 contre 17,9 % un an plus tôt. Les principaux impôts sur le revenu sont le bénéfice, industriel et commercial/ impôt sur les sociétés et l'impôt minimum forfaitaire (BIC/IS+IMF) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Un autre

impôt dont la contribution n'est pas négligeable est celui relatif aux droits d'accises (DAPP),

Les recettes non-fiscales ont représenté 8,5 % en 2021 contre 11,4 % des recettes un an plus tôt. Elles sont tirées par les recettes issues des dividendes.

En termes de progression, la taxe sur les biens et services a enregistré une hausse de 7,7 % en 2021 contre 2,2 % en lien avec la reprise de l'activité économique.

Au niveau de la taxe sur le commerce extérieur, il a été enregistré une hausse de 32,1 % en lien la reprise du commerce international contre une contraction de 10,3% en 2020.

Tableau 51.

Niveau et progression des postes de recettes de 20<mark>15 à 2021</mark> en milliards de FCFA

		2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES brutes hors dons	Niveau	507,3	606,7	626,3	599,9	700,4
HEOLITES BIUGS HOIS UOHS	Progression	-	19,6	3,2	-4,2	16,8
RECETTES FISCALES brutes	Niveau	449,0	494,2	553,3	531,5	640,8
HEULTIES FISUALES DIU(63	Progression	-	10,1	11,9	-3,9	20,6
Impôt sur le revenu (IS et IRPP)	Niveau	93,3	109,5	118,8	116,0	158,0
milpot sur le revenu (la et illi i)	Progression	-	17,5	8,4	-2,3	36,2
Impôts sur les Salaires	Niveau	3,3	3,3	1,1	0,5	0,4
miputa aur 16a aaran 6a	Progression	-	1,1	-66,1	-57,0	-21,7
Taxes sur les Biens et Services (TVA,	Niveau	234,9	237,8	287,4	293,8	316,4
TAF et Autre)	Progression	-	1,2	20,9	2,2	7,7
Taxes sur le commerce extérieur	Niveau	88,5	109,5	120,0	107,7	142,3
14YE2 2M IE CAMMIELEE EYGENEM	Progression	-	23,8	9,6	-10,3	32,1
Autres recettes fiscales	Niveau	29,1	34,1	25,9	13,6	23,8
Autres recettes inscales	Progression	-	17,0	-23,9	-47,7	75,3
RECETTES NON FISCALES	Niveau	58,2	112,5	73,1	68,4	59,6
ILULI ILO NUN FISUALES	Progression	-	93,1	-35,0	-6,4	-12,9

Source: DGEAE, avril 2022

Le taux de la TVA est un taux unique de 18 % applicable à toutes les activités et à tous les produits à l'exception de ceux exonérés. A la TVA s'ajoute la taxe sur les activités financières (TAF). La TAF est assise et liquidée sur le montant brut des profits réalisés à l'occasion des opérations qui se rattachent aux activités bancaires, financières et d'une manière générale au commerce des valeurs et de l'argent. Le taux de cette taxe est fixé à 10 %.

En ce qui concerne les droits d'accises (DAPP), ils sont perçus sur les produits pétroliers à l'entrée sur le territoire national. Leur montant est inclus dans le prix de vente des produits pétroliers à la pompe. Les tarifs des DAPP sont les suivants : 57,76 FCFA par litre de supercarburant sans plomb, 48,06 FCFA par litre de gazole, 59,99 FCFA par litre de pétrole, d'essence d'aviation et de carburéacteur, 15 FCFA par litre en ce qui concerne le fuel, 50 FCFA par litre

d'huile lubrifiante et 60 francs par kilogramme de graisse⁴⁴.

S'agissant de l'IRPP, c'est un impôt annuel unique sur le revenu des personnes physiques désigné sous le nom d'impôt sur le revenu. Il frappe le revenu net global du contribuable, notamment les traitements, salaires, indemnités, émoluments, pensions et rentes viagères, les bénéfices industriels, commerciaux et artisanaux et les bénéfices des exploitations agricoles. Les taux d'imposition sont progressifs. Ils vont de 7 % (pour un revenu net global compris entre 900.001 à 4.000.000 FCFA) à 35 % pour un revenu net global supérieur à 15.000.000 FCFA.

Les personnes physiques passibles de l'impôt sur le revenu en raison de leurs activités industrielles, commerciales ou non commerciales sont assujetties, quels que soient les résultats d'exploitation, au paiement de l'impôt minimum forfaitaire. Le montant annuel dudit impôt a fixé 50.000 FCFA pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5.000.000 FCFA. Il est plafonné à 500 000.000 FCFA pour toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50.000.000.000 FCFA.

Pour l'IS, il est établi sur l'ensemble des bénéfices ou revenus réalisés par les sociétés et autres personnes morales. Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 27,0 % du bénéfice imposable.

7.2.2. Présentations des nouveautés fiscales 2022

La loi de finances gestion 2022 a reconduit six (06) anciennes mesures spécifiques et à l'introduction de nouvelles mesures à travers la modification de quarante 40 articles dont vingt-cinq (25) dans le CGI, quatorze (14) dans le livre des procédures fiscales et un (01) article du Code des douanes National. Les mesures reconduites en 2022 sont relatives à :

- La reconduction de la perception du prélèvement de solidarité
- La reconduction de la perception de la taxe de prélèvement de l'Union Africaine

- La régularisation de la taxe de laissez-passer (TLP)
- L'exonération des droits et taxes, à l'exception des prélèvements communautaires, à l'importation du matériel agricole, du matériel médical et des produits exclusivement utilisés dans le cadre de la lutte contre la covid-19;
- L'exonération des droits et taxes de douane à l'importation de véhicules neufs, hybrides et âgés de moins de 5 ans;
- La réduction du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté.

Les nouvelles mesures adoptées au titre de la loi des finances 2022 visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement et de riposte contre la pandémie en cours, à favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques tout en assurant une mise en conformité du dispositif avec les normes communautaires et internationales, et à permettre une meilleure application de la règlementation fiscales en matière de lutte contre la fraude fiscale. Ces nouvelles mesures concernent :

- L'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales;
- L'allègement de la charge fiscale ;
- La simplification des procédures fiscales ;
- Les ajustements techniques ;

Les mesures d'élargissement de d'assiette fiscale

L'élargissement de l'assiette fiscale passe nécessairement par l'identification de nouvelles matières imposable ou de nouveaux contribuables potentiels. Beaucoup de promoteurs d'activités commerciales empruntent de plus en plus les canaux dématérialisés. La prolifération des réseaux sociaux et le développement des plateformes numériques en est le principal vecteur. Le projet de loi finances prévoit

⁴⁴ Une graisse est un produit pâteux plus ou moins consistant utilisé comme lubrifiant. Les graisses forment une pellicule qui diminue le frottement et favorise le glissement

des mesures rendant obligatoire l'immatriculation des plateformes numériques utilisées à des fins professionnelles et génératrices de revenus. Leur assujettissement à l'impôt sur le revenu est précisé également pour éviter toute équivoque.

De même, il est prévu le renforcement de la formalisation des entreprises à travers le programme de recensement fiscal des entreprises et des activités en collaboration avec l'ensemble des communes. Ce recensement permettra la mise à jour du répertoire des contribuables.

Le projet de loi prévoit également le renforcement au cordon douanier des mesures de sécurisation des recettes par l'encadrement au mieux des déclaration effectuées suivant la procédure de paiement au comptant.

Enfin il est prévu dans les innovations du CGI, des dispositions visant à permettre la collecte de la taxe d'habitation par la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET).

Les mesures visant le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Les mesures proposées visent :

- Le renforcement le dispositif de contrôle des prix de transferts au Togo notamment à travers la revue à la baisse du seuil des transactions à déclarer dans le cadre de la documentation détaillée que doivent fournir les entreprises assujettis à cette obligation;
- La prise en compte de certaines recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignement à des fins fiscales dans le but de conformer le cadre juridique togolais sur les bénéficiaires effectifs en ce qui concerne particulièrement les détenteurs de parts sociales non seulement nominatives mais aussi de parts au porteur.
- L'extension de l'exigence de détenir les informations sur les bénéficiaires effectifs aux opérations d'importation par la technique des acquis ou des importations groupées.

La lutte contre les importations illicites par le renforcement des mesures d'ordre opérationnel par l'administration douanière, dont entre autres, la réorganisation de la brigade nationale de contrôle et de surveillance de lutte contre la contrebande et le déversement des marchandises. l'opérationnalisation de l'Unité mixte de contrôle douanier et fiscal et l'opérationnalisation de la cellule d'analyse des données miroir (CADOM)

Les mesures d'allègement de la charge fiscale

Elles sont relatives à :

- La possibilité de déduction de certaine charge d'exploitation notamment l'intégralité des charges liées aux objets publicitaires, sans oublier les dons faits aux cantines scolaires.
- Le rétablissement de la taxation des revenus exceptionnels ou différés pour plus de justice fiscale en cas d'option pour tenir compte du fait qu'il s'agit de revenus cumulés plusieurs années indépendamment de la volonté du contribuable et dont la progressivité de l'IRPP rendrait la taxation assez lourde. Cette faculté ne concernera uniquement que les revenus d'emploi dans le contexte de revenus cédulaires.

La simplification des procédures

Les mesures proposées sont relatives à :

- La possibilité offerte aux contribuables de la taxe foncière de procéder à la déclaration et au paiement spontané de leur impôts foncier, sans attendre l'émission d'un titre par l'Administration fiscale.
- La simplification des formalités et autres modalités pour l'opérationnalisation rapide de la commission administrative de recours ainsi que pour la prise de fonction des membres composant ladite commission.

Les ajustements techniques

Il s'agit des mesures nouvelles tendant à consacrer dans la loi certaines procédures administratives notamment en ce qui concerne les réformes récentes sur les différents types de documents fiscaux désormais délivrés par l'administration fiscale.

Il convient également, d'apporter des précisions de terminologie appropriée dans certains domaines ; sans oublier l'internationalisation de dispositions communautaires applicable à l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA. C'est le cas des instructions prises par la BCEAO pour règlementer les seuils maximums autorisés pour les paiements en espèces entre entreprises de droit privé. Ces dispositions ont pour but d'assurer la traçabilité des opérations financières. Le non-respect de ses seuils entraine des implications notamment la perte du droit à déduction de la TVA pour les assujettis et aussi en matière d'impôts sur le revenu car de tels paiements constitueront des charges non déductibles :

Des ajustements techniques ont été effectués et ont consisté à corriger des erreurs sémantiques, ainsi que des précisions et compléments de termes pouvant permettre d'avoir une meilleure lecture de certains articles du CGI et du livre des procédures fiscales

Enfin, des ajustements techniques portent sur les délais de déclaration et de paiement des impôts et taxes. En effet, le livre des procédures fiscales entré en vigueur en 2019 a omis dans ses dispositions la garantie accordée aux contribuables de déclarer et payer leurs impôts et taxes le premier jour ouvrable qui suis un jour non ouvrable ou férié en cas de délai butoir coïncidant avec ce dernier. Ce réajustement permet de renforcer les relations de confiance entre l'administration fiscale et le contribuable.

8.1. Risques politiques et sécuritaires

Les risques liés aux échéances électorales sont réels au Togo. Le manque de consensus dans la gestion des dossiers sociopolitiques et les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique comme la contestation de la réélection du Président Faure Gnassingbé en février 2020 par le candidat arrivé en deuxième position. Les réformes constitutionnelles permettent au Président Gnassingbé de rester au pouvoir jusqu'en 2030, s'il est réélu en 2025. Des protestations sont probables à l'approche des prochaines élections législatives en 2023, des élections municipales en 2024 et de l'élection présidentielle en 2025. Mais les divisions actuelles entre les partis d'opposition montrent que les protestations n'auront probablement pas l'ampleur observée les dernières années.

Le risque politique est avant tout celui de perturbations ou d'agitations susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de l'économie et du gouvernement en cas de montée soudaine de la contestation sociale. Au Togo, ce risque est considéré comme moyen dans l'échelle de typologie des risques car les manifestations de l'opposition sont peu probables en dehors des périodes électorales. Le renforcement du dialogue social et la promotion du dialogue politique devraient contribuer à limiter ce risque.

La situation sécuritaire de la zone UEMOA est menacée principalement dans les pays sahéliens notamment le Niger, le Mali et le Burkina Faso. Le fait que le Togo partage une frontière avec le Burkina fait qu'il n'est donc pas exempté d'éventuelles attaques terroristes. La forte implication du Togo dans les missions de maintien de la paix en Afrique l'exposerait aux menaces terroristes L'augmentation des risques sécuritaires au Burkina Faso voisins pourrait peser à la fois sur les investissements, le commerce et les finances publiques du Togo. La menace sécuritaire concerne principalement la partie nord du Togo mais pourrait s'étendre au reste du pays si des mesures appropriées ne sont pas prises. Pour l'instant, Le Togo n'a pas été directement visé et les forces armées ont modernisé leur équipement.

En plus des menaces terroristes, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, les contrecoups des crises politiques dans les pays voisins et le développement du grand banditisme en particulier dans les zones de marché et le front de mer, par des bandes armées d'armes blanches. Les risques sécuritaires sont classés dans la catégorie des risques moyens au Togo. Grâce au renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières, à la coopération transfrontalière des services de sécurité. à la sensibilisation sur les menaces terroristes, au renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité et du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime, l'adoption de la loi relative à la programmation militaire 2021-2025 adopté en décembre 2020 dont l'objet est de donner au Togo les moyens nécessaires à la défense de son intégrité nationale, à la sécurité de sa population et au libre exercice de sa souveraineté à l'horizon 2030, les risques sécuritaires identifiés devraient être maîtrisés.

8.2. Risques sociaux

Le marché de l'emploi est caractérisé par un fort taux de sous-emploi. Selon l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017. Le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage est de 16,1 %. Le taux de chômage au sens du BIT est de 3,9 %. Le sous-emploi s'explique par un système éducatif orienté vers des formations peu professionnelles. Dans ces conditions, le dynamisme économique tant recherché pourrait se heurter à un déficit de compétences dans certains domaines.

Il est nécessaire que l'Etat œuvre pour l'adéquation formation-emploi. Pour être facteur d'accroissement de la productivité et de création d'emplois, la politique du capital humain doit s'adapter à la dynamique du marché du travail. Cela requiert une analyse prospective qui permet d'anticiper les besoins en compétences sur le marché du travail afin d'adapter les curricula en conséquence.

De plus, très peu de togolais ont accès à un système de protection sociale formelle notamment les personnes vivant en milieu rural et dans le secteur informel urbain. L'Etat se doit de mettre en œuvre des programmes pour renforcer la protection sociale afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre de population.

Par ailleurs, la mise en œuvre par le gouvernement de plusieurs programmes en soutien aux ménages vulnérables et qui consistent en des transferts monétaires, en des distributions de kits solaires couplées avec la gratuité de certains services offerts par l'Etat devraient contribuer à atténuer les risques sociaux. Par exemple, en 2021, 61.317 ménages ont bénéficié de transferts monétaires contre 60.419 ménages en 2020. Aussi, le nombre de ménage dotés de kits solaires en 2021 a été de 24.350.

8.3. Risques macroéconomiques

Le Togo est un pays doté d'importantes ressources minières (le calcaire, le phosphate, l'or etc.). Dans l'espace ouest africain, il est l'un des principaux producteurs du coton, du cacao, des produits laitiers, de l'eau minérale, de l'huile de palme. Au cours des dernières années, ces produits sont majoritairement exportés vers ses principaux clients que sont le Burkina Faso, le Bénin, le Ghana, le Niger, l'Inde, le Mali, la Côte d'ivoire, le Nigéria, les Emirats Arabes Unis, et l'Australie.

Les menaces djihadistes au sahel et les attaques islamistes au Nigeria et la volatilité des cours des matières premières exportées (coton, café, cacao...) constituent des risques pour l'écoulement des produits togolais. Malgré le redressement projeté des prix des principaux produits d'exportation du Togo (Phosphate, Coton, Cacao, Café), la faiblesse de la demande dans les pays partenaires commerciaux du Togo pourrait freiner la hausse des exportations. En effet, l'économie nationale demeure fragile face aux chocs exogènes relatifs aux fluctuations des cours des matières premières exportées et importées.

Par ailleurs, une chute des prix des matières premières exportées par le Togo sur le marché international entraînerait une baisse des recettes d'exportation. S'agissant du cas spécifique du phosphate, son exploitation nécessite des investissements lourds. Ainsi, toute chute des cours du phosphate entrainerait des pertes pour la société et un impact négatif sur les exportations. Le coton représente un produit d'exportation important dans l'économie togolaise. La fluctuation à la baisse de son cours sur le marché international ne garantit pas des prix rémunérateurs aux producteurs. Cette situation pourrait les pousser à l'abandon de la culture de coton, avec pour conséquence la baisse de sa production et donc de son exportation.

De même, la hausse des cours des matières premières importées, notamment les produits pétroliers impacte négativement l'activité économique. En effet, le Togo étant un importateur net de produits pétroliers, toute hausse de leurs prix entrainerait un accroissement des coûts de transports non seulement pour les entreprises mais aussi pour les ménages. Il s'ensuivrait une baisse de la demande intérieure.

Outre les produits pétroliers, le Togo importe prioritairement les huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, les médicaments, les polymères de l'éthylène, les motocyclettes, les voitures de tourisme, les tissus de coton, les houilles, les poissons congelés et les fils de machines en fer ou en acier. Les principaux fournisseurs du pays sont la Chine, la France, le Japon, les Pays-Bas, le Ghana, l'Inde, la Belgique, l'Arabie Saoudite, l'Allemagne et le Nigéria. Tout choc sur les économies de ces derniers pourrait entraîner un renchérissement des prix des produits importés et une aggravation du déficit commercial compromettant ainsi la réalisation de performances macroéconomiques et par ricochet les objectifs de politique économique.

La baisse de la production agricole due à la faiblesse de la pluviométrie et aux difficultés d'approvisionnement des intrants constitue également un risque de ralentissement de la croissance économique. En effet, L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Elle représente en moyenne 14,0% du PIB. Tout choc sur la production agricole, notamment dû aux mauvaises conditions météorologiques ou aux difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles entrainerait une baisse de la production agricole vivrière et d'exportation

et par ricochet un ralentissement de la croissance économique. A titre d'illustration, la campagne agricole 2020-2021 a été marquée par des poches de sècheresse et d'inondation dans certaines localités du pays entrainant la baisse de 13 la production de certains produits tels que le maïs (-3,0%), le sorgho (-1,2%), le haricot (-0,2%), l'arachide (-2,6%) et le coton (-48,9%). En raison de la baisse de la production agricole, la valeur ajoutée du secteur n'a progressé que de 0,6% et sa contribution à la croissance est de 0,1 point.

La faible exécution des investissements publics et privés induite constitue également un risque macroéconomique. En effet, le Togo s'est inscrit sur un sentier de croissance économique ces dernières années grâce à une augmentation substantielle des investissements tant publics que privés. Le taux d'investissement global est passé de 18,1% en 2018 à 23,6% en 2021, L'investissement a été donc un moteur important à la réalisation de la croissance enregistrée au cours des dernières années. Dans ces conditions, la survenance d'un choc exogène affectant le taux d'investissement peut donc impacter négativement la réalisation de cet objectif de croissance. De même, un faible taux d'exécution des dépenses publiques d'investissement et un retard dans la réalisation des investissements privés aura des conséquences sur la croissance économique et partant sur les recettes.

La poursuite de la pandémie de la Covid-19 constitue également un risque pour le cadre macroéconomique. En 2020, l'impact de la pandémie s'est traduit par une contraction de l'activité économique. L'objectif de croissance 2020, initialement fixé à 5,5 %, a dû être revu à la baisse en raison de la crise sanitaire mondiale et s'est établit finalement à 1,8 %. Les branches d'activités les plus affectées sont la production alimentaire, le commerce, le tourisme, l'éducation et les activités récréatives. Pour assurer la résilience du secteur privé et des populations face à la crise, le gouvernement a procédé à des allègements fiscaux. Ainsi, les exonérations fiscales ont représenté 2,8% du PIB en 2020 contre 1,8% en 2019. Les dépenses budgétaires ont connu une hausse, en lien avec les dépenses liées au plan de riposte sanitaire mis en œuvre par le gouvernement, induisant ainsi une aggravation du déficit budgétaire

qui est estimé à 7,0% du PIB en 2020. En 2021, la croissance ressortirait à 5,3 % dénotant de la résilience de l'économie togolaise à limiter l'impact de la crise sanitaire. Cette croissance a bénéficié notamment de la campagne de vaccination menée par les autorités sanitaires. Toutefois, de nouvelles vagues d'infections liées aux variants du virus suscitent des inquiétudes quant aux perspectives de relance économique.

D'autre part, le risque de vulnérabilité extérieure du Togo est jugé « très faible (+) », grâce à son appartenance à l'UEMOA prévoyant un accord selon lequel le Trésor français garantit la convertibilité du franc CFA en euro, ce qui permet de limiter les risques d'une crise de la balance des paiements.

Les mesures d'atténuation des risques macroéconomiques sont entre autres. la diversification de la base des matières premières exportées ; le renforcement et l'élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; la promotion des chaines de valeurs basées sur la maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement, la construction, la réhabilitation des ouvrages hydroagricoles et des infrastructures de production halieutiques ; l'intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures ; la gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers en vue d'assurer la disponibilité des ressources en eau pour le développement agricole ; le renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports en particulier le transport aérien et maritime ; la promotion des unités de transformation des matières premières. L'atténuation du risque lié à la Covid-19 doit se traduire par la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance. S'agissant du risque lié au faible taux de réalisation des investissements, le renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et la passation des marchés publics se poursuivra en vue d'améliorer les taux d'absorption. La poursuite de l'amélioration du climat des affaires permettra également d'attirer les investissements directs étrangers.

8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

La mobilisation des ressources internes est généralement assise sur l'évolution de l'activité économique. Cette dernière se déroule dans un environnement social, politique, juridique, régional et international qui l'influe significativement. Le principal risque pour la mobilisation des ressources internes est l'incivisme fiscal de certains contribuables qui ignorent que le fait de payer leurs impôts constitue leur participation au financement de l'économie nationale.

Au risque d'incivisme fiscal, s'ajoute celui lié à l'importance du secteur informel dans la formation du produit intérieur brut, le développement des activités dans le secteur du numérique qui échappent plus ou moins à la fiscalisation, l'importance des dépenses fiscales consécutives à la mise en œuvre des mesures fiscales dérogatoires, la faible mobilisation des recettes de porte en lien avec la fluctuation des cours des matières premières notamment les cours des produits pétroliers. Par ailleurs, la pandémie de la covid-19 constitue aussi un risque majeur en ce sens qu'elle impacte fortement l'activité économique.

La promotion du civisme fiscal, le renforcement des contrôles fiscaux, la fiscalisation du secteur des activités numériques, la poursuite des efforts de formalisation du secteur informel, la poursuite de la mise en œuvre des réformes visant l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation des recettes devraient permettre de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et atténuer quelque peu les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales. La rationalisation des dépenses fiscales devrait aussi permettre d'accroitre les recettes de l'Etat.

Les risques liés à la mobilisation des ressources extérieures sont notamment :

 La faible maîtrise des procédures de décaissement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) par les acteurs nationaux. Toute chose qui conduit à la mise en place tardive des financements extérieurs et un faible taux d'exécution des projets sur financement extérieur.

- La réticence des PTF à mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement constitue un handicap majeur pour la bonne exécution des projets programmés.
- La hausse des charges d'emprunt qui pourrait restreindre les entrées de capitaux et ralentir la croissance dans de nombreux marchés émergents et économies en développement.
- La non-réalisation de certaines mesures de réformes convenues dans le cadre de certains programmes d'appuis budgétaires pourrait entraver le décaissement des ressources prévues.

Les mesures d'atténuation de ces différents risques sont l'opérationnalisation de la plate-forme de gestion de l'aide (PGA), l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources budgétaires par la formation des acteurs nationaux sur les procédures de décaissement des Partenaires Techniques (PTF) et Financiers, le renforcement du cadre de dialogue gouvernement-PTF, la mobilisation de financements innovants, l'accès à de nouveaux guichets des partenaires traditionnels, la diversification des partenaires, la mise en place d'un dispositif de mobilisation des ressources de la diaspora, le renforcement du mécanisme de suivi à tous les niveaux (y compris les sensibilisations et les plaidoyers). Enfin, la signature d'un nouveau programme de Facilité Elargie de Crédit avec le Fonds Monétaire International contribuerait à mobiliser davantage les ressources extérieures auprès d'autres partenaires.

Le coût du portefeuille de la dette influent fortement sur la mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour le financement du développement économique. Mais les risques qui pèsent sur le portefeuille de la dette sont modérés et maîtrisés. Cette situation résulte des différentes réformes mises en œuvre en matière de gestion de la dette dont les orientations formulées sont résumées dans la stratégie d'endettement du Togo. Outre le coût du portefeuille, les risques liés au portefeuille de la dette sont ceux liés au refinancement, au taux d'intérêt et au taux de change.

Le risque de refinancement se réfère à une forte probabilité de renouveler une dette arrivant à échéance avec un coût supérieur aux conditions initiales. Il se réfère aussi au risque de liquidité sur le marché. Le risque de refinancement est mesuré à travers trois indicateurs :

- La maturité moyenne du portefeuille ;
- La proportion de la dette qui arrive à échéance dans un an en pourcentage du PIB;
- La proportion de la dette qui arrive à échéance dans un an en pourcentage de la dette totale.

La maturité moyenne de l'ensemble du portefeuille est de 6,0 ans à fin 2021 contre 5,1 ans à fin 2020. La maturité s'est rallongée légèrement compte tenu de l'émission de titres publics de maturités longues (7 à 10 ans). La maturité moyenne de la dette extérieure est estimée à 8,9 ans contre 8,4 ans un an plus tôt tandis que celle de la dette intérieure est de 4,0 ans contre 2,9 ans en 2020. L'encours de la dette arrivant à échéance dans un an (2022) représente 7,8% du PIB à fin 2021. La part de la dette intérieure qui arrive à échéance en 2022 est de 6,5% du PIB contre 1,3% du PIB pour la dette extérieure. Le profil de maturité indique également une concentration des échéances au cours des deux (2) prochaines années, ce qui pourrait générer des pressions de refinancement

La dette qui arrive à échéance en 2022 devrait toutefois être renouvelée (refinancée) à de nouvelles conditions financières du marché, ce qui expose le portefeuille à un risque de taux d'intérêt. C'est le cas notamment de 18,0% de la dette intérieure et 5,4% de la dette extérieure qui viendraient à échéance en 2022. Ce risque induit par la variation du taux est le risque de subir un coût supplémentaire sur une émission de dette. Lorsque le portefeuille est majoritairement à taux variable, chaque révision de taux à la hausse pourrait entrainer un coût budgétaire supplémentaire.

Pour réduire le risque de refinancement lié au portefeuille, le Togo a effectué en 2019 et 2020 des opérations de rachat des emprunts de maturités résiduelles de 3,5 ans pour un montant total de 164,9 milliards de FCFA. Les ressources ont été mobilisées

auprès de Bank of Tokyo et de la Société Générale pour une maturité de 10 ans dont 2 ans de différé. Cette opération de reprofilage de la dette intérieure a permis d'atténuer le risque de refinancement en allongeant la maturité moyenne du portefeuille. Elle a été rendue possible grâce à la garantie accordée par l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA). En 2021, les émissions des titres publics avaient été orientées vers la mobilisation des obligations assimilables du Trésor de maturité allant de 7 à 15 ans. Ceci a l'avantage de réduire progressivement le risque de refinancement lié au portefeuille de la dette publique.

8.5. Risques sanitaires

L'actualité mondiale en matière de risque sanitaire demeure la pandémie du COVID-19 qui continue de sévir et qui a déjà occasionné plusieurs centaines de décès dans le monde. Le Togo, a l'instar de plusieurs pays, a enregistré plusieurs cas de Covid-19 et a mis en route un plan de riposte pour lutter efficacement contre cette pandémie. La mise en œuvre du plan de riposte sanitaire a permis au gouvernement, avec le soutien des Partenaires Techniques et financiers, de procéder à la rénovation de plusieurs centres de santé en vue de leur mise à niveau afin d'accueillir les personnes atteintes de COVID-19. Le Centre Hospitalier Régional de Lomé étant devenu le centre de référence pour la prise en charge des patients de COVID-19 dans la capitale, il a été rénové, équipé de matériels de dernière génération pour la réanimation et sa capacité d'accueil a été augmentée passant de 120 à 230 lits. Par ailleurs, plusieurs structures autres que celles de santé telles que les centres de loisirs des jeunes ont été réquisitionnés, réhabilités et équipés pour la prise en charge des patients de COVID-19.

En vue de freiner la propagation de la maladie, le Togo, à l'instar de l'ensemble des pays du monde, a lancé la campagne de vaccination contre la COVID-19 le 10 mars 2021 à travers l'administration des premières doses du vaccin AstraZeneca. La campagne de vaccination a évolué à une vitesse de croisière dans le pays. Les autorités togolaises ont imposé la présentation d'un pass sanitaire afin d'accéder aux bâtiments publics et aux lieux de cultes. Le TOGO a même obtenu la certification par l'Union Européenne de son pass numérique sanitaire

Sur une cible de 18 ans et plus évaluée à plus de 4 millions de personnes, près de 35 % ont reçu une dose, soit quasiment 1,4 million d'individus, et environ 25 % les deux doses, soit plus d'1 million de togolais. Du côté du personnel de santé, en novembre 2021, une couverture vaccinale globale de 93% a été observé. Cette performance a pu être atteinte grâce à la combinaison de plusieurs initiatives dont notamment la disponibilité permanente des vaccins dans les six régions sanitaires, les stratégies de vaccination fixes et mobiles, la mise en place d'une équipe de communicateurs pour le tracking et la gestion des rumeurs

Pour les autorités locales, la vaccination constitue à ce jour le moyen le plus efficace, en association avec les mesures barrières, pour limiter toute propagation. Grâce à un stock de 5,3 millions de vaccins anti-covid-19 acquis ou offerts et disponibles et dont les dates de péremption vont jusqu'au 23 avril 2023, le pays a pu lancer une campagne d'administration de la troisième dose, le 27 décembre 2021.

A la date du 2 mars 2022, le Togo a enregistré 36.808 cas confirmés, 36.414 cas de guérison, 122 cas actifs et 272 décès.

Par ailleurs, le Togo reste exposé à d'autres menaces sanitaires, notamment des épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, etc.). Le Togo reste également confronté à certaines maladies contagieuses telles que le VIH/SIDA et la tuberculose, et non contagieuses telles que le paludisme, le diabète, l'hypertension artérielle. Les principales mesures d'atténuation de ces épidémies sont notamment la pérennisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques et la surveillance des frontières. La poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la covid-19.

Dans le cadre de la lutte contre diverses maladies, le pays reçoit des appuis de différents partenaires. La pérennité de ces appuis n'étant pas assurée, le pays s'exposerait au risque budgétaire lié au retrait éventuel de ces partenaires. Afin de suppléer l'éventuelle

baisse des appuis financiers des partenaires dans le cadre de la lutte contre ces maladies, il est envisagé le développement des solutions innovantes pour améliorer l'enveloppe budgétaire destinée à la prise en charge des risques sanitaires.

8.6. Risques environnementaux

Le Togo, à l'instar de plusieurs pays au monde, demeure exposé à l'impact des dérèglements climatiques avec pour corollaire les inondations répétées. L'érosion côtière est également une réalité au Togo. Le secteur agricole qui occupe la grande majorité de la population active, est le plus exposé aux aléas climatiques (sécheresses, inondations). L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Le pays dispose d'une faible capacité d'adaptation aux changements climatiques et les programmes d'adaptation envisagés bénéficient de très peu de financement. La maîtrise de l'eau reste donc un sujet de préoccupation. Tous ces risques pourraient entraîner la baisse de sa production. Les risques environnementaux auxquels le pays fait face sont classés à un niveau élevé suivant l'échelle de mesure.

Les mesures d'atténuation sont, entre autres, l'intensification du reboisement de la flore, la lutte contre l'abattage anarchique des arbres, la modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production à travers par exemple la construction des retenues d'eau, la mise en place des systèmes d'irrigation moderne et le renforcement de la lutte contre l'érosion côtière par la mise en œuvre du programme de gestion du littoral ouest africain (Projet WACA). D'autres mesures de mitigation pour contenir risques environnementaux concernent le renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables. le renforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses aux catastrophes et l'identification et l'aménagement des zones à risques pour une meilleure gestion des éventuelles catastrophes naturelles.

9.1 Description générale de la dette publique

L'encours de la dette publique du Togo est ressorti en 2021 à 2.912,48 milliards de FCFA contre 2.555,45 milliards de FCFA un an plus tôt, soit un accroissement de 14,0 % induit par la hausse du niveau des dettes extérieure (+8,4 %) et intérieure (+17,4 %). En dépit de son accroissement, l'encours de la dette est demeuré en dessous de la norme communautaire de 70 % préconisée par l'UEMOA. En effet, le ratio dette sur PIB s'est affiché à 61,7 % contre 58,6 % en 2020.

L'analyse de l'évolution de l'encours montre qu'il est passé de 58,2% du PIB en 2016 à 51,9 % en 2019 imputable à la mise en œuvre du programme triennal (2017-2019) au titre de la facilité élargie de crédit avec

le FMI. Ce programme visait, entre autres, à réduire le déficit budgétaire global de façon significative en début de période afin d'assurer la viabilité de la dette. A partir de 2020, en lien avec les dépenses liées à la riposte contre la Covid-19 et celles entrant dans le cadre de la mise en œuvre des projets inscrits dans la feuille de route gouvernementale 2021-2025, les ressources mobilisées se sont inscrites en hausse en passant de 2.197,74 milliards de FCFA en 2019 à 2.912,48 milliards de FCFA en 2021. Ce niveau de mobilisation de ressources a induit un retournement de la tendance baissière du taux d'endettement qui, selon la stratégie d'endettement devrait à nouveau s'observer à partir de 2022.

65 61,7 58,6 58,2 55,5 54,4 55 51,9 45 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 Dette totale sur PIB (%)

Figure 13. Evolution de l'encours de la dette publique sur PIB de 2015 à 2021

Source : Ministère des Finances

Image globale 9.1.1

Tableau 52.

Dette publique et ses composantes (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette totale (en % du PIB)	51,3	58,2	54,4	55,5	51,9	58,6	61,7
Dette Publique totale	1 745,89	2 092,67	2 020,26	2 191,04	2 197,74	2 555,45	2 912,48
Dette extérieure	527,19	564,12	550,16	600,76	751,3	981,28	1063,9
Dette intérieure	1 218,70	1 528,55	1 470,10	1 590,28	1 446,44	1 574,17	1 848,50
PIB nominal	3 402,69	3 597,81	3 713,57	3 950,45	4 230,51	4 363,79	4 720,39

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

La dette publique est davantage tirée par la dette intérieure qui a représenté 63,5 % de la dette totale en 2021 contre 61,6 % en 2020. Elle représente 39,6 % du PIB en 2021 contre 36,1 % un an plus tôt, soit un accroissement de 3,5 points de PIB en un an.

S'agissant de la dette extérieure, elle a enregistré une hausse de 8,4 % en 2021 par rapport à son niveau de 2020 en ressortant à 1.063,98 milliards de FCFA. Elle a représenté 36,5 % de la dette totale contre

38,4 % un an plus tôt. Cette variation à la hausse se justifie par des tirages pour 55,58 milliards de FCFA, des remboursements pour 24,08 milliards de FCFA, le rééchelonnement des échéances (Eximbank Chine et AFD) pour 10,84 milliards de FCFA et l'annulation des échanges du FMI pour 0,64 milliard de FCFA ainsi que les fluctuations de taux de change et autres ajustements pour environ une valeur de 41,00 milliards de FCFA.

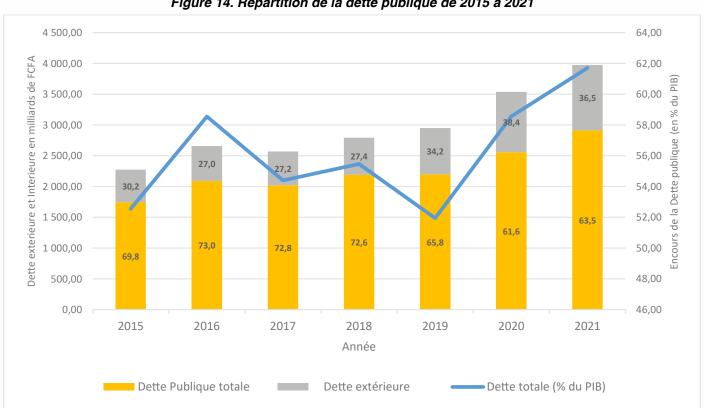


Figure 14. Répartition de la dette publique de 2015 à 2021

Source : Ministre de l'Economie et des Finances, février 2022

En termes de résidence, la dette publique contractée auprès des résidents s'est chiffrée en 2021 à 1.848,50 milliards de FCFA contre 1.574,17 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 17,4%. Celle contractée auprès des non-résidents s'est affichée à 1.063,98 milliards de FCFA contre 981,28 milliards de FCFA

un an plus tôt. L'évolution de la dette par résidence s'inscrit dans une tendance haussière aussi bien pour les résidents que pour les non-résidents au cours des deux dernières années.



Figure 15. Répartition de la dette publique par nature de créanciers de 2015 à 2021 (en milliards de FCFA)

Source : Ministre de l'Economie et des Finances, février 2022

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

En termes de profil temporel, l'encours de la dette publique est dominé par la dette de long terme. Cette dernière a représenté 71,6 % de la dette totale en 2021 contre 68,1 % en 2020. La dette de moyen terme est ressortie à 27,0 % de la dette totale en 2021

contre 25,7 % un an plus tôt. Sur la période sous revue, elle s'était inscrite en repli en 2017 avant de connaître une remontée pour atteindre son niveau de 2021. La dette de court terme s'est inscrite dans une tendance baissière depuis 2015. Elle a représenté en 2021, 1,4 % la dette totale contre 6,1 % en 2020.

Tableau 53.	Profil temporelle de la dette publique (%	ъ)
-------------	---	----

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Court terme (< 1 an)	19,7	16,5	17	16,1	7,4	6,1	1,4
Moyen terme (1 à 5 ans)	23,7	22,4	11	13,7	20,9	25,7	27,0
Long terme (> 5 ans)	56,7	61,1	72	70,2	71,8	68,1	71,6
Total	100	100	100	100	100	100	100,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

Août 2022

En perspective, le profil d'amortissement de la dette montre clairement que le portefeuille est exposé à un risque de refinancement compte tenu de la maturité relativement courte des emprunts de la dette intérieure. En effet, il est observé une concentration des échéances de la dette intérieure au cours des deux (02) prochaines années qui peuvent générer des pressions de refinancement. En effet, l'encours de la dette arrivant à échéance au 31 décembre 2022 représenterait 12,47% de l'ensemble du portefeuille de la dette, soit 7,82% du PIB. La part de la dette intérieure qui arrive à échéance au 31 décembre 2022 serait de 16,48% contre 5,58% pour la dette extérieure.

450 000 400 000 350 000 ☑ Domestic External 300 000 250 000 200 000 150 000 100 000 50 000 0 2023 2025 2026 2028 2029 2033 2035 2038 2039 2024 2030 2032 2034 2027 2031 2037

Figure 16. Profil d'amortissement de la dette à fin décembre 2021

Source : DGTCP

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

La dette de court terme à rembourser est essentiellement constituée de la dette intérieure. Elle est ressortie à 41,67 milliards de FCFA contre 156,76 milliards de FCFA en 2020 soit un repli de 73,4 %

en lien, entre autres, avec l'apurement des titres de créances et une partie des autres comptes à payer. La décomposition de la dette à rembourser en 2021 montre qu'elle est essentiellement composée de 41,67 milliards de FCFA⁴⁵ d'arriérés à payer immédiatement.

Tableau 54.	Evolution de la dette à rembourser à court terme
	(en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette extérieure	0	0	0	0	0	0	0
Dette intérieure	343,39	345,6	343,55	352,1	161,8	156,76	41,67
Titres de créance	96	30	52,31	126,61	51,35	71,32	
Crédits	-	-	-	-	25		
Autres comptes à payer	247,39	315,6	291,24	225,49	85,44	85,44	41,67

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

Au 08 avril 2022, le taux zéro coupon à un an est ressorti à 5,2 %, en légère baisse par rapport à sa valeur au 31 décembre 2021 qui était de 5,3%. Après lissage, il est de 4,2 % au 08 avril 2022 contre 4,6 % au 31 décembre 2021. Le taux zéro coupon à

4 ans est le plus élevé avec une valeur de 7,2% à la date du 08 avril 2022 contre 7,5% au 31 décembre 2021. Les figures suivantes présentent les courbes⁴⁶ de taux à fin décembre 2021 et au 08 avril 2022.

8,0% 7,5% 7,0% 6,2% 6,6% 6,3% 6,0% 6,4% 5,5% 5,0% 5,1% 4,5% Taux • 4,3% 4,0% 3,0% 2,0% 1,0% 0,0% 3 mois 6 mois 9 mois 2 ans 3 ans 7 ans 1 an 4 ans 5 ans 6 ans Maturité ····· Linéaire (Zero Coupon) Taux Après Lissage Zero Coupon

Figure 17. Courbe des taux au 31 décembre 2021

Source: UT, janvier 2022

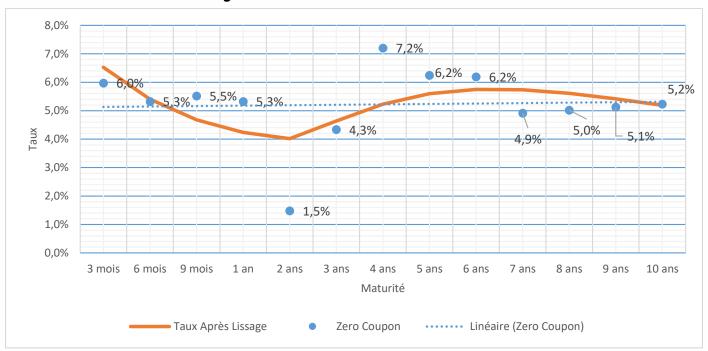


Figure 18. Courbe des taux au 08 avril 2022

Source: UT, avril 2022

Août 2022

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1. Description de la stratégie

L'endettement et la gestion de la dette publique au Togo sont régis par des textes de portée internationale, communautaire et nationale.

Au plan international, les institutions de Bretton Woods, notamment la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), ont défini des directives et des normes standard en matière d'endettement et de gestion de la dette publique. Il s'agit principalement des « Directives pour la gestion de la dette publique » élaborées conjointement par ces deux institutions, lesquelles constituent une référence réglementaire internationale en matière de gestion de la dette publique.

Au plan communautaire, deux règlements et trois instructions ont été pris respectivement par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le conseil régional de l'épargne publique et du marché financier (CREPMF). Il s'agit des règlements n°09/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres et n°06/2013/CM/ UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations du trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres. Pour les instructions, on note: l'instruction n°011-09-2015 relative aux procédures de vente aux enchères des bons et obligations du trésor et l'instruction n°012-09-2015 du 11 septembre 2015 relative à l'enregistrement et à la circulation des bons et obligations du trésor émis par voie d'adjudication avec le concours de l'agence UMOA-Titres et l'instruction n°063/CREPMF/2020 du 25 mars 2020 relative aux émissions de titres publics sur le marché financier régional de l'UMOA.

Au plan national, la gestion de la dette est régie par la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances. Il en est de même, des lois de finances annuelles qui autorisent le ministre chargé des finances à contracter des emprunts intérieurs et extérieurs. Par ailleurs, le décret n°2008-067/PR du 21 juillet 2008 portant création, attributions et

organisation du Comité National de la Dette Publique (CNDP) et l'arrêté n°338/MEF/DGTCP/CAB du 02 décembre 2008 fixant les modalités de saisine du CNDP encadrent la gestion de la dette. Le décret n°2011-056/PR du 04 mai 2011 fixe les conditions d'octroi et les modalités de gestion des garanties et avals de l'Etat.

Le profil de la dette existante à fin 2021 révèle le risque de refinancement en raison des échéances des engagements contractés sur le marché intérieur. Ce profil, couplé avec les besoins de financement du budget de l'Etat gestion 2022, nécessite la formulation d'une stratégie destinée à satisfaire les besoins de financement de l'Etat à moindre coût et avec un niveau de risque acceptable sans générer un dysfonctionnement dans la gestion de la trésorerie de l'Etat.

La stratégie d'endettement retenue pour la période 2022-2024 met l'accent sur la nécessité d'allonger les maturités du portefeuille de la dette publique tout en contribuant au développement du marché des titres publics de l'UEMOA et sur la possibilité d'une gestion plus active des titres (rachat, échange). Cette stratégie vise :

- La mobilisation des ressources auprès des créanciers extérieurs concessionnels et l'émission des titres publics de maturité relativement longue sur le marché financier régional;
- La poursuite de la mise en œuvre par le Gouvernement des réformes dans le but de préserver les acquis du programme avec le FMI et de l'amélioration de la qualité de ses politiques et institutions pour bénéficier des nouvelles facilités de l'IDA19 (2021-2023) et du FAD15 (2020-2023) ainsi que des dons auprès d'autres partenaires pour la relance de l'activité économique affaiblie par la crise sanitaire due à la pandémie de la COVID-19;
- La mobilisation des ressources auprès des créanciers extérieurs semi-concessionnels tels que l'Eximbank Inde, le Fonds Koweitien de Développement, le Fonds Saoudien de Développement et le Fonds Khalifa dont les projets sont en cours d'exécution;

- Le recours à la dette commerciale auprès des organismes spécialisés sans dégrader le caractère modéré du risque de la dette extérieure;
- L'émission par le Trésor Public des titres par voie d'adjudication de maturité de 7 ans, 10 ans et plus pour rallonger la maturité de la dette intérieure.

La présente stratégie ne réduirait pas totalement le risque de refinancement lié à la dette intérieure parce que l'allongement des maturités reste progressif. En effet, la maturité moyenne du portefeuille de la dette totale passerait de 6,35 ans en 2021 à 5,63 ans à l'horizon 2025. La maturité moyenne de l'ensemble du portefeuille serait principalement influencée par la maturité moyenne de la dette extérieure qui passerait de 8,23 ans en 2021 à 10,62 ans en 2025.

De même, la maturité moyenne de la dette intérieure serait également en hausse pour réduire le risque de refinancement et passerait de 3,10 ans en 2020 à 3,37 ans en 2025 puisqu'un effort sera fait pour émettre sur le marché financier régional des titres publics de maturité de moyen terme (5 ans et plus). Cette maturité moyenne est ressortie en 2021 à 5,23 ans.

L'opération de reprofilage effectuée en 2019 et 2020 a permis également d'augmenter la proportion de la dette extérieure par rapport à la dette totale. Cette tendance a été maintenue en 2021. En effet, la dette extérieure par rapport à la dette totale est à 36,5 % en 2021. Cette proportion se situerait à 31,42 % à l'horizon 2025. La maîtrise du risque de refinancement, au-delà de 2021, exige du Trésor Public une gestion active de la dette à travers les mécanismes de rachat et d'échange de titres. Le rachat interviendra quand le Trésor aura des excédents de trésorerie. L'échange de titres permettra au Trésor d'émettre des titres de maturité longue pour remplacer d'autres titres qui arriveront à échéance dans le court terme et réduire ainsi le risque de refinancement du portefeuille de la dette.

9.2.2 Viabilité de la dette (selon la Banque mondiale et le FMI)⁴⁷

Le cadre de viabilité a été établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faibles revenus. Ce cadre a été adopté en avril 2005 et fait l'objet de révisions périodiques. Il analyse à la fois la dette extérieure et celle du secteur public. Un taux de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

La mise à jour de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) d'avril 2020 confirme le risque modéré de surendettement extérieur du Togo et le risque élevé de surendettement global - inchangé par rapport à l'AVD précédente publiée en novembre 2019. Bien que les résultats mécaniques indiquent un faible risque de surendettement extérieur. Cette évaluation a été appliquée compte tenu de la vulnérabilité de la dette intérieure. Le surendettement extérieur est donc considéré comme modéré.

Le risque global de surendettement est évalué comme étant élevé, étant donné que la VA du ratio total de la dette publique par rapport au PIB dépasse le repère de surendettement jusqu'en 2021 dans le scenario de référence. Cette analyse met en évidence la nécessité d'une consolidation budgétaire soutenue, d'une meilleure gestion de la dette et de politiques macroéconomiques solides pour ramener la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.

L'analyse de viabilité de la dette signale toujours un faible risque de surendettement de la dette extérieure, car aucun des indicateurs ne franchissent leurs seuils sous la ligne de base ni sous le scénario de référence, ni sous le scénario des chocs les plus extrêmes. La VA de la dette extérieure devrait atteindre 19,5 % du PIB en 2020 et diminuera pour s'afficher à environ 12,8 % du PIB en 2030, sous le scénario de référence. La VA de la dette extérieure par rapport aux exportations devrait atteindre 68,6 % du PIB en 2020 et diminuer pour s'afficher à 43,5 % du PIB en 2030, nettement en dessous de son seuil indicatif. De même, les indicateurs du service de la dette demeurent bien en deçà de leur seuil.

S'agissant de la dette publique, le risque global de surendettement demeure élevé, car la VA de la dette publique totale reste supérieure à l'indice de référence indicatif jusqu'en 2022. Dans le scénario de référence, la dette publique globale devrait atteindre 67,1 % du PIB en 2020, tombant en dessous de 70 %. A l'horizon 2040, une consolidation budgétaire continue (excédent primaire supposé à environ 1 % du PIB jusqu'en 2029) couplée avec des taux de croissance favorables devraient réduire considérablement la dette intérieure et la dette garantie.

Dans le scénario de choc le plus extrême, le ratio de la VA de la dette publique globale par rapport au PIB augmenterait rapidement en 2021 et diminuerait en dessous de l'indice de référence indicatif en 2025. Dans le scénario historique, ce ratio demeurerait supérieur au seuil indicatif pendant toute la période de projection. L'analyse du FMI souligne la nécessité d'un assainissement budgétaire durable, d'une meilleure gestion de la dette visant à réduire le niveau de la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.

Tableau 55.

Seuil et repères d'endettement au titre du CVD

	Scen	ario de reprofilage	de la dette			
		la dette eure (%)	Service de la d extérieure (%		VA de la dette publique totale (%)	
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	
Politique moyenne	40	180	15	18	55	
2019	18,4	58,9	4,9	7,8	65,7	
2020	19,5	68,6	4,8	6,9	61,4	
2021	19,0	67,0	4,4	6,2	57,6	
2022	18,5	65,1	5,1	7,2	54,1	
2023	17,8	62,3	5,8	8,1	50,8	
2024	17,0	59,0	6,3	8,9	47,6	
2025	16,1	55,5	6,7	9,3	44,6	
2030	12,8	43,5	4,6	5,7	30,6	
2040	14,0	48,3	5,7	4,5	24,3	

Source: Country report FMI, avril 2020

Les services du FMI et de la Banque mondiale sont d'avis que le risque de surendettement extérieur devrait être maintenu à un niveau modéré, inchangé par rapport à la note lors de la dernière AVD de novembre 2019. Tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure devraient rester inférieurs à leurs seuils indicatifs tout au long de la période de projection (2020-2040) sous le scénario de référence, et le test de résistance le plus extrême.

Cependant, bien que ces résultats mécaniques indiquent un faible risque de surendettement extérieur, l'évaluation a tenu compte des vulnérabilités résultant de la dette intérieure élevée conduisant à l'évaluation d'un risque modéré de surendettement de la dette extérieure. De telles vulnérabilités pourraient survenir en raison des risques liés à la dette en monnaie locale due aux

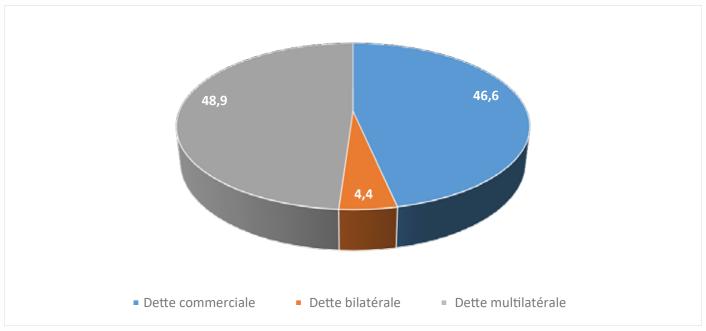
non-résidents (actuellement intégrés comme dette intérieure — définies sur une base monétaire), à d'éventuelles opérations de réévaluation de la dette ou à la nécessité d'engager des coûts fiscaux pour faciliter la privatisation des deux banques publiques.

9.3 Dette extérieure

9.3.1. Les détenteurs

A fin décembre 2021, l'encours de la dette publique extérieure est ressorti à 1.063,98 milliards de FCFA. Il représentait 36,53 % du portefeuille de la dette totale et 22,5 % du PIB nominal et est constitué à 46,6 % de dette commerciale, 48,9 % de dette multilatérale et 4,4 % de dette bilatérale.

Figure 19. Dette extérieure par type de créancier en 2021 (%)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

La dette multilatérale est ressortie à 520,6 milliards de FCFA en 2021 contre 478,4 milliards de FCFA en 2020. Elle représente la première composante du portefeuille de la dette extérieure totale sur la base des trois (3) types de créanciers extérieurs et est estimée à 11,0 % du PIB. En termes de proportion, engagements du Gouvernement togolais représentent 18,84% du portefeuille de la dette extérieure pour le FMI contre 14,34% pour l'IDA et 6,43% pour la BID.

La dette commerciale vient en deuxième position après la dette multilatérale avec une valeur de 496,3 milliards FCFA en 2021 contre 467,2 milliards de

FCFA. Elle a représenté 10,5 % du PIB nominal en 2021. L'Eximbank Chine (60,09%) est le principal créancier, suivi respectivement de la Société Générale (19,54%) et de Bank of Tokyo-MUFG (12,89%) dans le cadre de l'opération de reprofilage de la dette intérieure, puis de l'Eximbank Inde (6,54%) pour cette catégorie de dette. Il faut relever que les financements d'Eximbank Chine ont permis de réaliser de grands travaux d'infrastructures, notamment le projet de réhabilitation et d'extension de l'Aéroport international GNASSINGBE Eyadema et l'aménagement de voies de contournement au Togo.

Tableau 56.

Répartition de la dette publique extérieure par type de créancier en 2021

	Dette totale milliards de FCFA)	en % de la dette extérieure totale	En % du PIB nominal
Dette extérieure totale	1064,0	100,0	22,5
Dette commerciale	496,3	46,6	10,5
Bilatérale	47,1	4,4	1,0
Multilatérale	520,6	48,9	11,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

Août 2022

La dette bilatérale représente la dernière composante du portefeuille de la dette extérieure avec une valeur de 47,1 milliards de FCFA, représentant une part de 4,4 % de ladite dette et 1,0 % du PIB en 2021.

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure comprend le principal et les intérêts, plus les commissions. Il a évolué en dents de scie depuis 2016. Le service de la dette est ressorti à fin décembre 2021 à 39,05 milliards de FCFA contre 33,25 milliards de FCFA un

an plus tôt, soit un accroissement de 17,5 % induit dans une large mesure par le principal de la dette. En effet, le principal en 2021 a enregistré une hausse de 24,4 % en ressortant à 24,08 milliards de FCFA contre 19,35 milliards de FCFA en 2020. Les intérêts, plus commissions, ont quant à eux enregistré une hausse de 7,8 % en s'établissant à 14,98 milliards de FCFA contre 13,90 milliards de FCFA un an plus tôt. Il importe de faire remarquer que les chiffres se rapportent à des paiements de service de la dette effectivement payés, y compris les remboursements anticipés.

Tableau 57.

Paiements effectifs du service de la dette extérieure par type de créancier (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Projection	2024
Créanciers bilatéraux officiels	10,3	11	4,3	10	1,43	2,77	4,38	3,99	4,73
Principal	9,7	9,3	3,4	9,4	1,06	2,08	3,39	2,69	3,28
Intérêt/Commission	0,5	1,7	0,9	0,7	0,36	0,69	0,99	1,30	1,44
Créances multilatéraux	20,2	22,5	20,8	16,6	10,57	8,45	14,15	24,28	32,66
Principal	18	20,6	19,2	14,6	8,30	5,61	10,35	20,74	28,54
Intérêt/Commission	2,1	1,8	1,7	1,9	2,27	2,84	3,79	3,54	4,12
Banques Commerciales	10	16,8	17,1	20,6	21,25	27,83	58,74	58,45	57,89
Principal	3,8	10,4	11,1	14,4	9,99	16,39	46,13	46,29	47,19
Intérêt/Commission	6,2	6,4	6	6,2	11,27	11,44	12,61	12,16	10,70
TOTAL	40,5	50,3	42,2	47,2	33,25	39,05	77,27	86,73	95,28
Total Principal	31,5	40,3	33,7	38,4	19,35	24,08	59,87	69,72	79,01
Total Intérêt/Commission	8,8	9,9	8,6	8,8	13,90	14,98	17,40	17,01	16,27

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

L'analyse par créancier montre que le service de la dette commerciale a dans une grande proportion induit la hausse du service de la dette extérieure. Par contre, le service de la dette multilatérale s'est inscrit en repli en ressortant à 8,45 milliards de FCFA en 2021 contre 10,57 milliards de FCFA un an plus tôt.

Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative de suspension des services de la dette (ISSD) en réponse à la pandémie de la Covid-19, une seconde phase de l'ISSD, après celle de 2020, a été validée pour l'année 2021. A cet effet, le Togo a bénéficié de cette initiative auprès de l'AFD et du Fonds Saoudien pour toute l'année 2021 et auprès de l'Eximbank Chine

pour le premier semestre 2021. Le montant du service de la dette ayant fait l'objet de moratoire est estimé à 12,36 milliards de FCFA, dont 11,72 milliards de FCFA rééchelonnés et 0,64 milliard de FCFA annulé (FMI). Les créanciers du Club de Paris continueront de se coordonner étroitement avec les autres parties prenantes pour la mise en œuvre de cette initiative, en particulier lors de l'examen de nouvelle extension de la période de suspension.

En termes de projections, il est attendu que le service de la dette extérieure s'établisse en 2022, à 77,27 milliards de FCFA, dont 59,87 milliards de FCFA au titre du principal et 17,40 milliards de FCFA au titre des intérêts et commissions. A l'horizon 2024, le service

de la dette extérieure ressortirait à 95,28 milliards de FCFA. Il sera constitué du principal à hauteur de 79,01 milliards de FCFA et de 16,27 milliards de FCFA au titre des intérêts et commissions.

9.3.3 Devises de la dette

La répartition de la dette extérieure en 2021, par devise, montre que l'euro est la première devise dans laquelle est libellée cette dette. En effet, 29,5 % de la dette extérieure sont libellés en Euros, suivi de la dette libellée en FCFA (18,8 %). La dette libellée en Dollar américain (18,6 %) et celle en yuan renminbi (16,5 %) constituent les plus importantes après l'Euro et le Franc CFA.

Tableau 58.

Encours de la dette publique extérieure par devises au 31 décembre 2021

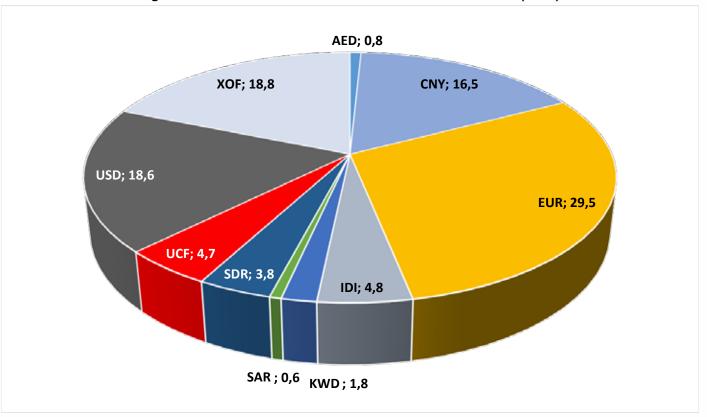
	Dette totale libellée cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2021	Dette totale exprimée en FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2021**	Dette totale exprimée en EURO	Distribution de la dette selon les devises (%)
AED	55 095 001,16	157,449	8 674 660 000	0,240	13 244 838	0,8
CNY	1 933 108 522,71	90,769	175 465 446 000	0,139	268 702 085	16,5
EUR	478 629 364,08	655,951	313 957 410 000	1,000	478 629 364	29,5
IDI	63 497 102,12	809,290	51 387 560 000	1,234	78 339 830	4,8
KWD	10 237 082,08	1 911,511	19 568 290 000	2,915	29 836 999	1,8
SAR	44 638 022,77	154,195	6 882 968 000	0,235	10 507 791	0,6
SDR	49719 183,06	809,290	40 237 230 000	1,234	61 341 262	3,8
UCF	61 659 908,68	809,290	49 900 738 000	1,234	76 073 185	4,7
USD	341 525 946,17	578,232	197 481 207 000	0,883	301 533 258	18,6
XOF	200 419 876 000	1,000	200 419 876 000	0,002	305 540 926	18,8
TOTAL	-		1 063 975 385 000		1 623 749 538	100,0

Source: Ministère de l'économie et des finances/ *SYGADE 6.0 ** https://fxtop.com/ Février 2022

En dépit du fait que la dette libellée en euro qui est une devise non fluctuante vis-à-vis du FCFA et celle libellée en FCFA représentent 48,3% du portefeuille de la dette extérieure et que les concours du FMI en DTS dont l'encours représente 18,84% de la dette extérieure n'ont pas d'effet sur le taux de change en raison de l'accord signé entre la BCEAO et l'Etat, la dette extérieure demeure tout de même influencée par les fluctuations de certaines devises

majeures que sont le dollar US et le yuan renminbi (CNY). Cependant, le risque de refinancement est faible pour la dette extérieure, compte tenu de la maturité longue de ce type de financement qui sont des emprunts bilatéraux. Cette catégorie de dette occupe une faible part, soit 4,42% du portefeuille de la dette extérieure. Le principal créancier bilatéral du Togo est le Fonds Koweitien (41,57%).

Figure 20. Distribution de la dette selon les devises en 2021 (en %)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances, Février 2022

9.4 Dette intérieure

L'encours de la dette publique intérieure est ressorti en 2021 à 1.848,50 milliards de FCFA contre 1.574,17 milliards de FCFA un an plus tôt, soit un accroissement de 17,43 % due à la mobilisation des titres publics, aux décaissements des DTS. En pourcentage du PIB nominal, l'encours de la dette intérieure en 2021 a représenté 39,2 %.

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2021

L'encours de la dette intérieure est composé à 82,4 % de titres de créance essentiellement des obligations de trésor émises sur le marché financier régional de l'UEMOA. En pourcentage du PIB, les titres de créances ont représenté 32,7 %. Le montant global des émissions brutes sur le marché régional ressort à 557,00 milliards de FCFA au titre de 2021 dont un bon infra-annuel de 27,50 milliards de FCFA, en hausse de 18,93% par rapport à 2020.

Tableau 59. Détail du stock de la dette publique intérieure au 31 décembre 2021

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2021
Dette intérieure totale	1 848,50	100,0	39,2
Sécurités	1 524,00	82,4	32,3
Bons du Trésor	0,00	0,0	0,0
Obligations du Trésor	1524,00	82,4	32,3
Prêts bancaires	282,83	15,3	6,0
Allocations DTS	111,7	6,0	2,4
BOAD, Ecobank et IBBANK	171,1	9,3	3,6
Arriérés	41,67	2,3	0,9

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

Les prêts auprès du secteur bancaire sont ressortis à 282,83 milliards de FCFA, soit 15,3 % de l'encours de la dette intérieure et 6,0 % du PIB. Les arriérés de paiement consolidés audités par le cabinet KPMG et la dette des sociétés d'Etat liquidées se chiffrent à 41,67 milliards de FCFA. Ils représentaient 2,3 % de la dette intérieure et 0,9 % du PIB.

9.4.2 **Evolution de la composition de la dette intérieure**

La dette intérieure peut être scindée en deux grandes catégories de dettes. Les arriérés et la dette dite «

conventionnelle ». La dette intérieure est dominée par la dette conventionnelle sur toute la période sous revue. Cette dernière comprend les titres de créance, les prêts bancaires et les dettes des sociétés et dettes restructurées. Sur la période sous revue, ce sont les titres de créances qui dominent la dette conventionnelle, soit 84,3 % en 2021 contre 89,0 % en 2020 et 62,3 % en 2016. En valeur nominale, les titres de créances, dominés par les obligations du trésor, sont passés de 1.323,3 milliards de FCFA en 2020 à 1.524,0 milliards de FCFA en 2021.

1800.0

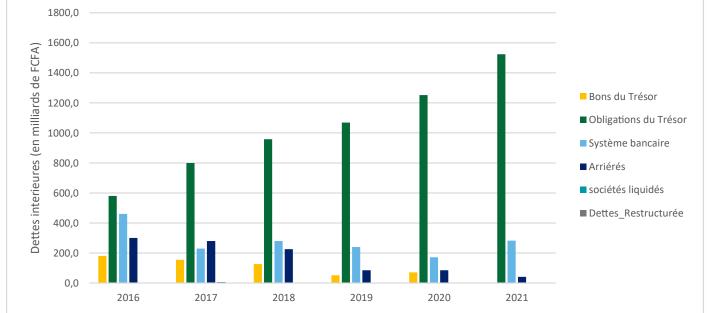


Figure 21. Evolution de l'encours de la dette publique intérieure de 2016 à 2021

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

Les prêts bancaires constituent le deuxième poste, qui alimente la dette conventionnelle. Ils se sont inscrits en baisse en 2019 et 2020 avant d'enregistrer un accroissement en 2021 pour ressortir à 282,8 milliards de FCFA contre 165,5 milliards de FCFA en 2020. Ils ont représenté 15,7 % de la dette conventionnelle en 2021 contre 11,1 % en 2020 et 37,7 % en 2016.

Les arriérés sont évalués à 41,67 milliards de FCFA en 2021 contre 85,44 milliards de FCFA en 2020.

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le paiement de la dette intérieure au titre de 2021 est ressorti à 467,3 milliards de FCFA contre 448,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 4,2 % induite par le principal (+5,6 %). Le principal de la dette s'est affiché à 382,4 milliards de FCFA en 2021 contre 362,3 milliards de FCFA un an plus tôt. Le principal représente en 2021, 81,8 % du service de la dette contre 18,2 % au titre des intérêts + commissions.

Tableau 60.

Paiements du service de la dette publique intérieure de l'administration centrale par type d'instrument (en milliards de FCFA)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prêts	303,33	247,62	26,1	83,9	132,3	13,5
Principal	263,36	237,67	16,4	74,3	119,4	9,8
Intérêts + commissions	39,98	9,95	9,7	9,6	12,9	3,7
Titres de créances	212,85	277,41	305,0	352,0	316,1	409,9
Principal	191,67	248,87	252,9	284,6	242,8	328,8
Intérêts + commissions	21,18	28,53	52,1	67,4	73,3	81,1
Autres comptes à payer	53,39	24,37	171,3	34,5	0,0	43,8
Principal	53,39	24,37	171,3	34,5	0,0	43,8
Intérêts + commissions	0	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	569,57	549,39	502,4	470,4	448,4	467,2
Principal	508,42	510,90	440,6	393,4	362,3	382,4
Intérêts + commissions	61,16	38,48	61,8	77,0	86,2	84,8

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

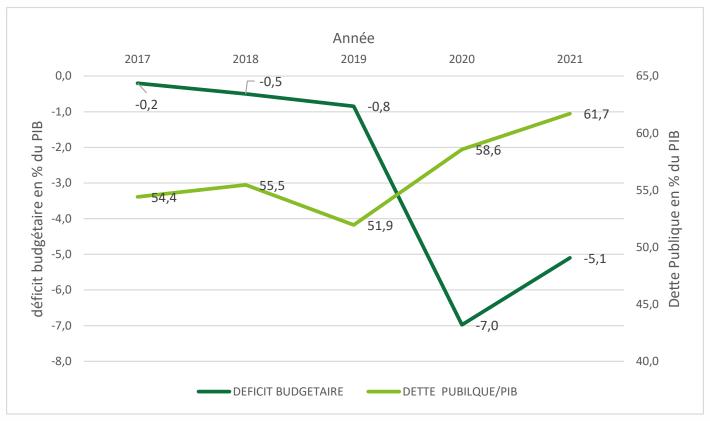
Les titres de créances, notamment les obligations du Trésor et les bons du trésor, constituent l'essentiel du service de la dette. En effet, lesdits titres ont représenté 87,7 % du service de la dette totale en 2021 contre 2,9 % pour les prêts et 9,4 % pour les autres comptes à payer.

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le solde budgétaire du Togo s'est légèrement amélioré en 2021 par rapport à son niveau de 2020 dégradé en lien avec l'accroissement des dépenses publiques imputable à la riposte contre la pandémie de la Covid-19. Le déficit budgétaire est ressorti à 5,1 % du PIB contre 7,0 % du PIB en 2020.

Tout comme en 2020, l'encours de la dette en 2021 a enregistré une progression, conséquence de la mobilisation de ressources sur le marché sous régional et international pour la couverture des besoins de financement au titre de la même année, d'une part, en réponse à la poursuite de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et d'autre part, en lien avec le financement des grands travaux inscrits dans la feuille de route gouvernementale. Le taux d'endettement public est ainsi passé de 58,6 % en 2020 à 61,7 % en 2021. En dépit de sa progression, l'encours de dette publique sur PIB est contenu en dessous de la norme communautaire des 70 %.

Figure 22. Évolution du déficit budgétaire et de l'encours de la dette publique (en pourcentage du PIB)



Source : CP-SPRPF, Ministère de l'Economie et des Finances, février 2022

L'analyse comparée de la dette publique, en pourcentage du PIB des pays de l'UEMOA, fait ressortir le Togo comme le troisième pays le plus endetté après le Sénégal et la Guinée-Bissau.

TOGO 61,7 Sénégal 67,4 Niger 42,5 Mali 49,9 Guinée Bissau 73,1 Côte d'Ivoire 51,1 Burkina Faso 52,6 Bénin 49,7

Figure 23. Situation de la dette publique sur PIB au sein de l'UEMOA en 2021

Source : UEMOA - Rapport sur la Surveillance Multilatérale, DGEAE (Août 2022)

60

70

80

30

40

0

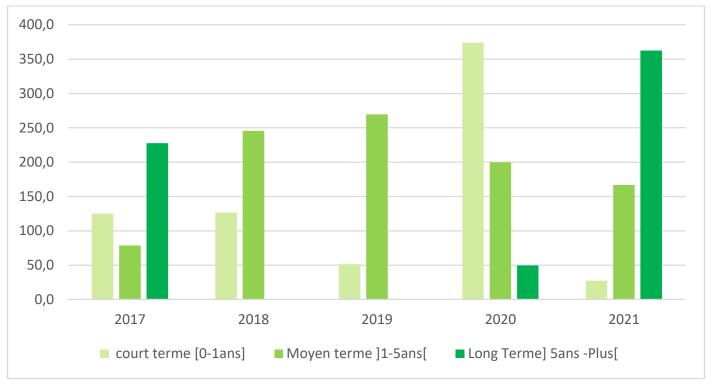
10

20

Août 2022

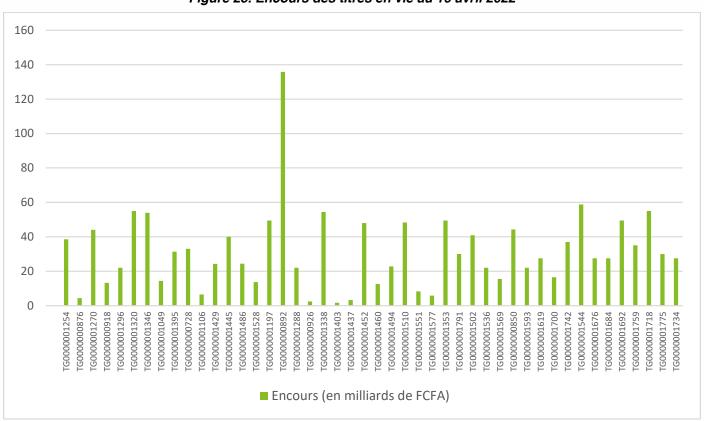
50

Figure 24. Détail des émissions du pays de 2017 à 2021



Source : UT, Février 2022

Figure 25. Encours des titres en vie au 16 avril 2022



Source: UT, avril 2022

Tableau 61.

Détail des émissions de 2014 au 18 mars 2022

4		l=	Date de	Date de	1 4	Maturité	ı Différé	Montant	Montant soumis	Montant retenu		Rendement
Emetteur	Instrument	Précisions	l'opération	valeur	Echéance	(mois)	(année)	(millions de FCFA)	(millions de FCFA)	(millions de FCFA)	ISIN	moyen pondéré
Togo	OAT		18/03/2022	21/03/2022	21/03/2027	60		30000	104076	30000	TG0000001791	4,9
Togo	OAT		04/03/2022	07/03/2022	07/03/2037			30000	57211,9	30000	TG0000001775	6,1
Togo	OAT		04/02/2022	07/02/2022	07/02/2032	120		35000	69834,55	35000	TG0000001759	5,8
Togo	OAT		21/01/2022	24/01/2022	24/01/2029	84		35000	84008	37000	TG0000001742	5,0
Togo	BAT		07/01/2022	10/01/2022	10/07/2022	6		25000	77188	27500	TG0000001734	2,8
Togo Togo ES	OAT	ODR ODR	19/11/2021	22/11/2021	22/11/2036	180		50000	132639,08	55000	TG0000001718	6,2
(Titre 1) Togo ES	OAT	ODR	17/09/2021	20/09/2021	20/09/2028	84		60000	33012	16500	TG0000001700	5,4
(Titre 2)	OAT	ODR	17/09/2021	20/09/2021	20/09/2031	120		60000	120141	49500	TG0000001692	5,7
Togo	OAT	ODR	20/08/2021	23/08/2021	23/08/2031	120		25000	120982,75	27500	TG0000001684	6,0
Togo	OAT	ODR	23/07/2021	26/07/2021	26/07/2031	120		25000	86705,43	27500	TG0000001676	6,2
Togo	OAT	ODR	11/06/2021	14/06/2021	14/06/2028	84		25000	61362	27500	TG0000001619	5,9
Togo	OAT	ODR	28/05/2021	31/05/2021	03/05/2026	60		25000	92508,51	27500	TG0000001577	5,7
Togo	OAT	ODR	21/05/2021	25/05/2021	25/05/2028	84		20000	56759	22000	TG0000001593	6,0
Togo Togo ES	OAT	ODR	30/04/2021	03/05/2021	03/05/2026	60		20000	52515	22000	TG0000001577	5,7
(Titre 1) Togo ES	OAT	ODR	16/04/2021	19/04/2021	19/04/2021	60		75000	67811,08	8250	TG0000001551	5,8
(Titre 2) Togo ES	OAT	ODR	16/04/2021	19/04/2021	19/04/2028	84		75000	44334,59	15512,94	TG0000001569	6,1
(Titre 3)	OAT	ODR	16/04/2021	19/04/2021	19/04/2031	120		75000	86737,06	58737,06	TG0000001544	6,3
Togo Togo ES	OAT	ODR	19/03/2021	22/03/2021	22/03/2028	84		20000	53708,83	22000	TG0000001536	6,2
(Titre 1)	OAT	ODR	05/03/2021	08/03/2021	08/03/2024	36		40000	39055	13700	TG0000001528	5,6
Togo ES (Titre 2)	OAT		05/03/2021	08/03/2021	22/02/2026	60		40000	109330,66	26300	TG0000001510	6,0
Togo	OAT	ODR	19/02/2021	22/02/2021	22/02/2026	60		20000	112696,58	22000	TG0000001510	6,0
Togo ES (Titre 1)	OAT		22/01/2021	25/01/2021	25/01/2024	36		80000	76297,49	24365,97	TG0000001486	6,1
Togo ES (Titre 2)	OAT		22/01/2021	25/01/2021	25/01/2026	60		80000	52050,04	22785,04	TG0000001494	6,4
Togo ES												
(Titre 3)	OAT		22/01/2021	25/01/2021	25/01/2028	84		80000	73618,99	40848,99	TG0000001502	6,5
Togo Togo ES	BAT		08/01/2021	11/01/2021	11/07/2021	6		25000	39300	27500	TG0000001478	4,2
(Titre 1) Togo ES	OAT		27/11/2020	30/11/2020	26/10/2025	60		20000	36501	9285	TG0000001460	6,3
(Titre 2)	OAT		27/11/2020	30/11/2020	16/03/2027	84		20000	23338,95	12715	TG0000001353	6,5
Togo ES (Titre 1)	OAT		23/10/2020	26/10/2020	26/10/2025	60		25000	56464,59	3285,71	TG0000001460	6,2
Togo ES (Titre 2)	OAT		23/10/2020	26/10/2020	16/03/2027	84		25000	38470,67	24214,29	TG0000001353	6,5
Togo	OAT		25/09/2020	28/09/2020	24/08/2025	60		25000	71199,06	27500	TG0000001452	6,4
Togo	OAT		11/09/2020	14/09/2020	24/08/2023	36		25000	69503,07	27500	TG0000001432	6,2
Togo ES												
(Titre 1) Togo ES	OAT		21/08/2020	24/08/2020	24/08/2023	36		30000	50614,89	12457,54	TG0000001445	6,3
(Titre 2)	OAT	Bons	21/08/2020	24/08/2020	24/08/2025	60		30000	26037,46	20542,46	TG0000001452	6,5
	DAT	Covid-	10/00/2222	44/00/2005	10/11/2005			70000	100005		T0000555444	
Togo Togo ES	BAT	19	13/08/2020	14/08/2020	12/11/2020	3		70000	160900	70000	TG0000001411	2,3
(Titre 1) Togo ES	OAT		10/08/2020	11/08/2020	11/08/2023	36		25000	28042,93	24300	TG0000001429	6,6
(Titre 2)	OAT		10/08/2020	11/08/2020	11/08/2025	60		25000	8547	3200	TG0000001437	6,6
Togo ES (Titre 1)	OAT		10/07/2020	13/07/2020	13/07/2023	36		30000	40456,9	31306,9	TG0000001395	6,5
Togo ES (Titre 2)	OAT		10/07/2020	13/07/2020	13/07/2025	60		30000	26953,1	1622,5	TG0000001403	6,6
Togo	BAT		05/06/2020	08/06/2020	06/06/2021	12		20000	26318	21818	TG0000001403	5,1
Togo	BAT	Bons COVID- 19	14/05/2020	15/05/2020	13/08/2020	3		108000	224000	108000	TG0000001387	2,8
Togo ES		15										
(Titre 1) Togo ES	OAT		08/05/2020	11/05/2020	16/03/2023	36		35000	22383,4	22383,4	TG0000001346	6,1
(Titre 2)	OAT		08/05/2020	11/05/2020	02/03/2025	60		35000	22349	16116,6	TG0000001338	6,5
Togo	BAT		17/04/2020	20/04/2020	18/04/2021	12		20000	29003	22000	TG0000001361	5,3
Togo ES (Titre 1)	OAT		13/03/2020	16/03/2020	16/03/2023	36		50000	48080,3	31610,3	TG0000001346	6,2
Togo ES												

Togo ES (Titre 3)	OAT	13/03/202	0 16/03/2020	16/03/2027	84		50000	15866,91	12528,45	TG0000001353	6,8
	OAT	28/02/202		02/03/2025	60		25000	56185,61	27500	TG0000001333	
Togo	OAT	14/02/202		03/02/2023	36		25000	52838	27500	TG0000001338	6,4
Togo Togo	OAT	31/01/202		03/02/2023	36		25000	74052,5	27500	TG0000001320	6,1
Togo	BAT	17/01/202		17/01/2021	12		25000	69134	27500	TG0000001312	5,2
Togo	OAT	04/10/201		07/10/2022	36		20000	47340,88	22000	TG0000001312	6,4
	OAT	06/09/201		09/09/2024	60		20000	48465.59	22000	TG0000001298	6,6
Togo	OAT	09/08/201		15/07/2022	36		20000	29557,29	22000	TG0000001288	
Togo		26/07/201					20000		22000		6,6
Togo	OAT	12/07/201		15/07/2022	36		20000	37525,45 43060,35	22000	TG0000001197 TG0000001270	6,7
Togo											6,5
Togo	OAT	28/06/201		03/06/2022	36		20000	40205,3	22000	TG0000001254	6,6
Togo	BAT	14/06/201		14/06/2020	12		20000	21354	15729	TG0000001262	6,2
Togo	OAT	31/05/201		03/06/2022	36		15000	41788,81	16500	TG0000001254	6,3
Togo	OAT	17/05/201		11/03/2024	60		20000	62070,29	22000	TG0000001197	6,6
Togo	BAT	19/04/201		20/04/2020	12		20000	77135	22000	TG0000001247	6,0
Togo ES	OAT	05/04/201	9 08/04/2019	11/03/2022	36		20000	77238,84	22000	TG0000001205	7,2
(Titre 1)	OAT	08/03/201	9 11/03/2019	11/03/2022	36		20000	19780,21	16587,71	TG0000001205	7,3
Togo ES (Titre 2)	OAT	08/03/201	9 11/03/2019	11/03/2024	60		20000	5814,65	5412,29	TG0000001197	7,3
Togo	OAT	22/02/201	9 25/02/2019	23/04/2021	36		15000	35678,71	13000	TG0000001064	7,9
Togo	OAT	08/02/201	9 11/02/2019	11/02/2022	36		20000	27846,75	20000	TG0000001189	7,6
Togo	OAT	25/01/201	9 28/01/2019	28/01/2022	36		20000	36093,77	22000	TG0000001171	7,4
Togo	BAT	10/01/201	9 11/01/2019	09/01/2020	12		20000	18625	13625	TG0000001163	6,9
Togo ES (Titre 1)	OAT	26/10/201	8 29/10/2018	20/09/2020	36		50000	23259,3	21030	TG0000000900	7,8
Togo ES								,			
(Titre 2)	OAT	26/10/201		20/09/2022	60		50000	4047,59	4047,59	TG0000000918	7,5
Togo	BAT	12/10/201		13/10/2019	12		25000	25534	24134	TG0000001155	6,6
Togo	BAT	28/09/201		29/09/2019	12		20000	16925	16925	TG0000001148	6,5
Togo	OAT	31/08/201		03/09/2021	36		20000	29318	21218	TG0000001122	7,6
Togo ES	OAT	17/08/201	8 20/08/2018	21/04/2020	36		20000	17096,7	14451,7	TG0000000785	7,9
(Titre 1) Togo ES	OAT	20/07/201	8 23/07/2018	23/07/2021	36		50000	51040,72	48550	TG0000001114	7,6
(Titre 2)	OAT	20/07/201	8 23/07/2018	23/07/2023	60		50000	6450	6450	TG0000001106	7,4
Togo	BAT	22/06/201	8 25/06/2018	23/06/2019	12		20000	22536	21536	TG0000001098	6,8
Togo	OAT	08/06/201	8 11/06/2018	11/06/2021	36		20000	14565,6	14565,6	TG0000001080	7,8
Togo	BAT	04/05/201	8 07/05/2018	05/05/2019	12		20000	24737	22000	TG0000001072	6,9
Togo	OAT	20/04/201	8 23/04/2018	23/04/2021	36		15000	17215,25	15715,25	TG0000001064	7,5
Togo	OAT	30/03/201	8 03/04/2018	03/04/2023	60	2	20000	21718,18	21604,5	TG0000001049	7,6
Togo	BAT	16/03/201	8 19/03/2018	17/03/2019	12		20000	17820	17820	TG0000001031	7,1
Togo	OAT	02/03/201	8 05/03/2018	29/01/2021	36		20000	3306,2	0	TG0000001015	0,0
Togo	BAT	16/02/201	8 19/02/2018	17/02/2019	12		20000	19063	19063	TG0000001023	7,0
Togo	OAT	26/01/201	8 29/01/2018	29/01/2021	36		15000	16092,94	16040,01	TG0000001015	7,7
Togo	BAT	12/01/201	8 15/01/2018	13/01/2019	12		15000	5132	5132	TG0000001007	7,2
Togo ES (Titre 1)	BAT	29/11/201	7 30/11/2017	28/11/2018	12		15000	3150	2925	TG0000000983	6,7
Togo ES											
(Titre 2) Togo ES	OAT	29/11/201	7 30/11/2017	15/11/2020	36		15000	12221	12221	TG0000000967	7,8
(Titre 1)	BAT	20/11/201	7 21/11/2017	29/05/2018	6		15000	7000	7000	TG0000000835	6,4
Togo ES (Titre 2)	OAT	20/11/201	7 21/11/2017	15/11/2020	36		15000	6845	6845	TG0000000967	7,7
Togo ES (Titre 1)	BAT	14/11/201	7 15/11/2017	14/02/2018	3		25000	21532	18418	TG0000000975	6,0
Togo ES											
(Titre 2) Togo ES	OAT	14/11/201	7 15/11/2017	15/11/2020	36		25000	10757,59	9081,59	TG0000000967	7,6
(Titre 1)	BAT	03/11/201	7 06/11/2017	10/10/2018	11		25000	1000	1000	TG0000000942	6,4
Togo ES (Titre 2)	OAT	03/11/201	7 06/11/2017	06/11/2020	36		25000	10571,43	10571,43	TG0000000959	7,7
Togo	BAT	11/10/201	7 12/10/2017	10/10/2018	12		25000	14262	13402	TG0000000942	6,2
Togo ES (Titre 1)	OAT	19/09/201	7 20/09/2017	20/09/2020	36		30000	4925	4924	TG0000000900	7,4
Togo ES											
(Titre 2) Togo ES	OAT	19/09/201	7 20/09/2017	20/09/2022	60		30000	9000	9000	TG0000000918	7,4
(Titre 3)	OAT	19/09/201	7 20/09/2017	20/09/2024	84	5	30000	2421,5	2421,5	TG0000000926	7,3

Togo	OAT		08/08/2017	09/08/2017	09/08/2024	84	3	166000	182051,15	181051,15	TG0000000892	7,0
Togo	BAT		17/07/2017	18/07/2017	16/10/2017	3		25000	37820	27500	TG0000000884	6,0
Togo ES (Titre 1)	OAT		04/07/2017	05/07/2017	05/07/2020	36		30000	615	0	TG0000000868	0,0
Togo ES (Titre 2)	OAT		04/07/2017	05/07/2017	05/07/2022	60	3	30000	9656,01	8656,01	TG0000000876	7,1
Togo ES							3		,			
(Titre 1) Togo ES	BAT		30/05/2017	31/05/2017	29/05/2018	12		60000	9565	9565	TG0000000835	6,9
(Titre 2) Togo ES	OAT	:	30/05/2017	31/05/2017	31/05/2020	36		60000	1659	0	TG0000000843	0,0
(Titre 3)	OAT		30/05/2017	31/05/2017	31/05/2028	132	5	60000	45739,73	44339,73	TG0000000850	7,3
Togo ES (Titre 1)	BAT		22/05/2017	23/05/2017	21/08/2017	3		25000	875	0	TG0000000819	0,0
Togo ES (Titre 2)	BAT		22/05/2017	23/05/2017	20/11/2017	6		25000	18000	18000	TG0000000827	6,6
Togo ES												
(Titre 3) Togo ES	OAT		22/05/2017	23/05/2017	21/04/2020	36		25000	1925	0	TG0000000785	0,0
(Titre 1) Togo ES	BAT	:	20/04/2017	21/04/2017	19/10/2017	6		20000	5150	5150	TG0000000793	6,1
(Titre 2)	OAT		20/04/2017	21/04/2017	21/04/2020	36		20000	7466	7466	TG0000000785	7,6
Togo	OAT		08/02/2017	09/02/2017	09/02/2020	36		25000	12255,5	10055,5	TG0000000777	7,0
Togo ES (Titre 1)	BAT		05/01/2017	06/01/2017	06/07/2017	6		20000	24914	22000	TG0000000769	6,1
Togo ES (Titre 2)	OAT		05/01/2017	06/01/2017	06/01/2020	36		20000	0	0	TG0000000751	0,0
Togo	OAT		15/12/2016	16/12/2016	05/02/2021	60	3	30000	34547	33000	TG0000000660	7,2
Togo	OAT		20/10/2016	21/10/2016	15/07/2023	84	3	30000	37012,2	33000	TG0000000728	7,3
Togo	BAT		29/09/2016	30/09/2016	27/09/2018	24		35000	35375	35000	TG0000000736	6,4
Togo	OAT		14/07/2016	15/07/2016	15/07/2023	84	3	30000	65612	33000	TG0000000728	6,4
Togo	BAT		25/05/2016	26/05/2016	23/05/2018	24		20000	30020	22000	TG0000000710	6,5
Togo	OAT		25/04/2016	26/04/2016	26/04/2019	36		30000	27695	27695	TG0000000702	6,0
Togo	BAT		30/03/2016	31/03/2016	28/03/2018	24		35000	39076	38500	TG0000000694	6,4
Togo	BAT		16/03/2016	17/03/2016	14/09/2016	6		25000	23131	20131	TG0000000686	5,5
Togo	OAT		04/02/2016	05/02/2016	05/02/2021	60	3	30000	91534,6	33000	TG0000000660	6,1
Togo	BAT		13/01/2016	14/01/2016	11/01/2017	12		30000	30086	30000	TG0000000611	5,4
Togo	BAT		03/12/2015	04/12/2015	30/11/2017	24		30000	30500	30000	TG0000000603	5,7
Togo	OAT		19/11/2015	20/11/2015	20/11/2020	60	1	30000	80864,62	30000	TG0000000595	5,9
Togo	BAT		08/10/2015	09/10/2015	06/10/2016	12		30000	42745	33000	TG0000000587	4,9
Togo	BAT		23/07/2015	24/07/2015	20/07/2017	24		30000	43650	33000	TG0000000579	5,3
Togo	OAT		09/07/2015	10/07/2015	10/07/2020	60	1	30000	115703,24	33000	TG0000000561	6,2
Togo	BAT		08/04/2015	09/04/2015	06/04/2016	12		30000	57711	33000	TG0000000553	5,7
Togo	OAT		03/03/2015	04/03/2015	04/03/2020	60	1	30000	47712	30000	TG0000000546	6,8
Togo	BAT		11/02/2015	12/02/2015	10/02/2016	12		30000	34600	30000	TG0000000538	6,0
Togo	OAT		29/01/2015	30/01/2015	30/01/2018	36		30000	31983	30000	TG0000000520	6,1
Togo	BAT		14/01/2015	15/01/2015	15/07/2015	6		30000	40785	33000	TG0000000512	5,5
Togo	BAT		10/12/2014	11/12/2014	09/12/2015	12		25000	25420	25000	TG0000000504	6,0
Togo	OAT		13/11/2014	14/11/2014	14/11/2019	60	1	41000	39209	39209	TG0000000496	6,8
Togo	BAT		13/10/2014	14/10/2014	12/10/2015	12		25000	25330	25000	TG0000000488	5,7
Togo Togo	OAT		04/09/2014 17/07/2014	05/09/2014 18/07/2014	05/09/2019 18/07/2019	60 60	1	30000 35000	50039,28 40304,1	40000 38000	TG0000000470 TG0000000462	6,8 7,0
Togo	BAT		20/05/2014	21/05/2014	17/02/2015	9		25000	36505	35000	TG0000000454	5,0
Togo	BAT		17/04/2014	18/04/2014	16/04/2015	12		30000	20600	20600	TG0000000447	5,2
Togo	BAT		16/01/2014	17/01/2014	15/01/2015	12		25000	31500	25000	TG0000000447	4,9

Source : UMOA-Titres, Avril 2022 *ODR : Obligation de relance

Tableau 62.

Détail des titres en vie au 31 mars 2022

LIBELLE	ISIN	Montant en milliards de FCFA
TGO-6,25%-3 ans- 3 juin 2022	TG0000001254	38,5
TGO-6,5%-5 ans- 5 juillet 2022	TG0000000876	4,33
TGO-6,25%-3 ans-15 juillet 2022	TG0000001270	44,00
TGO-6,25%-5 ans-20 septembre 2022	TG00000001270	13,25
	TG0000001296	22,00
TGO-6,25%-3 ans-7 octobre 2022		·
TGO-6,15%-3 ans-3 février 2023	TG0000001320	55,00
TGO-6,15%-3 ans-16 mars 2023	TG0000001346	53,99
TGO-6,50%-5 ans-03 avril 2023	TG0000001049	14,4
TGO-6,15%-3 ans-13 juillet 2023	TG0000001395	31,3
TGO-6,5%-7 ans-15 juillet 2023	TG0000000728	33
TGO-6,45%-5 ans-23 juillet 2023	TG0000001106	6,5
TGO-6,15%-3 ans-11 août 2023	TG0000001429	24,3
TGO-6,15%-3 ans-24 août 2023	TG0000001445	39,96
TGO-6,15%-3 ans-25 janvier 2024	TG0000001486	24,37
TGO-5,85%-3 ans-8 mars 2024	TG0000001528	13,7
TGO-6,5%-5 ans-11 mars 2024	TG0000001197	49,41
TGO-7,0%-7 ans-9 août 2024	TG0000000892	135,79
TGO-6,5%-5 ans-9 septembre 2024	TG0000001288	22
TGO-6,5%-7 ans-20 septembre 2024	TG0000000926	2,42
TGO-6,4%-5 ans-2 mars 2025	TG0000001338	54,44
TGO-6,4%-5 ans-13 juillet 2025	TG0000001403	1,62
TGO-6,4%-5 ans-11 août 2025	TG0000001437	3,2
TGO-6,4%-5 ans-24 août 2025	TG0000001452	48,04
TGO-6,4%-5 ans-26 octobre 2025	TG0000001460	12,57
TGO-6,4%-5 ans-25 janvier 2026	TG0000001494	22,8
TGO-6,10%-5 ans-22 février 2026	TG0000001510	48,3
TGO-5,90%-5 ans-19 avril 2026	TG0000001551	8,25
TGO5,80%-5 ans-03 mai 2026	TG0000001577	5,8
TGO-6,5%-7 ans-16 mars 2027	TG0000001353	49,46
TGO-5,6 %-5 ans-21 mars 2027	TG0000001791	30
TGO-6,5%-7 ans-25 janvier 2028	TG0000001502	40,85
TGO-6,30%-7 ans- ^{22 mars 2028}	TG0000001536	22
TGO-6,15%-7 ans-19 avril 2028	TG0000001569	15,5
TGO-7,3%-11 ans-31 mai 2028	TG0000000850	44,3
TGO-6,15%-7 ans- 19 avril 2028	TG0000001593	22
TGO-5,98%-7 ans- 14 juin 2028	TG0000001619	27,5
TGO-5,90%-7 ans- 14 juni 2020	TG0000001700	16,5
		· .
TGO-5,80%-7 ans- 24 janvier 2029	TG0000001742	37
TGO-6,25%-10 ans- 19 avril 2031	TG0000001544	58,74
TGO-6,20%-10 ans- 26 juillet 2031	TG0000001676	27,5

TGO-6,15%-10 ans- 23 août 2031	TG0000001684	27,5
TGO-6,10%-10 ans-20 septembre 2031	TG0000001692	49,5
TGO-5,90%-10 ans- 07 février 2032	TG0000001759	35
TGO-6,3%-15 ans- 22 novembre 2036	TG0000001718	55
TGO-6 %-15 ans- 07 mars 2037	TG0000001775	30
Total AOT		1465,08
TGO-6 %-6 mois ans- 07 mars 2037	TG0000001734	27,5
Total Bon de Trésor		27,5

Source: UMOA-Titres, Avril 2022

Adjudication (pour les titres publics): vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne: appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN): créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'en¬semble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris: groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à

l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE): ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Elément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette

exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt ((VN-VA)/VN).

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation): obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation: hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM): initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allégement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale: le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'in-térêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique dépenses en capital sur ressources propres.

Taux brut de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

Taux net de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés)

Août 2022

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA

